

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

Faculté des lettres

Département des Études romanes

**Implémentation des règles concernant l'égalité femmes-hommes
dans la langue française au sein du secteur privé et du secteur
public**

Implementation of the rules concerning gender equality in the French
language in the private and public sector

Mémoire de master

Auteur : Bc. Kateřina Hušková

Directeur de mémoire : doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

OLOMOUC 2019

Déclaration

Je, soussignée, Bc. Kateřina Hušková, déclare que le présent mémoire de master sur le thème *Implémentation des règles concernant l'égalité femmes-hommes dans la langue française au sein du secteur privé et du secteur public* est le résultat de mon propre travail sous la surveillance de mon directeur de mémoire et que toutes les ressources bibliographiques utilisées sont citées.

À Olomouc, le

.....

Remerciement

Je voudrais remercier doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. d'avoir dirigé très patiemment mon mémoire de master et de m'avoir encouragée tout au long de mon travail et ensuite surveillé soigneusement la rédaction de la présente étude

Sommaire

Introduction	6
I Femmes dans la société française	11
I.1 Féminisme en général	11
I.2 Évolution historique de la position sociale des femmes en France	16
I.3 Statut des femmes dans la société française d'aujourd'hui	22
II Femmes dans la langue française	27
II.1 Langue française en général	27
II.1.1 « Gardiens » du français	30
II.2 Visibilité des femmes dans le français	35
III Langue dans le processus de féminisation	41
III.1 Féminisation comme le phénomène sociolinguistique	41
III.2 Féminisation linguistique en France	44
III.2.1 Textes officiels réglant la féminisation linguistique	50
III.2.2 Comment féminiser « correctement » ?	55
IV Niveau de la féminisation linguistique dans le secteur privé et le secteur public	60
IV.1 Analyse de textes officiels d'institutions publiques	62
IV.1.1 Corpus pour l'analyse du secteur public	62
IV.1.2 Résultats du secteur public	74
IV.2 Analyse de textes officiels d'institutions privés.....	75
IV.2.1 Corpus pour l'analyse du secteur privé	75
IV.2.2 Résultats du secteur privé	83
IV.3 Comparaison des résultats du secteur privé et du secteur public	84
Conclusion	88

Listes de tableaux et de graphiques	93
Résumé	95
Bibliographie et sitographie	99
Annexe	107
Annexe n ° 1 : Liste indicative de substantifs du secteur privé	107
Annex n ° 2 : Liste indicative de substantifs du secteur public	109
Annotation	110
Annotation en anglais	111

Introduction

« *Madame la maire* », « *Madame le maire* » ou « *la Mairesse* », « *Madame le docteur* », « *la docteure* » ou « *la doctoresse* », « *Chercheuse* » « *chercheur* » ou « *chercheure* » ? Pas seulement les noms de métiers, grades, titres et fonctions sont aujourd'hui un sujet très discuté. C'est une problématique sociolinguistique qui ne concerne pas exclusivement la France. Ce litige linguistique est l'un des résultats de l'évolution et la propagation de l'idéologie féministe qui s'est reflété dans de nombreux domaines dans les dernières années. Ainsi que de nombreux autres domaines, une vague du mouvement féministe a expressivement affecté la linguistique et la langue en général.

Le sujet de la parité linguistique est accompagné d'un les débats très passionnés entre les locuteurs, usagers du français, les linguistes et même les politiciens. Pour désigner une atmosphère en France et une attitude des Français face à ce phénomène, nous utilisons la citation de l'un des anciens premiers ministres de la France et des partisans de la féminisation de la langue française Lionel Jospin. Il a dit que « *la France aime les querelles qui tournent autour de sa langue* » et comme l'un d'entre les querelles il a indiqué les débats sur sa féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions. Selon lui « *les débats autour de l'usage du français viennent nourrir discussions et forums et remplissent les pages des journaux. Cela prouve, s'il en était besoin, l'attachement de nos concitoyens à leur langue et le souci permanent du « bon usage » qui nous anime* ». (BECQUER et al, 1999, p. 6). Bien qu'il s'agisse d'un phénomène des plusieurs dernières années et même il existe déjà certains textes réglant la féminisation linguistique, la question reste encore : féminiser ou pas féminiser ? Quoi, qui et de quelle manière détermine la forme du français correctement féminisé ? Ce sont des enjeux de débats d'aujourd'hui.

Notre mémoire de master est destiné plutôt aux lecteurs qui sont intéressés par la problématique de la position des femmes dans la société. Bien qu'il s'agît la féminisation linguistique, nous percevons cette tendance comme le phénomène sociolinguistique et comme un moyen et un résultat du succès de femmes et de l'émancipation des femmes à travers les siècles précédents. La féminisation du français n'est pas seulement liée aux règles de grammaire, elle renvoyé également à la position des femmes sur le marché du travail ou dans la société en générale.

L'auteur de ce mémoire de master s'était occupé de l'économie féministe dans sa mémoire de licence. En écrivant la mémoire de licence, nous nous sommes occupés partiellement de la position des femmes dans la société et pour la première fois nous avons rencontré les termes : *la féminisation linguistique ou la féminisation de la langue*. Et c'était une

inspiration pour analyser si et quelle connexion existe entre la langue, les femmes et la société, plus précisément entre la langue française et la position sociale des femmes en France. De plus le choix de ce thème est motivé par des raisons que nous rencontrons souvent : des hésitations concernant une appellation de femmes actives, de plus en plus nombreuses dans divers domaines. Il faut constater que l'auteur de ce travail, il ne se considère pas comme un sympathisant du féminisme mais il est nécessaire de regarder sur cette problématique par les yeux des partisans féministes.

Des opinions sur la féminisation linguistique et sur le processus de féminiser la langue sont très diverses. Comme toutes les approches innovantes, aussi la féminisation linguistique se rencontre avec des opposants et des partisans. Les partisans du changement demandent principalement un opposé féminin à chaque expression masculine. Selon eux, l'évolution de la langue française avait la nature masculine au cours des siècles, cela signifie qu'elle ignorait un élément féminin. Pour démontrer à l'inégalité entre les femmes et les hommes dans la langue, ils mentionnent souvent des appellations comme par exemple : *madame le docteur*, *madame le maire*, *madame le ministre* etc. ou des phrases dans lesquels le masculin l'emporte sur le féminin automatiquement : *Mon père est heureux.* / *Ma mère est heureuse.* / *Mes parents sont* (automatiquement) *heureux*. Pourquoi mes parents ne sont pas *heureuses* ? Dans cette forme de la langue certaines femmes peuvent se sentir invisibles.

Au contraire, des opposants affirment que des tendances féministes à changer la langue sont une menace pour le français ainsi que, par exemple, l'invasion de l'anglais ou elles peuvent même provoquer sa destruction. Il y a aussi des arguments contradictoires plus radicaux et ses auteurs parlent même de la lutte nécessaire contre les manifestations du sexisme dans les langues, d'autres accusent les hommes de masculiniser la langue et de marginaliser les éléments féminins. Aujourd'hui, pas seulement en France, il y a des débats passionnés sur la langue plus équilibrée en vue des femmes. C'est une autre raison pourquoi nous avons décidé de traiter ce thème dans ce mémoire de master. A notre avis c'est un sujet d'actualité et également intéressant.

Ce mémoire de master traite de l'implémentation des règles traitant de la parité entre les sexes dans la langue française. Le premier objectif de ce travail est de découvrir dans quelle mesure la position sociale des femmes se manifeste dans la langue française. Sur la base des différentes considérations théoriques nécessaires, nous allons répondre à la première question de recherche de ce travail. Pour répondre la deuxième question de recherche de ce mémoire de master, il faut analyser des textes officiels réglant la féminisation linguistique déjà publiés en France. L'objectif principal de notre mémoire de master est de découvrir si les règles

prescrites concernant la féminisation linguistique sont appliquées dans la pratique, dans la langue française d'aujourd'hui. Donc notre objectif n'est pas d'évaluer si la féminisation linguistique est appliquée en français (même si c'est une règle de base prescrite), mais si elle est appliquée « correctement » (cela signifie de manières dont les textes officiels réglant la féminisation linguistique la recommandent). De plus, l'application de la féminisation correcte du français est comparée dans les secteurs privé et public. Est-ce que respectent-ils les règles prescrites ? Est-ce que les règles sont plus appliquées dans l'un de deux secteurs. Ou la féminisation linguistique a touché les deux secteurs de manière égale ?

Ce travail est divisé en quatre chapitres principaux et plusieurs sous-chapitres. Dans chaque partie, nous nous focalisons sur un sujet concret. Le premier chapitre traite de la position des femmes dans la société française. L'objectif de chapitre intitulé *Les femmes dans la société* est de décrire l'évolution du statut social des femmes en France jusqu'à nos jours. Selon nous, il est nécessaire de décrire brièvement le développement du féminisme qui a contribué sans aucun doute à l'émancipation des femmes et qui a entraîné des changements dans les domaines typiquement masculins. Dans le sous-chapitre nommé *L'évolution historique de la position sociale des femmes en France*, nous présentons entre autres certaines femmes françaises qui ont contribué à une approche plus égalitaire aux femmes (par exemple Olympe de Gouges, Françoise Giroud ou Hubertine Auclert, des féministes françaises importantes) et finalement nous comparons la situation des femmes dans le passé et dans le présent dans le sous-chapitre intitulé *Statut des femmes dans la société française d'aujourd'hui*. En détail, nous nous concentrons sur le niveau d'éducation des femmes, la situation des salaires et la représentation (plutôt la sous-représentation) des femmes dans les postes de décision sélectionnés pour évaluer le statut social des Françaises. Nous utilisons les données de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) et de la base de données traitée de l'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Dans le deuxième chapitre nous nous intéressons à la position des femmes dans le français, c'est-à-dire leur présence et leur visibilité dans la langue française. Tout d'abord, nous donnons des informations de base sur l'évolution et la position du français. Nous mentionnons aussi des institutions françaises qui sont chargées de surveiller du français. Les institutions les plus importantes, ce sont l'Académie française comme le grand critique de la féminisation linguistique et ensuite l'OIF dont enjeu est entre autres de s'assurer l'égalité femme-homme. Dans le sous-chapitre intitulé *Visibilité des femmes dans la langue française* nous expliquons ce que signifie le terme « la visibilité ou l'invisibilité » des femmes dans la langue. Nous

concentrons sur les principaux domaines de la critique des linguistes féministes et de partisans de ce phénomène linguistique comme par exemple une utilisation du masculin générique.

Le troisième chapitre traite de la féminisation linguistique. Tout d'abord il faut définir ce terme, de décrire l'évolution de ce phénomène linguistique, de déterminer ses racines et d'identifier où les premières tendances et les efforts officiels à féminiser le français ont été apparues. Ensuite nous regardons la linguistique féministe d'un point de vue sociolinguistique. Nous elucidons pourquoi nous la percevons comme un phénomène sociolinguistique et comment des experts la voient. La partie cruciale de ce mémoire de master est un rassemblement et une recherche des textes réglant la féminisation linguistique publiés en France. Entre autres, il est nécessaire d'évaluer leur statut juridique. Dans ces textes, nous allons trouver un point commun sur lequel nous allons focaliser dans notre analyse pratique. La partie très importante pour notre analyse traitée dans la dernière partie de ce mémoire de master, il est le sous-chapitre intitulé *Comment féminiser « correctement »*. L'objectif est d'établir des critères sur la base desquels nous examinons l'application de la féminisation linguistique « correcte » dans les deux secteurs.

Est-ce que les Françaises et les Français féminisent leur langue correctement dans la réalité ? Et quel secteur est plus ouvert de la féminisation correcte, le secteur privé ou le secteur public ? Dans le dernier chapitre intitulé *Niveau de la féminisation linguistique dans le secteur privé et le secteur public*, nous analyserons des textes officiels publiés par des organisations et institutions du secteur privé et du secteur public pour évaluer si les règles de la féminisation du français sont respectées en France. Car nous nous focalisons sur la féminisation du lexique (plus précisément sur la féminisation des noms de métiers, grades, titres ou fonctions), nous avons décidé d'examiner des offres d'emploi. Pour évaluer l'utilisation réelle de la féminisation linguistique, nous faisons une analyse quantitative avec un nombre suffisant d'échantillons. C'est pourquoi nous nous orientons uniquement sur les titres des offres d'emploi et pas sur leur texte intégral. Notre tâche consiste à assembler deux corpus, un pour chaque secteur. Premièrement, il faut obtenir 1000 échantillons au total, 500 pour chaque corpus. C'est-à-dire nous rassemblons 1000 titres des offres d'emploi. Nous devons évaluer chaque échantillon par rapport aux critères découlant de l'analyse des textes officiels réglant la féminisation linguistique en France. Ensuite, les échantillons seront divisés en groupes en fonction sur la base de niveau et de méthode utilisée de la féminisation linguistique. Enfin, nous comparerons les résultats dans des secteurs individuels pour découvrir comment les acteurs du secteur privé et du secteur public abordent ce phénomène linguistique. Est-ce que les femmes sont plus visibles dans la langue du secteur privé ou du secteur public ?

Dans le cadre de l'écriture ce travail, nous devons utiliser une grosse gamme de ressources. Nous tirons principalement de ressources étrangères. De la publication sur le féminisme, l'émancipation des femmes et leur position dans la société à travers des articles traité de la féminisation linguistique jusqu'après les textes officiels réglant la féminisation linguistique qui sont devenue nos ressources principales (des circulaires ministérielles, des rapport officiels traitant la féminisation linguistique et un guide de la féminisation linguistique). La ressource importante est le seul guide de ce type publié en France intitulé *Femme, j'écris ton nom : Guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions*. C'est un travail des membres du Centre national de la recherche scientifique de l'année 1999 qui est considéré comme un outil facilitant et aidant de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Dans ce guide, il y a entre autres une liste indicative de 2000 de substantifs féminins accompagnés des règles qui a servent aux formes correctes.

I Femmes dans la société française

Déjà depuis l'Antiquité, les hommes et les femmes étaient considérés comme des individus différents avec les différents rôles attribués. Et pendant la révolution industrielle, le rôle des hommes comme une tête de la famille dont la présence ou l'activité, ils étaient considérés comme indispensable a été renforcé. Au contraire, les femmes n'étaient que des ménagères, des épouses et des mères. Cette persuasion approfondissait dans l'ère du capitalisme dans laquelle les femmes étaient souvent totalement isolées de la société. Cette oppression a causé une grande vague de dépit. Aussi sur le territoire de la France. À la suite, des mouvements et des pensées féministes ont commencé à se développer comme des outils du changement de la société. Les prochains sous-chapitres contiennent des informations de base sur le féminisme, ensuite nous nous concentrerons sur le statut social des femmes en France, dans le passé et le présent.

I.1 Féminisme en général

Généralement le féminisme peut être perçu de différentes manières. Comme une lutte pour la libération des femmes, une émancipation des femmes ou l'effort pour atteindre l'égalité de statut des femmes dans la société. Le but principal de ce mouvement est d'éliminer la supériorité masculine dans le domaine social, culturel, politique et aussi dans le domaine économique, généralement dans tous les domaines traditionnellement masculins. Selon les féministes, il est important de supprimer la discrimination envers des femmes dans une société patriarcale¹ qui est basé fondamentalement sur l'androcentrisme², sur la conviction de la réalité dans laquelle les hommes et leurs regards sur le monde sont le standard avec lequel les femmes sont ensuite comparée.

Dans le monde masculin, les femmes s'efforçaient d'être acceptées par la société en tant qu'individu égal à un homme. Elles veulent que leur prestige social augmente. Elles veulent aussi que leur voix soit entendue et que leurs idées, opinions et modes de pensée ne soient pas négligés. Au cours des dernières années, les féministes demandent le choix libre des rôles sociaux pour les femmes. Chaque femme doit avoir le droit de choisir comment elle veut vivre. Même si les femmes ont gagné au moins les mêmes droits législatifs leurs lutte contre la discrimination continue jusqu'au nos jours. Au fil de temps, l'idéologie féministe a touché de nombreux domaines et il s'est divisé à de nombreux courants.

¹ Le type de société dans laquelle les hommes dominent.

² La supériorité de la masculinité sur la féminité ou la tendance à préférer une vision masculine du monde. En d'autres termes, le monde dans lequel le masculin l'emporte sur le féminin.

Définition du féminisme

Trouver la définition unifiée du féminisme est difficile et peut-être que ce n'est pas du tout possible à cause de la diversification des thèmes discutés et de la multiplicité de groupes féministe. Aussi les façons de résoudre des problèmes sélectionnés sont très différentes. Il y a des groupes qui préfèrent une façon plus radicale. Au contraire, certains groupes féministes choisissent des méthodes libérales. Pour comprendre l'objectif principal de ces différents mouvements, nous choisissons la définition selon laquelle le féminisme est un mouvement de femmes fondé sur la croyance en la situation défavorable des femmes dans la société et leur statut social dégradante par rapport aux hommes et sur la croyance en la possibilité du changement de cette situation qui provoque la nécessité de se révolter. Le but principal du féminisme est d'atteindre la réalité dans laquelle une femme soit considérée comme un individu avec ses propres droits (PETRUSEK, 1996, pp. 308).

En ce qui concerne la notion de féminisme, son sens péjoratif s'est changé grâce à Hubertine Auclert, une journaliste, écrivaine et l'une des militantes féministes françaises. Elle a défini ce terme comme la lutte pour améliorer la condition féminine. Dans sa lettre adressée au préfet de la Seine³ écrit en 1882, nous pouvons voir le premier usage des mots « féministe » et « féminisme », des expressions avec un nouveau sens. Hubertine Auclert a remplacé les mots « *partisans de l'affranchissement des femmes* » par « *partisans du Féminisme* ». (OFFEN, 1987, pp. 492-496).

Comme nous avons déjà mentionné, l'idéologie féministe est très diverse. Non seulement trouver la définition unifiée, mais aussi sa classification est difficile. Les courants particuliers du féminisme ont les formes très différentes. Tout courant féministe a son propre objectif et des moyens ou des façons comment l'atteindre. Certains courants féministes sont même contredits. Mais ce qu'ils ont en commune, c'est la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration du statut social des femmes et atteindre l'indépendance des femmes. A cause de la multiplicité du mouvement féministe, nous ne parlons que quelques remarques sur les courants plus importantes et intéressantes.

Le premier courant de la pensée féministe choisi, il est le féminisme libéral. Le représentant le plus important du courant libéral était Betty Friedan et son œuvre *Feminine mystique* (1963) qui a donné le départ de la deuxième vague du féminisme. Le féminisme libéral est basé sur la conviction que tous les individus, ils sont tous aussi importants indépendamment

³ Dans cette lettre, Auclert s'oppose aux restrictions les discours de cérémonies du mariage civil à la mairie.

de leurs sexes. Les représentants de ce courant aspirent à la réalisation de soi des femmes dans l'emploi rémunéré et dans le domaine de l'éducation (PETRUSEK, 1994, p. 219).

Une autre branche du mouvement féministe, c'est le féminisme radical. Ce courant continue dans la critique de la relation de la société aux femmes. Il est basé sur la conviction que les femmes sont opprimées à tous les niveaux par les hommes, en raison de l'organisation patriarcale de notre société. Parmi les représentants de ce courant sont classés par exemple Shulamit Fireston ou Kate Millet. Fireston affirme qu'il faut se libérer de la malédiction d'Ève. Cela signifie qu'elle est convaincue que la cause de l'oppression des femmes est la maternité, le fait que les femmes donnent naissance à des enfants. Selon Fireston, la femme se libère quand elle n'aura pas des enfants. (ZVĚŘINA, 2004).

Des autres courants sont par exemple le féminisme marxiste, socialiste, anarchiste, psychanalytique, théologique, afro-américain, post-coloniaux, intersectionnel, postmoderne, le cyber-féminisme ou écoféminisme. Le féminisme marxiste et socialiste recherche avant tout l'égalité économique entre les sexes qui est causé par une inégalité est par une dépendance financière des femmes envers des hommes. Le féminisme psychanalytique est basé sur la théorie psychanalytique de Freud. Ce courant souligne les inégalités non justifiées entre les femmes et les hommes en fonction de leur sexe. L'écoféminisme critique le rapport de l'homme à la nature et il traite de l'analyse sexospécifique de la politique environnementale. Et finalement, le féminisme postmoderne qui s'intéresse entre autres aux actes de langage. Ce courant est basé sur l'idée que le sexe ou plutôt le genre est une construction sociale qui s'opère par le langage. (HAVELKOVÁ, 2004, pp. 202-210).

Le développement du féminisme se passait en trois vagues principales. La première vague du féminisme est daté depuis 1830 jusqu'à 1920. Les années 1960 sont associées à la deuxième vague. La troisième vague de féminisme désigne le développement de ce mouvement de 1980 jusqu'à nos jours.

Première vague du féminisme

La première vague du féminisme est daté depuis 1830 jusqu'à 1920. A cette époque, deux événements importants ont eu lieu : La Révolution américaine (1775-1783) et la Révolution française (1789-1799). Ces révolutions sont devenues une inspiration pour la lutte contre la position inégale des femmes dans la société. Mais les différentes tendances émancipatrices sont apparues beaucoup plus tôt. Par exemple Gerda Lerner, une historienne féministe autrichienne a identifié la tradition de la protestation des femmes contre l'oppression patriarcale dans son analyse de documents historiques médiévaux (RENZETTI, 2003, p. 36).

Il faut souligner le rôle important de la France dans l'émancipation des femmes. Concrètement c'était la Révolution française (1789-1799) qui a contribué considérablement au développement de l'idéologie féministe en Europe grâce à son l'idée de la liberté pour tous découlant des slogans de cette révolution « *Liberté, Égalité, Fraternité* ». En substance, elle démarrait la lutte émancipatrice des femmes à cause d'un traitement inégal. Bien que l'un des résultats de cette révolution était la rédaction de *la Déclaration des droits et libertés de la personne*, qui devait assurer le droit fondamental pour toute la société, les femmes étaient convaincues que ces ne sont que les hommes qui en ont profité. Pour la première fois elles se sont révoltées et elles ont présenté leurs demandes en public. Le résultat était que la Convention national limitait toutefois leurs droits existants aux femmes (HAVELKOVÁ, 2004, p. 170).

Le deuxième événement, qui a également joué un rôle important dans l'histoire de l'idéologie féministe, il a été la Révolution américaine (1775-1783). L'objectif principal de cette révolution était la promotion des principes démocratiques et, surtout, l'assurances de la loi électorale aux femmes. Les féministes ont également essayé de promouvoir des réformes sociales et scolaire. Entre autres elles demandaient aussi de l'abolition de l'esclavage, les changements dans la législative concernant le divorce etc. (RENZETTI, 2003, p.45).

Lors de la première vague un effort générale de féministes était avant tout d'assurer les droits de vote des femmes, puis le droit à l'éducation c'est à dire rendre les écoles accessibles pour toutes les femmes et finalement le droit de propriété c'est-à-dire la possibilité de posséder des biens. Les efforts étaient relativement réussis. Au cours de la première vague les femmes déjà pourraient participer aux élections et aussi elles ont commencé à s'éduquer. Après avoir satisfait ces exigences principales, la première vague de féminisme a progressivement cessé.

Deuxième vague du féminisme

Les années 1960 sont associées à la deuxième vague du féminisme qui a fini en 1980. Les objectifs de cette vague étaient en principe une réflexion de l'insatisfaction des femmes avec un réel niveau d'égalité entre sexes. Bien que les femmes étaient déjà éduquées, elles n'avaient toutefois pas les mêmes opportunités que les hommes, il était particulièrement évident sur le marché du travail et dans les activités politiques. Leur insatisfaction avec la situation existante a donné naissance aux plusieurs groupes et organisations féministes plus radical (RENZETTI, 2003, pp. 44-46).

Pendant la deuxième vague du féminisme, les féministes ne cherchent plus des droits égaux qui étaient déjà acquis (ce sont le droit de vote ou le droit à l'éducation) mais elles proclament la nécessité de la libération des femmes de la domination masculine, du patriarcat.

Elles refusent fortement le pouvoir des hommes sur les femmes ainsi que leur exploitation. Les féministes se concentraient sur les femmes elles-mêmes. Les femmes luttent pour avoir le contrôle sur leurs corps (révolte sous la devise « *Notre corps, nous-mêmes* »). Les thèmes principaux étaient le droit des femmes à l'avortement, à la contraception et de divorcer, ensuite la lutte contre les violences faites aux femmes. Elles protestaient contre le modèle de famille traditionnelle dans lequel la tâche principale des femmes était d'être femme de ménage, mère et épouse qui doit seulement de s'occuper des enfants et des hommes. (MOSCONI, 2008, pp. 118 -140).

Certaines féministes prétendent que des femmes se résignaient au statut d'infériorité dans le passé. Alors que chaque individu considère soi-même comme « JE » et les autres individus ne sont que « D'AUTRES », les femmes se comportent totalement différemment, moins égoïstement. Elles se distinguent des autres individus (des hommes). Elles ne préfèrent pas elles-mêmes aux autres. (HAVEKOVÁ, 2004, p. 176). Leur attitude n'était pas un produit de leur propre nature (femmes comme les mères et les épouses), mais avant tout, la société de ce temps-là a été construite sur ce dogme.

Parmi les représentants principaux de la deuxième vague, il faut mentionner Simone de Beauvoir, écrivaine et philosophe française. Elle a encouragé d'autres femmes à l'émancipation par ses paroles issues de ses livres, discours ou entretiens qui définissent avec précision le statut des femmes et la situation dans la société de ce temps-là. Comme elle a proclamé dans son œuvre *Le deuxième sexe* publié en 1949 :

« *On ne naît pas femme : on le devient. Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin.* » (GRASSION, 2019).

« *La femme est vouée à l'immoralité parce que la morale consiste pour elle à incarner une inhumaine entité : la femme forte, la mère admirable, l'honnête femme etc.* » (Ibid.)

Troisième vague du féminisme

En ce qui concerne de la période depuis la seconde moitié des années 1980, nous parlons de la troisième vague du mouvement féministe qui dure jusqu'à nos jours. Au cours des années 90 du XXème siècle, le féminisme est devenu un phénomène social mondial. L'idéologie féministe s'est divisée en nombreux courants. Il est impossible de parler d'une pensée unifiée ou d'une tentative d'atteindre ou d'empêcher quelque objectif spécifique. Les féministes de troisième vague mettent l'accent à la nécessité de l'interconnexion des sexes à

d'autres inégalités sociales telles que : race, ethnie, religion, orientation sexuelle, classe sociale, statut social, âge etc. (SOKOLOVÁ, 2004, pp. 206-207).

Le féminisme est souvent qualifié comme l'idéologie dirigée contre les hommes. Même s'il existe des approches plus radicales, la plupart des courants féministes reconnaissent une existence des différences entre les hommes et les femmes, mais des partisans sont convaincu qu'aucune différence ne doit pas être la base ou la cause d'une discrimination. De nos jours, non seulement des femmes, mais aussi des hommes ont part au développement des féminismes. La plupart des féministes ne considèrent plus des hommes comme « des ennemis » et elles tentent d'améliorer les conditions de vie des deux sexes. Cette idéologie était répandue successivement dans le monde entier. Le reflet des théories féministes est indéniable dans diverses disciplines et domaines d'activité. Parmi les thèmes actuels auxquels les féministes traitent, ils appartiennent par exemple : égalité des opportunités pour les femmes et les hommes dans le domaine de l'éducation et sur le marché du travail, la même rémunération pour les femmes et les hommes pour le même travail, représentation égale des hommes et des femmes aux postes de décision et au pouvoir politique, indépendance juridique et financière pour les femmes ou la parité linguistique et la langue non-sexiste.

I.2 Évolution historique de la position sociale des femmes en France

Pour la possibilité des femmes de se devenir « des politiciennes » ou « des avocates », la société devait être reformée. La société française n'était pas une exception. La lutte des femmes pour l'égalité des droits, le statut égal dans la société et les mêmes opportunités que les hommes avaient, elle durait depuis des centaines d'années. Dans le passé, les Françaises étaient également engagées dans cette lutte pour l'émancipation des femmes comme nous avons déjà mentionnés.

L'une d'entre elles était Olympe de Gouges, féministe française, l'une des premières de l'histoire. Elle était convaincue que *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* a proclamé la liberté pour tous mais par « pour toutes ». Elle a répondu à ce fait en écrivant *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* en 1791. Dans cet œuvre, elle réfère à l'inégalité entre les sexes. Tous les mots « homme » a été remplacé par les mots « femme ». Pour imaginer, nous pouvons mentionner certains articles. Nous choisissons la partie introductive de cette déclaration, les articles I et X, et la partie du postambule :

« *PREAMBULE : Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale ; considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics...* »

« ARTICLE I : La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

« ARTICLE X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune : pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi. »

« POSTAMBULE : Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne... » (GAULIER, 2003). Selon nous, nous pouvons aussi identifier les premières indices de la féminisation linguistique dans cet œuvre dans lequel le nom « citoyen » du titre de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* utilisé comme le masculin générique qui rendre les femmes invisibles, il a été remplacé.

Certain classement de la société sur la base du sexe peut être noté déjà à l'époque paléolithique. Déjà à cette époque, tous les membres de la société avaient leur statut social déterminé sur la base du travail et des activités qu'ils ont effectué (hommes comme chasseurs, femmes comme cueilleurs). Il faut dire que les femmes avaient un statut privilégié surtout à cause du taux élevé de mortalité maternelle. Pendant la révolution néolithique, leur position sociale encore augmentait surtout grâce à leurs inventions de différentes techniques (horticulture, filage et tissage). Aussi les premières divinités étaient du genre féminin. Nous pouvons dire que la société était matriarcale⁴. La deuxième révolution technique (6000-3000 av. J.-C.) a apporté de nouvelles inventions (per exemple une charrue) et les hommes remplaçaient les femmes dans les travaux agricoles. C'est l'une des causes de l'affaiblissement de la position sociale des femmes. Aussi les religions (surtout juive, chrétienne et islamique) sont devenues le domaine des hommes. Ces événements ont provoqué la fin du matriarcat. Au cours des siècles suivants, les femmes ont été opprimées et la société est devenue patriarcale (MICHEL, 2003, pp. 5-29).

Aux XVe et XVIe siècles, la femme cessait d'être pleinement reconnue dans la société. Les hommes renforçaient leur pouvoir. Les femmes ont été procrit de la vie publique et elles consacraient leurs vies aux leurs maris, enfants et ménages. L'éducation des femmes a été éliminé purement pour préparer leur futur rôle dans les ménages. L'essence de leur rôle est

⁴ C'est le contraire du patriarcat - une forme de la société où une femme (une mère) règne.

de créer le confort pour les hommes et d'accoucher les enfants. A cette époque, il existe des lois radicales comme par exemple la loi interdit des femmes de se rencontrer et de parler ensemble. Au XVIe siècle, les premières révoltes des femmes et les premiers indices du mouvement féministe apparaissent. Mais la situation n'a pas changé. Dans les deux siècles suivants, elle s'est aggravée. La compétition entre les deux sexes causés que les femmes ne pouvaient plus mener les activités qu'elles pouvaient faire jusqu'à ce moment-là (brasserie, fabrication des chandelles etc.) Elles n'effectuaient que des emplois mal rémunérés. Avec l'oppression croissante des femmes, un effort de la révolte des femmes augmentait aussi (MICHEL, 2003, pp. 38-45).

A la fin du XVIIIe siècle, la Révolution française suscitaient l'intérêt pour une révolution conduisant à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La France est devenue le berceau du mouvement féministe national soutenu par les ouvrières et les femmes de la classe moyenne. C'est une période où le féminisme et ses divers courants ont commencé à se développer. En générale, les féministes demandaient les droits politiques, économiques et le droit à l'éducation pour toutes les femmes. Au XIXe siècle en tant qu'au XVIIIe siècle, la société est toujours basée sur le modèle de femmes au ménage. L'accent a été mis sur le rôle de la femme dans la famille. L'outil de libération serait l'éducation pour eux. Mais au début du XIXe siècle, les femmes ont été éduquées seulement dans les domaines qui étaient importants pour ses futurs rôles (rôle de mère et d'épouse). Même les manuels scolaires de cette époque décrivaient des filles en consacraient consciemment à leurs familles et les filles qui répriment leurs désirs pour le bien de tous (mais pas pour le bien de toutes) (Ibid).

Mais dans l'entre-deux-guerres, il y avait un changement et la femme ayant la formation supérieure déjà n'était pas une exception. Dans le domaine de l'éducation des femmes, la France était très progressiste. France a été également l'un des premiers pays qui autorisait les femmes à étudier dans les facultés de droit. En 1870, toutes les facultés étaient accessibles aux filles, à l'exception de la Faculté de théologie. En 1900, les femmes pouvaient étudier dans la plupart des universités européennes. Malheureusement, après avoir obtenu son diplôme universitaire, elle n'avait toujours pas le même statut qu'un homme. Par exemple, les diplômées des facultés de médecine ne pouvaient travailler que dans le secteurs moins importants et mal rémunérés (maison d'aliénés, hospice, hôpitaux pour les femmes) (ABRAMS, 2005, pp. 59-62, 274-277).

Au XIXe siècle, les femmes travaillaient dans les usines, les manufactures ou dans l'agriculture. Elles sont devenues une source de main d'œuvre de bon marché. En outre, elles ont été accusées d'avoir échappé leurs rôles sociaux. A la suite de l'augmentation du nombre

de femmes employées, il a commencé à créer les lois dont le but était de protéger les femmes, telles que l'interdiction du travail de nuit de 1897 (BOCK, 2007, pp. 147, 209).

Un autre problème de cette époque était l'indépendance financière (plutôt dépendance) des femmes. Près de 50% des femmes étaient célibataires et elles n'avaient pas deuxième source de revenu (le revenu de mari) ce qui avait aussi des conséquences sociales. Entre autres, la prostitution dans les villes a augmenté. La situation des femmes est devenue insupportable. Il y avait une grande vague de protestation. Les ouvrières commençaient à protester contre les bas salaires et le travail lourd qu'elles ont effectué. Les dames bourgeoises étaient en désaccord avec la perte des droits politiques et économiques. Les femmes croyaient encore au pouvoir de l'éducation. Elles voulaient avoir le droit d'étudier et de changer leur destin. Les révoltes féminines ont produit les résultats. A la fin du XIXe siècle, les universités ont devenu accessibles aux femmes. Il a suscité la résistance furieuse des hommes, ils ont brûlé le premier élève comme symbole de protestation (MICHEL, 2003, pp. 57-67).

Aussi la législation française se semblaient être en majorité masculine. Les féministes ont vu des inégalités dans *le Code civil des Français* publiés en 1804, à l'époque du gouvernement de l'empereur Napoléon. Selon les femmes, il était principalement destiné aux hommes. Il est possible de dire que le Code civil était à l'origine une loi entièrement patriarcale. Il a supprimé l'individualité de la femme, ses droits et son autosuffisance. Les principes fondamentaux du code étaient : laïcité, individualité, liberté, égalité et souveraineté. L'individualité signifie un libre choix de ce que l'homme voulait faire. Le principe de liberté signifie la liberté personnelle et économique. Mais à ce moment-là, les femmes n'étaient pas indépendantes financièrement et elles ne peuvent pas décider librement de son destin. Elles devaient obéir et suivre leurs maris. Le principe d'égalité devrait garantir l'égalité des droits pour tous, mais cette loi ne s'appliquait qu'aux hommes comme les individus libres. Et finalement le principe de souveraineté se reflétait dans les familles françaises, en particulier par la supériorité du mari de l'épouse (JÁNOŠÍKOVÁ, 2005, pp. 259-257). Le statut des femmes était caractérisé pertinemment par les articles 213, 214 et 215 du Code.

Article 213 : Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Article 214 : La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider : le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

Article 215 : La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens (CODE CIVIL, 1804).

La situation des femmes de ce temps-là dans la vie familiale et la mentalité des hommes de ce temps-là ont été décrites par exemple dans l'ouvrage de Jean Jacques Rousseau *Émile ou De l'éducation* où il écrit que la femme devrait obéir à l'homme qui un être imparfait et souvent cruel. Il a affirmé qu'elle doit souffrir l'injustice et les torts de son mari sans protestations (WIRZ, 1995).

D'autre sujet important était le droit de vote des femmes. Les femmes qui luttait pour le droit de vote au XIXe siècle, elles s'appellent les suffragettes⁵. Parmi les suffragettes, il faut mentionner de nouveau Hubertine Auclert ou par exemple Maria Vérone. Hubertine Auclert était l'une des plus actives suffragettes en France. En 1876 elle fondait la société *Le droit des femmes* qui soutenait le droit de vote pour les femmes et qui est devenu plus tard la société *Le suffrage des femmes*. Maria Véron, cinquième avocate française dans l'histoire était aussi une combattante importante du droit de vote pour les femmes. En 1907, elle est devenue la présidente de *la Ligue française pour le Droit des Femmes*. En dépit des nombreux efforts des féministes et des suffragettes, la France est l'un des derniers États européens où le droit de vote a été attribué aux femmes. La Constitution de la IVe République permettait de voter aux femmes en 1946, alors que la plupart des femmes européennes avait déjà ce droit.

Au XXe siècle, les femmes ont continué à leur lutte. Sauf la période de la Seconde Guerre mondiale où les femmes sont entrées dans l'armée. Elles se sont battues pour leurs patrie et les activités féministes étaient suspendues. Et après la guerre, il poursuivit sa lutte mais contre le colonialisme. Le mouvement féministe apparaissait de nouveau en pleine vigueur vers 1965. Les femmes émancipées représentant la nouvelle génération de femmes, plus savante, éduquée, engagée et consciente de son but. Entre autres les femmes sont commencées à s'engager plus dans des activités politiques.

L'un des résultats de leurs activités menés au XXe siècle, c'est la création *d'un secrétariat d'État à la condition féminine* en 1974. A la tête de cette institution était Françoise Giroud, une écrivaine et femme politique française. Elle a lancé « *cent une mesure pour les femmes* » dont but principal étaient d'assurer de droits propres pour les femmes, de supporter la lutte contre les discriminations et l'ouverture des métiers dits masculins (HECHT, 1997, p.1317).

Les féministes ont été convaincues qu'il est nécessaire de faire pression pour une politique d'égalité de traitement par l'intermédiaire de prendre des positions de prise de décision en politique. Selon elles, quand les femmes participeront à la formation de la

⁵ Femmes qui militaient pour obtenir le droit de voter.

législation française, les droits ne les opprimeront plus. La législation ne négligera plus les femmes et leurs besoins. En outre, les femmes étaient convaincues qu'elles ont des mêmes dispositions et qu'elles sont de les mêmes capacités pour devenir les hommes politiques. Françoise Giroud a dit que : « *L'égalité entre les hommes et les femmes aura progressé quand on nommera à un poste politique une femme aussi incompétente qu'un homme.* » (WOITIER, 2012).

En 1995, les femmes ont créé leur propre parti politique nommé *Parti démocratique des Femmes*. La France remarquait le progrès sous forme d'une plus grande représentation des femmes en politique sous le règne du président conservateur Valéry Giscard d'Estaing. Sauf Françoise Giroud (Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes) aussi Simone Veil est entrée au gouvernement. Elle est devenue Madame le ministre de la santé. La première et à ce jour seule femme qui a occupé la fonction de chef de gouvernement en France était Édith Cresson. Elle a été Madame la Première ministre entre 1991-1992 (KRÁLÍKOVÁ, 2004).

Aussi la législation française a été également influencé par la lutte pour l'égalité de statut des femmes. Elle devait subir des changements. Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre sexes en 1946. En 1999 les articles III et IV de la Constitution de 1958 ont été modifiés par deux nouveau paragraphe. Le contenu des nouveaux paragraphes est la promesse que la loi supportera l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et le deuxième paragraphe dit que les partis politiques que les partis politique doivent contribuer à la mise en œuvre de ce principe. Une autre loi importante qui est en vigueur depuis 6 juin 2000 pose le principe de promouvoir la parité entre femmes et hommes pour les mandats électoraux et les fonctions électives. (VIE PUBLIQUE, 2019).

Il est évident que dans l'histoire le statut social des femmes dans la société était très varié. Bien que les femmes aient été privilégiées dans une certaine période, pendant la plupart des siècles elles ont été opprimées et subordonnées aux hommes. Ça a duré longtemps que les femmes avaient le courage de lutter pour leurs droits. Bien que de nombreuses tentatives et efforts aient échoué, les opportunités que les femmes ont aujourd'hui sont incomparables avec la vie de nos prédécesseurs. La lutte a été longue et certains sont convaincus qu'elle n'est pas encore terminée.

I.3 Statut des femmes dans la société française d'aujourd'hui

La condition de base de la parité et de l'égalité entre les sexes est de renforcer des droits des femmes. En dépit de l'émancipation avancée des femmes au XXI^{ème} siècle, les femmes restent encore sous-estimées et leur représentation est assez basse dans des autres domaines. Elles ont un salaire inférieur à celui d'un homme (pour le même travail), difficilement elles occupent des fonctions plus élevées, ou dirigeantes etc. Les défenseurs de l'égalité et la parité des sexes discutent aujourd'hui de la position des femmes dans la science, le niveau de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, le statut et le rôle des femmes dans les sphères politique, économique et dans d'autres domaines et professions traditionnellement masculins ou de l'harmonisation de la vie familiale et carrière professionnelle des femmes.

Dans la partie suivante, nous nous intéressons sur le statut des femmes en France au XXI^e siècle. Nous nous concentrons sur la législation garantissant l'égalité des sexes, la structure de l'éducation des femmes, leur représentation dans différents secteurs et la différence entre les salaires des femmes et des hommes en France. Nous nous sommes également intéressés aux pourcentages de femmes qui ont réussi et qui occupent des postes de la prise de décision, c'est-à-dire des femmes aux postes élevés ayant un pouvoir décisif.

Au XXI^e siècle, la création de la législation garantissant l'égalité des droits des femmes continue. Nous pouvons mentionner la loi de l'année 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen qui instaure une obligation de l'alternance des deux sexes sur les listes des candidats. En 2006, la loi relative à l'égalité salariale entre les sexes a été promulguée. Entre autres, un nouvel article a été inséré dans le Code du travail selon lequel depuis 2012 les entreprises de plus de 50 salariés doivent signer un accord ou un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle. Le non-respect de cette loi peut entraîner une sanction financière. La loi de l'année 2014 prévoit notamment la sanction du non-respect des dispositions sur l'égalité professionnelle par l'interdiction d'accès à la commande publique. La loi de l'année 2006 interdit de tout agissement sexiste dans le règlement intérieur de l'entreprise. C'est une liste austère de nouvelles lois dont but est assurer une égalité entre sexes (VIE PUBLIQUE, 2019).

L'éducation de femmes était un sujet très important dans l'histoire. Il y avait des moments où les femmes n'avaient pas le droit d'apprendre à écrire, à lire etc. ou à étudier aux écoles secondaires. Il n'y avait pas besoin de femmes trop savantes. Pas du tout les femmes diplômées de l'université de l'enseignement supérieur. Les universités étaient fermées pour les filles le plus longtemps. Cette impossibilité d'étude confortait le statut social inférieur des

femmes de ce temps-là. Le niveau d'éducation inférieur des femmes était alors l'une des garanties de la position dominante des hommes.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur des femmes, Natalia Tikhonov Sigrist dans son article de l'année 2009 intitulé « *Les femmes et l'université en France, 1860-1914* », elle a souligné que dans le passé, bien que les femmes déjà pouvaient faire des études supérieures, leur présence aux universités françaises étaient très faible jusqu'au tournant du XXe siècle (3 % au maximum). Dans cette période la proportion des femmes de l'effectif global s'est rapproché déjà des 10%. (TIKHONOV SIGRIST,2009, pp.1). Il a donc fallu des décennies pour que la société change tellement que l'enseignement supérieur des femmes sont devenues une partie intégrante de la société et que les idées masculines sur la hiérarchie de la société ont cessé de décourager femmes d'atteindre le diplôme universitaire. C'était un grand changement social qui s'est progressivement ancré dans la société : transformation sociale de la femme d'une mère, d'une épouse à une avocate, une professeure, une architecte ou une politicienne, aux postes professionnels couramment effectuées par des femmes au XXI siècle.

Au XXIe siècle, la situation est complètement différente. Dans la partie suivante nous utilisons les données de *la Statistiques sur l'enseignement supérieur* traité par EUROSTAT, l'Office statistique de l'Union européenne. A ce jour, cette statistique contient des données traitées de l'année 2016. En 2016, il y avait vers 2,480,186 millions d'étudiants au total en France (entre eux il y avait : 1,130,643 des hommes et 1,349,543 des femmes). Donc les femmes représentaient 54% de tous les étudiants de la formation supérieure. (EUROSTAT, the Statistical office of the European Union, 2019).

D'autre thème discuté aujourd'hui est la nécessité de la mixité des métiers. L'objectif important des efforts de défenseurs de l'égalité du droit des femmes est un ouverture tous les métiers pour tous, et aussi pour toutes. C'est-à-dire que les métiers doivent être ouvert pour les hommes et pour les femmes de la même manière.

L'une des associations qui s'occupe de l'emploi des femmes dans les secteurs différents est le CIDJ (le Centre d'information et de documentation jeunesse). En 2018, ce centre a publié son propre guide dans lequel il informe sur les déséquilibres entre les sexes dans les secteurs et nous rappelle la nécessité de mettre en place plus d'actions pour atteindre plus grande mixité de la main d'œuvre dans les différents secteurs. Le CIDJ analysait vers soixante secteurs. Le but était d'identifier des secteurs où les hommes sont plus nombreux que les femmes, et inversement. L'analyse a prouvé que les femmes françaises sont très présentées dans le secteur de l'enseignement, le secteur de la santé, dans les fonctions de gestion et administration des entreprises et aussi dans la bancassurance. Au contraire, dans des secteurs

suivants, elles sont sous-représentées : c'est le cas du secteur informatique, le domaine du commerce et le domaine de l'ingénierie où les femmes représentent moins de 30 % des effectifs. (GOUT, 2018).

Un autre sujet abordé est une rémunération des hommes et des femmes. C'est un autre domaine dans lequel les femmes françaises se sentent discriminées. Pour mesurer les inégalités de rémunération, il existe un indice qui détermine l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, ou écart salarial. Il est connu comme *Gender pay gap* (GPG) dans le monde entier. Il désigne la différence entre le salaire moyen d'un homme et d'une femme et il est calculé chaque année au niveau de l'UE. L'évolution de cet indice de l'année 2007 à 2017 montre que la situation des femmes s'est améliorée au cours de la dernière décennie en France (en 2007 le GPD est égale à 17,3% mais sa valeur a diminué de près de 2% - 15,4% en 2017) (EUSTOTAT, 2019). Mais selon nous, c'est encore une grande différence.

Entre autres, pour identifier quelle est la position des femmes dans la société française, nous avons décidé comparer la représentation des femmes dans les différents domaines dans les positions de la prise de décision en France. Car selon des féministes, la participation des femmes aux processus décisionnel, c'est l'un des outils pour atteindre l'égalité et la parité entre femmes et hommes.

Nous avons utilisé *Gender Statistics Database*, la base de données traitée par *European Institute for Gender Equality (EIGE)*. Nous nous sommes concentrés sur les domaines suivants : science et recherche, juridiction, politique, business (concrètement banques et finances). Nous choisissons ces domaines car les féministes critiquent que ces domaines sont purement masculins. Prétendument ce sont des domaines où les femmes ont un accès très limité, essentiellement en ce qui concerne leur participation au processus de la prise de décision.

Pour notre analyse, nous avons choisi les postes suivants :

- Présidents et membres du plus haut organe décisionnel de l'Académie royales des sciences (le domaine de la science et le recherche)
- Présidents et premiers ministres dans le Gouvernement de la République française, les députés et sénateurs du Parlement français et les dirigeants des principaux partis politiques (domaine de la politique)
- Présidents et membres de la Cour suprême (domaine de la justice)
- Gouverneurs, sous-gouverneurs, directeurs généraux et membres de La Banque de France⁶ (secteur bancaire)

⁶ C'est la banque centrale de la France.

- Présidents, membres du conseil d'administration, représentants de la gestion des plus grandes sociétés cotées en France (domaine financière)

Donc, quelle est la réalité d'aujourd'hui ? Nous avons décidé de comparer le pourcentage de femmes et de hommes occupant des postes de la prise de décision sélectionnés. Les données obtenues de la représentation les deux sexes dans ces postes élevées prouve que les domaines sélectionnés sont principalement masculins. C'est la sphère dans laquelle les hommes encore dominant. Ce sont des postes de la prise de décision dans la domaine de la science (présidents et membres du plus haut organe décisionnel de l'Académies royales des sciences), de la domaine politique (présidents et premiers ministres dans le Gouvernement de la République française, députés et sénateurs du Parlement français et dirigeants des principaux partis politiques), de la domaine juridique (présidents et membres de la Cour suprême) et finalement de la domaine financière (gouverneurs, sous-gouverneurs, directeurs généraux et membres de La Banque de France, présidents, membres du conseil d'administration, représentants de la gestion des plus grandes sociétés cotées en France). Comme nous le voyons dans le tableau n°1, dans la plupart des positions sélectionnées, les hommes dominant. Les femmes ne dominant que dans le domaine judiciaire.

Le tableau n°1 : Tableau récapitulatif du pourcentage de femmes dans des postes de la prise de décision sélectionnés en France en 2018

Poste de la prise de décision	Pourcentage de femmes	Pourcentage de d'hommes
Présidents et membres du plus haut organe décisionnel de l'Académies royales des sciences	21,2 %	78,8 %
Présidents et premiers ministres dans le Gouvernement de la République française	0 %	100 %
Députés et sénateurs du Parlement français	26,9 %	73,1 %
Dirigeants des principaux partis politiques	14,3 %	85,7 %
Présidents et membres de la Cour suprême	52,1 %	47,9 %
Gouverneurs, sous-gouverneurs, directeurs généraux et membres de La Banque de France	45,5 %	54,5 %
Présidents, membres du conseil d'administration, représentants de la gestion des plus grandes sociétés cotées en France	44 %	56 %

La source utilisée : European Institute for gender equality, Gender Statistics Database 2019

Selon nous, le sous-chapitre précédent prouve que les femmes françaises d'aujourd'hui n'ont pas encore le même statut dans la société qu'un homme. Il reste encore beaucoup de choses à lutter pour atteindre la pleine égalité entre les sexes. Bien sûr, nous ne pouvons pas nier que le développement de la situation des femmes en France, il a été très lente mais il apporte les changements marquants. Elles ont obtenu le droit de prendre des décisions sur leur corps, de leur vie et du mode de vie, le droit de s'éduquer, le droit de vote, d'avoir des enfants et d'avoir une carrière réussie en même temps. De plus, elles ont prouvé qu'elles sont capables de devenir médecins, avocates, hommes de science etc. et elles ont obtenu des opportunités d'effectuer ces professions. Sans doute, l'émancipation des femmes était bien réussie.

II Femmes dans la langue française

Le français est une langue romane qui a une large représentation dans le monde entier. Il est une langue officielle dans plus de quarantaines pays. C'est une langue parlée en France, en Belgique, en Suisse, à Monaco, au Luxembourg, au Canada mais aussi dans de nombreux pays africains (Congo, Mali, Niger...). Le français est une langue diplomatique internationale. Il affecte également une évolution d'autres langues, en particulier dans le domaine du lexique. La langue française a longtemps évolué vers la forme d'aujourd'hui, comme n'importe quelle autre langue. Aujourd'hui, elle poursuit son évolution, maintenant dictée surtout par le phénomène de la mondialisation et la féminisation. Au cours des dernières années, des féministes ciblent également sur la langue et principalement sur la visibilité (ou l'invisibilité) des femmes dans sa forme écrite et orale. Le déséquilibre dans la langue est une sorte de la discrimination à cause d'une relation inévitable qui est entre la langue et la société.

Dans la section suivante, nous fournirons des informations de base sur l'évolution du français et des organisations qui le soutiennent. Dans la sous-chapitre *La visibilité des femmes dans le français*, nous nous concentrons sur les inégalités linguistiques entre les sexes qui deviennent un outil d'oppression des femmes. De plus, nous mentionnons des phénomènes qui influencent fortement la forme contemporaine du français.

II.1 Langue française en général

Dans les dernières années, le français a été dépassé par l'anglais qui a plus de 500 millions de locuteurs. Mais la langue française est encore classée dans cinq langues les plus parlées dans le monde comme la langue maternelle et la langue seconde. Dans différentes sources, il y a des différents chiffres, mais en générale nous pouvons constater que dans le monde entier il y a environ 300 millions de personnes parlant français. Dans le monde, il y a plus de 120 000 d'apprenants du/en français. Plus de 70 millions ont le français pour langue d'enseignement et près de 50 millions étudient le français comme la langue étrangère. En plus, le français est la 2^e langue des affaires en Europe, la 3^e dans le monde et la 2^e langue des organisations internationales. Il est l'une des langues de travail de l'ONU, de l'OTAN, de l'UE, de l'UA, de l'ALENA et avec l'anglais, ils sont deux langues officielles des Jeux Olympiques (OIF, 2019).

La particularité du français est avant tout sa répartition géographique. Contrairement à d'autres langues (par rapport au chinois qui est considéré comme la langue maternelle et la langue seconde le plus élargi) qu'elles sont circonscrites à un ou seulement plusieurs pays, aujourd'hui le français est utilisé sur tous les continents. Pour pouvoir

comprendre la forme d'aujourd'hui et la position de la langue française et plus tard pour comprendre les inégalités déterminées, nous avons décidé mentionner très brièvement l'évolution du français.

Les frères Bourciez, Édouard (romaniste et linguiste) et Jean (professeur de langues et littératures romanes à la Faculté des lettres de Montpellier) énumèrent trois périodes de l'évolution du français dans leur œuvre *Phonétique française*, ce sont : période de l'ancien français (IXe – XIIIe siècle), période du moyen français (XIVe – XVIe siècle) et période du français moderne (du début du XVIIe) (BOURCIEZ, 1964).

Les premiers indices de la séparation du français comme la langue autonome remontent au IXe siècle dans lequel les premiers textes en ancien français apparaissent. Grâce auxquels, les premières formes de français archaïque ont été préservées. Le premier document conservé est *les Serments de Strasbourg* datant du 14 février 842. Plus tard avant l'année 882, le premier texte littéraire a été rédigé dont la langue utilisée est plus proche du français contemporain. C'est *la Cantilène de sainte Eulalie*. (ŠABRŠULA, 2007, pp. 18-41).

Le tournant important dans l'histoire du français était l'ordonnance de François d'Orléans signée en 1539 à Villers-Cotterêts dans l'Aisne grâce à laquelle le français est devenu une langue officielle et son utilisation est requise dans tous les actes judiciaires et d'État. Il y avait la nécessité d'élargir le vocabulaire français en matière de terminologie administrative et judiciaire. Pour la consolidation de la langue française, les premiers dictionnaires et grammaires ont été créés. L'importance du français a également augmenté dans la science. Dans le domaine de la santé, des documents traitant de la chirurgie ont été parus en français (par exemples des textes d'Ambroise Paré, le chirurgien royal). Le latin était encore enseigné dans les écoles, mais son importance et sa position sont déclinées (ŠABRŠULA, 2007, pp.53).

Dans la période de classicisme, la groupe de puristes, dirigé par Malherbe, elle dédié aux soins à la langue française dans le but de créer une langue internationale de celui-ci. Leurs efforts consistaient principalement à purifier le langage de l'archaïsme, des néologismes et des dialectismes. En 1635, le cardinal Richelieu a fondé l'Académie française afin d'introduire l'ordre officiel et des normes linguistiques codifiées. (OSTRÁ, pp. 96-102).

La position du latin encore faiblissait au XVIIIe siècle. Les philosophes des Lumières favorisent la langue française. Plus tard, écrivains romantiques ont eu un effort rapprocher la langue française du grand public. C'était une époque de l'enrichissement du vocabulaire français par des expressions régionales, folkloriques, des termes techniques, des mots de langues étrangères mais aussi des termes d'arts. Le français a également commencé à utiliser dans la diplomatie (par exemple le traité de Rastatt rédigé complètement en français).

La diplomatie s'est exercée en français au-delà des frontières, même en Russie ou dans l'Empire ottoman (FERREY, 2018). Pendant la Révolution française, le français a pénétré dans toute la France et il a remplacé des dialectes et d'autres langues utilisées dans ce temps-là. La Révolution a provoqué aussi des grands changements dans un lexique - les Français ont temporairement cessé d'utiliser des titres comme « Madame ou Monsieur », ils les ont remplacés par les mots « citoyen et citoyenne ». Des nouveaux mots sont apparus dans le vocabulaire, tels que : municipalité, fonctionnaire public, bureaucratie... (ŠUBRŠULA, 2007, pp. 61).

Les XIXe et XXe siècles, ce sont également des siècles pleins de changements dans le vocabulaire français. Les écrivains romantiques réutilisaient les mots archaïques et les auteurs réalistes et naturalistes utilisaient des autres mots folkloriques et régionaux. Pendant cette période, la diffusion du français se poursuit. De plus en plus, les français empruntaient des mots aux autres langues (*tramway, record, tennis ...*). Aussi la troncature a été souvent utilisée (*ciné, métro, vélo, photo ...*). Les deux guerres mondiales ont contribué à l'élargissement du français et elles l'ont considérablement influencée grâce à la rencontre des soldats de divers régiments et même de divers pays. La position de la langue française s'est fortement renforcée quand il est devenu l'une des langues officielles de l'ONU en 1945. Aussi des organisations réunies des utilisateurs de la langue française ont commencé à émerger : par exemple le Conseil international de la langue française (C.I.L.F) fondé en 1968 pour enrichir la langue française et de favoriser son rayonnement qui regroupe aujourd'hui plus de vingt pays (ŠUBRŠULA, 2007, pp. 62-67).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'un des phénomènes qui a fortement influencé non seulement la langue française est le processus de mondialisation. Sans doute la mondialisation a transformé toute la société, les relations entre les pays et leurs habitants et il a affecté tous les aspects de la vie quotidienne y compris la communication qui est liée avec elle. Dans la plupart des cas, les effets positifs de la mondialisation sont soulignés. Mais l'un des résultats du processus de mondialisation est aussi la position forte de l'anglais ce qui provoque l'oppression des autres langues.

Il est bien connu que les Français, ils sont fiers congrûment de leur culture dont leur langue est partie importante. Déjà pendant XXe siècle, certaines « défenseurs du langue » ont averti de la concurrence de l'anglais qui peut devenir une réelle menace pour le français. En réaction à cela les autorités gouvernementales ont commencé à compléter le dispositif traditionnel de régulation de la langue. Des lois dont l'objectif est de protéger la langue française, elles ont également apparues.

L'une d'elles est la loi dite « Bas-Lauriol » de l'année 1975 qui a fait l'emploi du français obligatoire dans différents domaines, par exemple dans le commerce (publicité, modes d'emploi, factures, etc.) et dans le monde du travail. La loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon » a élargi les dispositions de la loi dite Bas-Lauriol. La loi Toubon est fondée sur le principe introduit en 1992 dans le deuxième article de la Constitution qui prescrit que « *La langue de la République est le français* » (ACADÉMIE FRANÇAIS, 2019).

L'objectif principal de loi Toubon est d'empêcher la pénétration de l'anglais et de promouvoir l'utilisation du français. La loi proclame utilisation préférée des expressions françaises. S'il existe une expression en français décrit certain fait ou certain objet, il faut lui donner la priorité sur l'utilisation d'une expression en langue étrangère.

Le thème important de XXe et XXIe siècles n'est pas seulement l'impact de la mondialisation mais aussi c'est aussi la position de la femme dans la langue. A la suite de la promotion des attitudes féministes dans la langue, en 1984 le Premier ministre de ce temps-là, Pierre Mauroy a créé une « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes ». La féminisation des noms de professions et de titres, elle a commencé à être perçue comme un outil pour « *combler certaines lacunes de l'usage de la langue française dans ce domaine et à apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes* » (ACADÉMIE FRANÇAIS, 2019).

Au cours des dernières années, la critique de l'oppression des femmes dans les langues a intensifié. Les femmes demandent la parité linguistique et la langue non-sexiste qui est juste à l'égard des femmes et qui est capable d'apprécier leurs capacités et leurs compétences (il s'agit la problématique des noms de métiers, grades, titres et fonctions). Nous traitons de cette problématique dans les parties prochaines.

II.1.1 « Gardiens » du français

Le français est généralement considéré comme une belle et noble langue de laquelle les gens du monde entière ont intérêt. Ainsi que d'autres langues, le français doit s'adapter au monde d'aujourd'hui. Et parce que les français sont patriotes, ils ne permettent pas à son développement de détruire son essence. Il existe plusieurs institutions dont but principal est de surveiller une évolution et réguler des tendances changeant leur langue comme une partie importante de leur culture. Dans la partie suivant nous avons décidés de décrire plusieurs organisations chargées pour surveiller sur le français. Dans le contexte de la féminisation linguistique, il faut l'Académie française, (dans le passé, un grand adversaire de féminisation linguistique), l'association Défense de la langue française, la Délégation générale en langue française et aux langues de France, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Avenir

de la langue française. Nous avons obtenu toutes les informations sur les institutions suivants directement sur leurs sites officiels.

Académie française

L'Académie française est considérée comme l'une des plus anciennes institutions en France surveillant la langue française. Elle a été fondée par Richelieu, qui a été nommé le chef et le protecteur sur la base des Lettres patentes signées par Louis XIII. Les membres de cette académie sont appelés les immortels selon la devise « *À l'immortalité* » qui nous pouvons voir sur le sceau du cardinal de Richelieu dans la charte fondatrice de l'Académie. La devise se réfère à la mission de membres de l'Académie : de porter la langue française qui est immortelle. L'objectif principal de l'Académie est « *de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à la langue française et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* » (article XXIV des statuts). Dans cette intention, « *il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique* » (article XXVI des statuts), et « *seront édictées pour l'orthographe des règles qui s'imposeront à tous* » (article XLIV des statuts) (ACADEMIE FRANÇAISE, 2019).

Le membre le plus âgé, Jean-Denis Bredin a été élu en 1989. Le dernière membre a été élu en 2018, c'est Barbara Cassin, philologue et philosophe française. Aujourd'hui parmi les trente-cinq membres de l'Académie, il n'y a que cinq femmes et seulement l'une a été élues avant 2000. Selon nous ceci est un autre reflet de la position antérieur des femmes dans la société. Dans le contexte de ce mémoire de master, il est très important mentionner cette institution car elle était le grand critique de la féminisation du français. Jusqu'à l'année 2018 l'Académie a résisté aux efforts de féminiser le français, mais en 2019, elle a décidé d'accepter la féminisation les noms de métiers, titres et fonctions. Nous allons apprendre plus sur des attitudes de l'Académie française à l'égard de la féminisation linguistique dans les prochains chapitres. Fait intéressant, ce tournant a eu lieu 36 ans après la publication du premier document officiel réglant la féminisation (Ibid.)

Association Défense de la langue française

Une autre institution importante protégeant la langue française est *l'Association Défense de la langue française (DLF)* qui a été créé en 1958. Cette institution suit la devise : « *La langue française est notre trésor, sachons le préserver* ». En ce qui concerne le développement du français, les membres proclament sur leur site officiel « *Ni purisme ni laxisme* ». Par ce slogan, ils ne nient pas le développement nécessaire de la langue, mais en même temps ils soulignent la nécessité la défense contre l'invasion des langues étrangères qui

menacent le français. C'est important : « ...pour conserver à la langue française toute sa qualité, pour la promouvoir auprès des jeunes générations, pour maintenir son rang dans le monde, pour résister à l'invasion des vocables étrangers... » (DLF, 2019).

La tâche principale de cette institution est d'assurer tous les Français l'accès à l'information et à l'expression en français dans tous les aspects de la vie. Certains de leurs principes sont considérés comme peu radicaux. L'association tente, comme elle le proclame, de protéger le français en s'opposant à l'invasion anarchique et incontrôlée des mots étrangers. Elle préfère une utilisation des néologismes contre les anglicismes, par exemple : utilisation du mot « hameçonnage » à la place du mot « phishing » etc. Cette association publie de sa propre revue qui est paru quatre fois par an et elle organise de divers concours de la langue française tels que le Prix Richelieu qui a lieu chaque année. Ce prix récompense des journalistes qui « aura témoigné par la qualité de son propre langage, de son souci de défendre la langue française » (Ibid).

Délégation générale en langue française et aux langues de France

Il existe également des institutions surveillant le français qui font partie du ministère de la Culture (le ministère de la Culture et de la Communication jusqu'à 2017). L'une d'eux, c'est la *Délégation générale en langue française et aux langues de France (DGLFLF)* qui est « chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement et d'orienter son évolution dans un sens favorable au maintien de la cohésion sociale et à la prise en compte de la diversité de notre société ». La DGLFLF est rattaché directement au ministre chargé de la culture depuis 2009. Cette institution collabore avec des spécialistes des divers domaines : économique, social, professionnel, scientifique et avec des associations militant « ...pour une meilleure prise en compte de la cause des langues dans les politiques publiques » (DGLFLF, 2019).

Cette délégation est fondée comme le moyen pour soutenir le développement de la langue français et pour proposer de nouveaux termes qui nommer de notions et de réalités nouvelles apparus. Donc l'objectif est un enrichissement de la langue française pour la défendre. La création de nouveaux termes français est nécessaire aujourd'hui pour éviter une obligation à l'utilisation de termes étrangers ce qui supporte une protection du français. En 2015, même la Commission d'enrichissement de la langue française a été créé dont le secrétariat est assuré par le DGLFLF. Une autre priorité est de soutenir des langues régionales qui appartiennent au patrimoine de la France (Ibid.).

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

En 1970 l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont le siège est à Paris a été fondée. Le but est de regrouper une population francophone et de promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les 88 membres de l'OIF (61 membres et 27 observateurs). L'OIF coopère avec quatre autres institutions : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde (la première chaîne mondiale de télévision en langue française et le deuxième réseau international de télévision), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et finalement avec l'Université Senghor d'Alexandrie (OIF, 2019). Sur son site officiel, l'OIF définit ses buts et les principes principaux : *« L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, développer la coopération au service du développement durable. Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des actions de l'OIF »* (OIF,2019).

Comme nous le voyons, le cadre de cette organisation dépasse le domaine linguistique. En outre, l'organisation prône l'égalité des droits pour tous les gens, le droit à l'éducation, la démocratie et la paix. Elle ne préconise pas seulement la langue mais cherche à créer une communauté harmonieuse de ses membres. Dans le contexte de ce travail il faut mentionner que l'OIF fait aussi des activités pour promouvoir la position des femmes dans la société. Un autre des nombreux objectifs est de soutenir une égalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles du monde entier. *« Pour l'OIF, l'enjeu est de s'assurer que la question de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes soit pleinement prise en compte dans toutes ses interventions et reste en haut de l'agenda des débats et négociations pour les pays francophones »* (Ibid.).

L'OIF cherche à atteindre cet objectif en particulier par sa participation à diverses réunions organisées par les associations de défense des droits des femmes (par exemple les sessions de la Commission de la condition de la femme (ONU-Femmes⁷). En coopération avec

⁷ L'organe intergouvernemental mondial dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

cette organisation, l'OIF aussi organise des séminaires sur un sujet différent (nous pouvons mentionner un séminaire sur la promotion de la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone qui s'est déroulé en 2016).

Avenir de la langue française

La dernière association que nous avons choisi est *l'Avenir de la langue française (ALF)* qui a été fondée aussi pour la défense et la promotion du français en 1992. Elle a été créée grâce à la rencontre de Dominique Noguez (un écrivain français qui a reçu le Prix Femina en 1997) le première président de l'ALF, puis Albert Salon (le fondateur du Forum francophone international-France), Dominique Gallet (l'un des producteurs du magazine Espace francophone et le membre du Conseil supérieur de la langue française) et Régis Debray (le philosophe, journaliste et écrivain français qui a aussi reçu le Prix Femina en 1977). Ces intellectuels ont souligné la nécessité de lutter contre l'invasion de l'anglais dans la langue française. La création de l'association faisait suite à la parution de deux appels dans le Monde adressé au Président de la France, au Gouvernement et aux membres du Parlement. Le premier appel a été signé par plus de trois cents artistes, écrivains, journalistes, historiens, scientifiques (Yves Berger, Jean Dutourd, Michel Houellebecq, Eugène Ionesco et beaucoup d'autres). Entre autres, l'appel a réclamé : « ...usage effectif du français à tous les niveaux des institutions européennes, rappel, dans la Constitution, non seulement que le Français est la langue de la République, mais que c'est la langue de l'enseignement et du travail, transformation de la loi de 1975 sur l'emploi de la langue française afin qu'elle traite de tous les aspects de son usage en France et qu'elle soit effectivement appliquée... » (ALF, 2019).

L'ALF fait des différentes actions dans de nombreux domaines de défendre le français non seulement en France, mais dans toute l'Union européenne et aussi au sein des institutions internationales. Sur son site officiel, l'ALF présente la citation de Albert Camus : « *Ma patrie, c'est la langue française* » et dans l'esprit de cette citation elle mené ses activités. Pour atteindre ses objectifs, l'ALF fait des actions promouvant la sensibilisation du français, elle organise de nombreuses campagnes et des manifestations. Depuis 1999 l'ALF participe aussi à la remise de *prix de la Carpette anglaise* qui est décerné chaque année « ...à un membre des élites françaises qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France et dans les institutions européennes au détriment de la langue française » (ALF, 2019). Ses activités visent à arrêter le recul de la langue française qui ne cesse de croître au profit de l'anglais qui est devenu la langue mondiale unique.

Après la description des organisations mentionné ci-dessus, qui ne représentent qu'un fragment des institutions surveillant une évolution de la langue français, nous sommes convaincus que les Français ont du respect de leur langue et ils la vont défendre contre sa destruction et son recul. Par description ces institutions nous avons prouvé qu'en générale les Français ne sont pas des partisans des grands changements qui affectent expressivement leur langue belle.

Henriette Walter, une linguiste et professeur de linguistique à l'université Rennes confirme notre jugement. Elle affirme que les Français ne considèrent pas leur langue comme un simple outil de communication, il la considère comme une institution valide attaché avec les traditions (WALTER, 1993, p.15).

Cela pourrait expliquer la résistance des locuteurs, des linguistes et des autorités compétentes à adopter de nouvelles expressions féminisées ainsi que des autres interventions dans leur langue. En ce qui concerne les anglicismes, ce sont sans doute l'une des conséquences de la mondialisation qui est imparable, mais les Français critiquent également les efforts de féminisation de la langue. La question reste si le français est juste à l'égard les femmes et s'il rend les femmes visibles.

II.2 Visibilité des femmes dans le français

Les théories féministes relatives à la linguistique insistent sur la capacité de la langue à devenir un outil de discrimination. Nous sommes d'accord avec cette affirmation. Imaginons-nous être des étrangers vivants dans un pays étranger. Par exemple, nous avons déménagé en Chine où tout est totalement différent. Nous allons au travail où les inscriptions sur les portes sont incompréhensibles, où nous ne comprenons pas nos collègues etc. Ce lieu de travail et, surtout, les personnes, qui y travaillent, ils créent une société des gens qui se comprennent, se rencontrent, discutent, qui collaborent et parfois ils établissent une relation étroite. Cela leur permet la langue qu'ils comprennent. Mais nous ne parlons pas chinois et nos collègues ne parlent pas français. Donc la coopération n'est pas facile, aussi la création de relations interpersonnelles est compliquée. Créer une relation amicale semble presque impossible. Dans cet environnement de travail où nous ne comprenons pas d'autres personnes, des écriteaux, où nous n'avons pas l'occasion de consulter à un collègue, nous pouvons se sentir désavantagé. Cela pourrait affecter notre position dans la hiérarchie d'une entreprise. Nous pouvons même être négligés par d'autres collègues. Nous pouvons sentir invisible.

Le point de vue de femmes est un peu différent, mais il présente essentiellement une sorte de sentiment du désavantage et d'être invisible. Certaines femmes se sentent d'être

opprimées. Elles prétendent que le processus de développement de la langue et la langue lui-même, ils ne les rendaient pas visible. Les féministes parlent directement de la masculinisation du français ou nous pouvons raconter le terme la marginalisation des femmes dans la langue. Les féministes d'aujourd'hui accusent des langues de ne pas être équilibrées en genre ce qui défavorise le statut social des femmes et des filles. Sans doute, c'est une résulte du statut des femmes plus élevée dans la société : au cas où les femmes ne deviendraient pas les maires ou les professeurs, elles n'aspireraient pas une appellation purement féminine de leurs fonctions et positions professionnelles.

Les linguistes féministes demandent la féminisation de toutes les langues discriminant le genre féminin. Leur but principal est d'atteindre la parité linguistique pour faire des femmes plus visibles. Les partisans radicaux de cette théorie parlent de la nécessité de se retirer de la tyrannie sexuelle du français et de démasculinisation des formes générative. De plus ils aspirent à la construction d'un langage non-sexiste et d'obtenir la parité linguistique. Avec les recommandations différentes d'éviter le sexisme et les inégalités dans le langage, nous rencontrons aux États-Unis, au Canada et aussi dans le cadre des langues européennes.

Mais dans ce mémoire de master nous nous focalisons uniquement sur le français. la principale critique concerne des tendances langagière couramment pratiquées et identifiées en français aujourd'hui : absence des noms féminins des métiers, fonctions, grades ou titres (la critique porté sur le vocabulaire et les termes qui n'avaient qu'une forme masculine et qui doivent être féminisés), utilisation le masculin générique et application la règle grammaticale déterminant que masculin l'emporte féminin (ce qui provoque l'invisibilisation des femmes dans le langage à travers la fausse valeur générique du masculin).

Sara Mills dans son œuvre *Language and Sexism* affirme que la langue est devenue un outil des militantes pour les droits des femmes. Un outil pour assurer le droit d'occuper certaines positions, de parler d'une manière correct vis à vis des femmes et d'occuper certains postes de travail. En ce qui concerne le terme la langue sexiste, selon elle c'est une appellation pour un large éventail d'éléments et pas seulement des éléments de la sphère linguistique comme par exemple un usage de pronom « ils » pour désigner les deux sexes. En outre le terme sexisme fait référence aussi à un ensemble des idées stéréotypé sur les femmes qui se projette dans le langage (MILLS, 2008, pp. 1-10).

Selon nous, la position stéréotypée des femmes dans la société s'est reflétée dans la langue par l'absence de noms féminins de quelques métiers, titres, fonctions et grades. Dans le passé, les femmes étaient prédestinées à devenir de bonnes mères et épouses. C'était la position

stéréotypée de la femme. Et dans le contexte des stéréotypes de genre, la langue n'avait pas prendre en compte une possibilité qu'une femme peut devenir la ministre ou la médecine.

En ce qui concerne la critique de l'absence de certains noms féminins de professions, Michel Lenoble-Pinson, professeur de l'Université Saint-Louis à Bruxelles, professeur honoraire du Conseil de l'Union européenne et linguiste formatrice du Conseil supérieur de la Justice et puis de l'Institut de Formation judiciaire, elle critique le fait qu'au début du troisième millénaire, la moitié des hommes sont des femmes. Bien que les femmes occupent aussi des fonctions qui étaient réservées exclusivement aux hommes, nous ne voyons pas encore leurs présences dans l'usage de la langue (LENOBLI-PINSON, 2006, pp. 637). Ainsi que des autres linguistes féministes elle souligne la problématique de la visibilité linguistique des femmes dans la société. Le but important est de donner une meilleure visibilité des femmes dans la langue. Parce que c'est ce que les femmes veulent : d'être vue dans les mots qui eux désigne et qui décrit les activités effectuées par les femmes, elles-mêmes.

Aujourd'hui, beaucoup d'experts ont été impliqués dans la question de l'absence de la forme féminine de certains noms de métiers, de fonctions et de grades. Par exemple Elizabeth Dawes, une professeure d'études françaises montre que la structure morphologique et syntaxique du français nous offre trois possibilités générales pour décrire les professions, telles que (DAWES, 2003) :

- unique genre – cela signifie une utilisation soit le masculin (un docteur) ou soit le féminin ce qui est le cas plus rarement (une doctoresse),
- par épïcènes (un/e) docteur, cela signifie la féminisation minimaliste – seul le déterminant est changé,
- par suffixation (une doctoresse) – cela signifie la féminisation maximaliste – non seulement le déterminant mais aussi la forme du mot est changé.

La recherche de cette problématique a donné lieu à un certain nombre des guides et de dispositions légales ayant pour but féminiser le vocabulaire français. Les textes officiels traitant de la féminisation du français seront abordés dans le chapitre nommé *Textes officiels réglant la féminisation linguistique*.

Le statut des femmes dans la société a progressivement évolué, de la société matriarcale à la société patriarcale jusqu'à nos jours caractéristiques par des efforts en faveur de l'égalité des sexes. La langue française s'est développée de manière similaire et pas tous les temps, les femmes étaient invisibles. Au moyen âge, par exemple des activités et des professions effectués par des femmes étaient féminisés en utilisant la terminaison *-esse* majoritairement. Plus tard ces formes ont disparu à cause de la masculinisation de la langue

françaises (CRAUZET-DAURAT, 2017). Plusieurs études ont prouvé que jusqu'au XVI^e siècle, le français avait des formes féminines pour presque tous les noms de titres, métiers et fonctions : « *du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes étaient présentées et leurs activités étaient énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe* » (BECQUER et al., 1999, p. 11). Les femmes étaient *chirurgiennes, médecines ou médecineuses, guerisseuse, physiciennes etc.* Au tribunal, les femmes étaient *la demanaderesse* ou *la deffendereusse*. La féminisation a touché aussi des femmes dans l'ordre religieux, elles occupaient les fonctions *de clergesse, d'abesses etc.* (LENOBLI-PINSON, 2006, pp. 638).

Plus tard au XVII^e siècle, la féminisation a été fondamentalement remplacée par le phénomène de masculinisation. A cause de la masculinisation, nous pouvons constater que la langue utilisée a ignoré les termes féminisés. Les termes féminisés qui ont été utilisés, ils prenaient souvent un sens ironique (par exemple le mot *peintresse*). Le phénomène de la masculinisation duré jusqu'au la fin de XIX^e. Au début de XX^e siècle des efforts de la féminisation est réapparu. (MATHIEU, PIERREI, 2009, p.111).

À la suite de la masculinisation du XVII^e siècle, les premières règles d'accord de genre dans le français a été défini. Avant tout la règle selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin », elle a confirmé une valeur inférieure du féminin dans la langue. Sur la question de l'accord en genre, Claude Favre de Vaugelas, un grammairien français et l'un des premiers membres de l'Académie française a écrit dans son œuvre Remarques sur la langue française de l'année 1647 : « *Pour une raison qui semble commune a toutes les lagues que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin sont ensemble* » (LABROSSE, 1997). Son assertion a confirmé la position souveraine du masculin dans le français.

C'est une règle dont les Français apprennent déjà à l'école, la règle selon laquelle par exemple les phrases suivantes sont construits : *Les électeurs et les électrices sont **impatients**, ils veulent connaître les résultats de l'élection présidentielle de cette année. / Jean et Dominique, ils vont au cinéma. / Ces filles et ces garçons sont très **intelligents**.* Dans ces phrases, c'est le sexe masculin qui cause que la femme devient automatiquement un élément masculin dans le pronom « ils ». Il s'ensuit que les hommes ont une position plus forte dans langue. Ce pourrait être considéré comme un certain élément discriminatoire vis à vis des femmes. Les femmes sont invisibles car le masculin occupe une trop grande place, lorsqu'elles sont présentes, leur position est dépréciée.

Au XVIII^e siècle, nous pouvons déjà trouver des partisans de la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions. Parmi eux, il y avait par exemple Pierre Carlet de

Chamblain de Marivaux, un romancier et dramaturge français. Marivaux s'est distingué des grands auteurs dramatiques de cette époque par les personnages principaux dans ses œuvres qui étaient principalement les femmes, héroïnes et femmes fortes. Parfois Marivaux est reconnu comme un défenseur des femmes du XVIIIe siècle. Entre autres il a contribué à améliorer la position des femmes dans la littérature. Son œuvre *La Vie de Marianne* (publié en 1731), il est l'un des premiers romans français dont une narratrice est une femme et qui est racontée d'un point de vue féminin. Mais ce qui est importants dans le contexte lexical, il a utilisé les noms féminins. Par exemple dans son œuvre *La Colonie* (publié en 1750), il a demandé pour les femmes le droit à être avocates, capitaines, conseillères, intendantes ou présidentes.

Au XVIIIe siècle, nous avons également identifié la critique du masculin générique. Même le document texte fondamental de la Révolution française, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* n'a pas évité la critique féministe comme nous le savons déjà des chapitres précédents parce que le mot « *homme* » ne signifie qu'un seul genre, le genre masculin. C'était une discrimination sociale ainsi que linguistique à l'égard des femmes. Olympe de Gouges, l'une des premières féministes de l'histoire a essayé de le réparer dans son texte *Déclaration des droits de la femme et citoyenne*. Un extrait de cet œuvre nous pouvons trouver dans le sous-chapitre intitulé *Evolution historique de la position sociale des femmes en France*.

Un autre partisan de la féminisation, Louis-L. Larivière a défini l'emploi du genre masculin pour désigner autant les hommes que les femmes comme la conséquence de la masculinisation de la langue française dans son œuvre. Selon lui, le choix du masculin comme genre neutre et au contraire une sous-utilisation du féminin présente un genre sans prestige. Le fait qu'un féminin est devenu un sous-genre, il l'illustre sur plusieurs phrases comme par exemple « *Sa femme et son fils sont charmants* » (LARIVIERE, 2000, pp. 58).

Éliane Viennot parle de besoin de « démasculinisation du français ». Dans son œuvre *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin!*, elle rappelle que la règle qui ordonne que « *le masculin l'emporte sur le féminin* » n'a pas toujours été appliqué et qu'avant le phénomène de la masculinisation au XVIIe siècle, les gens utilisaient naturellement un accord selon le sens ou selon la proximité. En ce qui concerne la masculinisation des noms de métiers, grades, titres ou fonctions, elle attire l'attention sur le fait qu'originellement seulement des activités et des fonctions prestigieuses en majorité effectuées par les hommes ont été masculinisé. Le résultat était d'arrêter de dire « *poétesse, peintresse, philosophe etc.* ». Mais les métiers féminins de l'époque pouvaient bien rester au féminin (comme par exemple une servante, une chambrière...) (VIENNOT, 2014). Fondamentalement, elle souligne que la

langue est devenue une victime des efforts des grammairiens de masculiniser le français pour promouvoir la domination du masculin/des hommes dans la société.

Avec l'arrivée de l'idéologie de la féminisation du français, beaucoup de linguistes ont fait beaucoup d'études dans lesquelles ils ont essayé d'analyser si les femmes étaient visibles dans la langue française.

En 1996, Montserrat Planelles Iváñez, une professeure de l'Université d'Alicante a analysé 24 termes sélectionnés pour examiner un usage des moyens de féminisation selon le système de la langue française que les règles proposées recommandent. Elle s'est concentrée sur leur utilisation dans la presse. Elle a comparé le niveau de féminisation de la langue au Québec et en France. Dans le cas de France, elle a recueilli des données principalement de *Le Figaro* et de *Le Monde*. Elle a obtenu finalement 96 échantillons en France. Il a constaté que les normes établies n'étaient pas unifiées (il y avait 8 mots dans son corpus dont le féminin proposé est différent). Ce qui est important c'est que de son étude, il est sorti qu'en France, il y avait un usage du féminin moins fréquent qu'au Québec ainsi que la proportion d'usage au féminin est beaucoup moins élevée. Sur la base de son étude, nous pouvons affirmer que la France est plus réservée en ce qui concerne la féminisation de la langue, donc les femmes dans la presse étaient moins visibles en France qu'au Québec (PLANELLES IVÁÑEZ, 1996, pp. 79-106).

Finalement nous pouvons constater que le XVII^e, le XVIII^e et aussi le XIX^e siècles étaient réalisés dans l'esprit : « masculin l'emporte le féminin ». Cette règle était valable dans la société mais aussi dans la langue française. Bien qu'au XX^e siècle, l'idéologie féministe a commencé se refléter aussi dans la langue, il n'y avait pas eu d'amélioration significative de la visibilité des femmes dans le français. Toutes les formes féminisées n'étaient pas utilisées. La règle grammaticale reste sans le changement, les hommes ont encore la priorité. Mais des questions se sont posées sur la manière correcte de féminiser la langue française ? La position des femmes dans la langue française au XXI^e siècle sera traitée plus tard dans notre analyse dans le chapitre *Féminisation linguistique en pratique dans la France d'aujourd'hui*.

III Langue dans le processus de féminisation

Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur le thème principal de ce travail, la féminisation linguistique. Nous essayons d'expliquer ce que cela signifie réellement et comment ce phénomène linguistique et langagière se projette dans la langue française. Nous sommes intéressés aussi où la féminisation linguistique trouve son origine. Nous nous focalisons sur le niveau actuel de féminisation linguistique en France. Nous voyons sur la féminisation du langage en tant que phénomène sociolinguistique. Cela signifie que nous trouverons des aspects manifestant dans la langue mais aussi nous voulons identifier quel est leur impact social.

III.1 Féminisation comme le phénomène sociolinguistique

Le fait que le féminisme et ses idéologies ont aidé transformer la société en faveur des femmes est indéniable. En conséquence, les femmes ont le droit de prendre des décisions concernant leur corps, leur vie, elles ont le droit à l'éducation, le droit de vote et une possibilité de créer leur propre carrière professionnelle. Cela explique des théories qui déterminent le féminisme et le processus de féminisation comme un phénomène social. Parce que la société devait passer par le processus de féminisation pour augmenter la valeur des femmes et leur statut. Mais la féminisation comme le phénomène sociolinguistique ?

Il est évident que le langage est lié étroitement à la société et qu'elle joue un rôle dominant dans la formation de l'identité sociale et culturelle des êtres. Il reflète la façon de notre penser mais aussi la façon de la perception du monde ainsi que nous sommes convaincus de sa capacité à influencer notre mode de pensée et nos attitudes. Ainsi les langues doivent d'illustrer nos valeurs et nos attitudes exactement telles que nous les percevons. Cela signifie que si nous voulons être une femme autonome, la langue devrait nous permettre d'être des femmes autonomes. Si nous voulons une société dans laquelle tous les gens sont égaux indépendamment du sexe, aussi la langue en tant que telle doit être équitable. Il est donc nécessaire de cesser d'utiliser la langue sexiste et préférant l'un de deux sexes pour lutter contre le sexisme et les stéréotypes sexistes dans les attitudes, les comportements des gens. Certaines parlent d'une société dans laquelle le masculin ne l'emporte pas le féminin. La réalité dans laquelle personne ne devrait être favorisé et préféré.

La question reste si d'atteindre l'égalité absolue dans le français et dans d'autres langues est possible. Mais au moins nous pensons que dans la réalité dans laquelle un homme peut être un professeur, la femme doit avoir le droit de devenir « une professeure ». Si nous voulons une société sans stéréotypes de genre, il faut parler une langue qui ne reflète pas ces

stéréotypes. Et si la féminisation est un moyen d'atteindre la langue équilibrée vis à vis des femmes, elle est aussi un moyen pour atteindre le statut des femmes plus équilibré dans la société. C'est pourquoi nous considérons la féminisation d'une langue comme un phénomène à la fois social et linguistique dont le but est de rendre les femmes plus visibles et d'être plus juste envers les femmes. Mais comment le voient des experts ?

Par exemple une linguiste, sémiologue, féministe et psychanalyste française qui a enseigné à l'Université Paris Descartes, Anne-Marie Houdebine Gravaud affirme que « ... *Les langues sont des représentations du monde qui s'imposent au sujet parlant : un enfant entre dans une langue et s'y fait., s'y adapte et s'y structure. En structurant les façons de dire, la langue construit une vision du monde, une façon de voir les choses, l'espace, le temps, les relations familiales est sociales, qui se transmettent et se confortent dans le discours.* » (HOUDEBINE-GRAVAUD, 1995, pp. 385-398). Elle confirme que le langage que nous utilisons influence fortement nos attitudes, notre façon de penser et notre comportement. Dans ses articles, elle souligne entre autres les stéréotypes qui affectent fortement notre langage. Les aspects sociolinguistiques de la féminisation du langage sont confirmés par plusieurs auteurs.

Par exemple Alina Iftime, une conférencière de la faculté de psychologie à l'Université Ovidius de Constanta se concentre dans ses analyses sur la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions. Elle souligne que c'était un accès des femmes dans tous les domaines d'activité (c'est la transformation de la hiérarchie sociale) qui a provoqué de vives polémiques linguistiques concernant la féminisation du français dans tous les pays francophones. De plus elle affirme que presque à la première vue, la féminisation linguistique peut sembler d'être une question strictement liée à la grammaire, il s'agit en réalité d'un phénomène profondément enraciné dans le féminisme, un mouvement social dont le but est d'atteindre une position forte des femmes dans les sociétés dans lesquelles elles vivent. Elle confirme également la relation entre langue et société par une affirmation que le langage reflète les tendances de la vie humaine (IFTIME, 2016, pp. 156). La tendance sociale d'aujourd'hui, ce sont les femmes qui réussissent dans divers domaines : chimistes, écrivaines, députées, footballeuses, entrepreneures, programmeuses etc.

Aussi Montserrat Planelles Iváñez confirme la cause sociologique de ce phénomène linguistique. Selon elle, des efforts de la féminisation de métiers, titres, fonctions et grades présentent l'un des plus grands changements dans la langue. Et « *le point de départ est une réalité de nature sociologique : l'accès des femmes dans le domaine professionnel occupé jusqu'à maintenant par l'homme* » (PLANELLES IVAÑEZ, 1996, p. 71).

Certaines défenseuses plus radicales affirment que le langage non-féminisé peut avoir des conséquences sociales et successivement psychologiques. Par exemple une utilisation du masculin générique pourrait avoir des conséquences sociales graves. Le fait qu'un professeur, le nom du genre masculin peut désigner un homme mais aussi une femme, il dissimulait le rôle de la femme dans la vie publique et il pouvait même donner une force psychologique à certaines positions opprimants les femmes (IFTIME, 2017, pp. 183-187). Cela peut causer un sentiment d'infériorité chez les femmes qui pourrait avoir de graves conséquences psychologiques. D'autres études montrent que les femmes ayant le sentiment d'infériorité plus souvent deviennent victimes de violence domestique, d'abus, etc. Nous ne revendiquons pas que la forme actuelle du français fait des femmes - des victime mais seulement nous soulignons ce que leur oppression pourrait causer.

Michele Lenoble-Pinson, docteur en philosophie et lettres, et depuis 2010 vice-présidente du Conseil international de la langue française (CILF), elle a qualifié la langue comme un outil de communication, mais aussi sexuel, social et culturel qui a également une fonction symbolique. Selon elle, « *parmi les mots qui modèlent nos représentations du monde, certains provoquent des exclusions sociales* ». Comme un exemple elle souligne un remplacement un mot *balayeur* par *technicienne dusurface*. Par cette affirmation, elle confirme une existence des aspects socialement discriminatoires du langage. A son avis, « *le choix de dénomination masculines ou féminins reflète des choix social et culturel* ». (LENOBLE-PINSON, 2006, p. 647-649). Aussi dans la résistance à la féminisation linguistique, elle identifie alors une nature socio-culturelle. Elle souligne que des obstacles à la féminisation sont d'ordre idéologique bien que les arguments soient dans la plupart des cas d'ordre morphologique (Ibid.).

Et finalement, les facteurs sociaux de la féminisation du français ont également été confirmés par Lionel Jospin, ancien Premier ministre de France. Il a dit : « *Les linguistes le savent depuis longtemps : cette affaire⁸, n'est pas seulement la leur. Elle concerne la société tout entière... Qu'une femme exerçant les fonctions de directeur d'école porte depuis plus d'un siècle le titre de directrice alors que la femme directrice d'administration centrale était encore, il y a un an, appelée « madame le directeur » atteste, s'il en était besoin, que la question de la féminisation des titres est symbolique et non linguistique* » (BECQUER et al., 1999, p. 5).⁹

Comme nous le voyons, tandis que les causes de l'élargissement de l'idéologie féministe dans la langue, elles sont principalement sociologiques (ils reflètent les changements

⁸ Féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions

⁹ Citations de préface de la Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions.

dans la société), les conséquences sont sociologiques ainsi que linguistique. Donc la féminisation de la langue est un phénomène sociolinguistique. La suprématie du masculin sur le féminin suscite des incertitudes quant à l'identité des personnes auxquelles il est fait référence ce qui constitue un obstacle à la fois culturel, social mais aussi un obstacle à la communication.

III.2 Féminisation linguistique en France

Selon le dictionnaire français Larousse « *féminisation est un processus de l'augmentation de la proportion des femmes* » dans le domaine concrète (dans une profession, une organisation, etc.) Dans ce contexte, le verbe *féminiser* signifie « *augmenter la proportion de femmes dans une profession* » ou « *attribuer à un nom le genre féminin* » (LAROUSSE, 2019). Le dictionnaire de l'Académie française le définit simplement comme « *action de féminiser ; le fait de se féminiser ; l'état qui en résulte* » (DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANCAISE, 2019). Le mouvement féministe s'est traduit dans de nombreux domaines et nombreuses disciplines. Aujourd'hui nous pouvons rencontrer avec le terme de la féminisation de l'agriculture, de la féminisation de la migration, de la pauvreté, du lieu de travail mais aussi sur l'économie féministe, la féminisation de la vie politique, la féminisation des relations internationales, l'écoféminisme etc. ou du thème de ce mémoire de master : féminisation de la langue/le langage/du français ou féminisation linguistique.

La définition de la féminisation linguistique ne se trouve que dans *Le grand dictionnaire terminologie* de l'Office québécois de la langue française. C'est un « *procédé linguistique qui permet de marquer la présence des femmes dans les mots, dans les textes ou dans les communications* » dont l'objectif principal est « *de mieux refléter la place que les femmes ont prise dans la société et de leur donner une meilleure visibilité dans les communications* » (GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIE, 2019).

Comme toutes les disciplines sociales, la linguistique française peut être soumise à une révision féministe. Dans la société française, les rôles stéréotypés des hommes et des femmes sont encore confirmés, ce qui leur attribue certains comportements et les lie donc largement. Des théoriciens et des théoriciennes de la féminisation linguistique suggèrent qu'un des outils promouvant ces stéréotypes sociaux est aussi la forme du français, qui ne prend pas en compte le statut social important des femmes françaises dans la société d'aujourd'hui. Ainsi que dans d'autres langues, il y a une pression du public en France sur la langue correcte, juste et non-sexiste envers les deux sexes sortant des changements naturels dans l'évolution de la société. Au contraire, les opinions des opposants sont différentes comme nous allons voir dans

la sous-chapitre suivants. Quelqu'un considère la féminisation du français comme un développement naturel du langage, tandis que d'autres parlent d'une tendance artificielle à interférer et à menacer la langue.

L'objectif de tous ces tendances est identique : il faut manifester mieux la présence des femmes dans la langue. Avec l'aboutissement de la parité politique et de l'égalité entre hommes et femmes, nous observons plus d'efforts de féminiser les domaines où les hommes et l'élément masculin dominant. Maintenant, c'est le temps de lutter pour la parité linguistique. En ce qui concerne le phénomène de la féminisation linguistique, nous identifions essentiellement deux tendances principales : la féminisation lexicale (c'est à dire utilise de des appellations des personnalités au féminin) ou la rédaction de noms épiciènes et de plus, la langue non sexiste est réclamée (il s'agit des textes, des discours, des langages non-sexistes etc.).

Les débats sur la façon de dénommer les femmes et leur visibilité dans la langue ne sont pas récents. C'est le sujet traité sur les quarante dernières années. Généralement qu'il soit question de la parité linguistique et de la féminisation de métiers, grades, titres et fonctions mais aussi de langage non-sexiste et de rédaction non-sexiste. Ces derniers temps, c'est aussi la question de l'écriture inclusive. Donc, il faut souligner que la tendance à féminiser la langue ne concerne pas seulement le vocabulaire comment ça pourrait paraître.

Les premiers efforts de féminiser la linguistique s'est inspirée de l'étude des faiblesses de la langue des femmes des années 1860 élaborée par Otto Jespersen (le Danois) et Fritze Mauthner (l'Allemand). (KOLAŘÍKOVÁ, 2011, pp. 176).

Mais les racines de la féminisation linguistique sont trouvées dans le mouvement féministe nord-américain entre les années 1970-1980. Ce sont des années dans lesquelles des professions réservées aux hommes, elles s'ouvraient aussi aux femmes. Et tout d'un coup, il y avait un besoin de créer des nouveaux noms de métiers, grades, titres et fonctions (effectuées par des femmes) au féminin pour faire des femmes visibles (ABBOUR, 2014).

Au cours des années 1970, les premiers efforts pour représenter les femmes dans les noms de métiers, grades, titres et fonctions sont apparus. En 1975, le ministère du Travail des États-Unis de ce temps-là, il a révisé la nomenclature des professions afin d'éliminer toute référence au sexe. C'était essentiellement une élimination des titres les marques suffixées masculines mais aussi féminines pour les remplacer par un nom indifférencié en genre qui était applicable aux deux sexes. Ce réaménagement des noms fonctions professionnels s'est orienté vers un genre neutre (LARIVIERE, 2004, pp. 89-102)

En ce qui concerne cette problématique linguistique dans la langue française, nous pouvons constater que la France a été dépassée par d'autres pays francophone. Le pionnier de

ce phénomène est sans doute Québec. Bien qu'il puisse sembler logique que les premières mesures politique contre l'usage la langue sexiste a été adoptées en France, ce n'est pas vrai. C'était au Québec déjà en 1979.

Successivement, le Canada a tenté d'adopter des mesures (déjà appliqué aux États- Unis) pour le français. Mais le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada de ce temps-là, il a hésité à appliquer la neutralisation du genre en français selon le modèle de l'anglais. Car le féminin est devenu un sujet d'intérêt général, l'Office a reçu des demandes d'avis de la part des universités, des ministères et des organismes de l'Administration, des entreprises et des formations syndicales. Le résultat d'insister de ces nombreuses institutions était une publication de la Gazette officielle du Québec, en juillet 1979. C'est le premier texte officiel qui recommandait l'utilisation de formes féminines de noms de professions et l'accord du déterminant au féminin (ABBOUR, 2014, pp.33).

Les premiers efforts de la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions viennent des années 1980 du XXe siècle. En 1981, la gauche arrive au pouvoir en France et des femmes faisant part au gouvernement (l'époque dans laquelle Yvette Roudy est devenue ministre des Droits de la femme), elles sont remarquées une absence de certaines formes féminines des noms de métiers comme un outil d'oppression possible. L'usage des noms masculins exclusivement est perçue comme la lacune qui a été considère comme l'un des obstacles pour le changement de la société de cet époque-là, la société hiérarchique dans laquelle des femmes ont le statut inférieur ce qui les excuser pratiquement de ces fonctions (KOLAŘÍKOVÁ, 2011, p.178). Ces plaintes ont été suivis par l'acceptation de la loi de l'année 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui entre autres interdit la préférence pour l'un des sexes dans des offres d'emploi (ASSEMBLÉE NATIONALE, 1983). Il ne s'agit pas directement une forme de la langue des offres d'emploi mais c'est l'une des premières mais nous le considérons comme l'un des racines de la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions en France.

En France, l'une des premières demandes officielles de féminiser des noms de professions est venu en 1884. Hubertine Auclert a envoyé une lettre à l'Académie française dans laquelle elle écrit : « ... *en créant les expressions féminines qui font défaut, vous (messieurs les académiciennes) coopéreriez à l'affranchissement de plus de la moitié de la nation...* » (BOIVIN, 1997, p.244). Mais les racine de ce phénomène est apparue auparavant. Maintenant, nous mentionnons quelques auteurs qui ont traité cette problématique dans le passé.

Édouard Jean Baptiste Pichon avec son collègue Jacques Damourette, ces linguistes françaises avaient encouragé la féminisation dans leur œuvre intitulé *Des Mots a la pensée*

publiée en 1927. Ils soulignent « *la facilité avec laquelle le français sait former des féminins différenciés devrait détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces dernier temps masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations écœurantes et grotesque, aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires* » (BECQUER et al., 1999, p.17).

En 1929, André Thérive, un écrivain et critique littéraire français, il souligne la nécessité de féminiser dans son œuvre *Querelles de langage*. Il a plaidé pour les noms comme autrice, sculptrice ou doctoresse. Nous pouvons aussi mentionner un linguiste français Albert Dauzat. Selon lui « *le français veut des féminins, et il en manque pour désigner des professions exercées plus ou moins récemment par les femmes ...* » (DAUZAT, 1995, p.99).

En France, la première discussion sur la féminisation de la langue a été provoquée par trois femmes ministres qui ont voulu s'appeler « *Madame la ministre* ». En 1984, Yvette Roudy, alors la ministre des droits de la femme a décidé de créer la commission de terminologie présidée par Benoite Groult qui a eu pour tâche de faire une étude les possibilités de féminiser les noms de métiers, de titres et de fonctions. En mars 1986, Yvette Roudy a présenté le rapport final dans lequel il était découvert que seulement chez 15 des 5000 exemples, il était compliqué de trouver ou de créer un équivalent féminin. Dans ce rapport écrit par Benoite Groult, il est souligné la capacité de tout langue à savoir s'adapter aux changements sociaux et réalités nouvelles comme une accession de femme de plus en plus aux fonctions de plus en plus diverses (WALTER, 1993, p.173).

En 1986 Laurent Fabius, le premier ministre de cette époque-là, il a demandé aux services de l'État de surveiller à l'application de noms de métier, de titres et de fonctions féminisés selon les règles déjà écrits dans le rapport de la Commission de l'année 1984 (FRANCE, 1986). Le circulaire signé par Laurent Fabius, elle a été publiée dans le Journal Officiel le 1^{er} mars 1986. Nous pouvons le marquer comme le premier document officiel consacré à cette question, cela signifie le premier document réglant la féminisation du français publié en France. Mais les règles et les recommandations donnés n'étaient pas appliqués.

La réaction à l'ignorance ces règles linguistiques recommandées est venu en 1998. L'Assemblée nationale a décidé de réactiver une circulaire de l'année 1986 à la suite des travaux de la Commission de terminologie relative à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions dont le but était de combler les lacunes du vocabulaire en matière de noms de métiers, de titres et de fonctions au féminin. Le résultat était un deuxième circulaire de ce type publié au Journal officiel et signé par Lionel Jospin, le premier ministre français de ce temps-là (HOUDEBINE-GRAVAUD, 1998, pp. 19-39).

C'est un autre enjeu, la garantie de la liberté d'expression en France. Simplement dit, la loi relative à l'emploi de la langue définit que chaque citoyen a le droit de choisir le terme approprié pour exprimer sa pensée. En France, les possibilités du pouvoir politique de réglementer et d'intervenir dans la langue sont limitées par le statut juridique de la langue, expression de la souveraineté nationale et de la liberté individuelle ce que l'Académie française a rappelé dans sa déclaration du 10 octobre 2014 après un incident opposant à l'Assemblée nationale un député à la « présidente de séance » qui a attiré l'attention du public¹⁰ sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres : « *aucun texte ne donne au gouvernement le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français. Nul ne peut régenter la langue, ni prescrire des règles qui violeraient la grammaire ou la syntaxe : elle n'est pas en effet un outil qui se modèle au gré des désirs et des projets politiques. Les compétences du pouvoir politique sont limitées par le statut juridique de la langue, expression de la souveraineté nationale et de la liberté individuelle, et par l'autorité de l'usage qui restreint la portée de toute terminologie officielle et obligatoire. Et de l'usage, seule l'Académie française a été instituée « la gardienne »* (ACADEMIE FRANÇAIS, 2014).

Selon nous cette déclaration de l'Académie française décrit assez fidèlement son attitude rejetée à l'égard de ce phénomène linguistique. Elle était considérée comme l'un des plus grands opposants à l'utilisation de certains équivalents féminins de noms de professions. Déjà à la première initiative du gouvernement, mettre en place une commission de terminologie, elle a réagi par la déclaration dans laquelle elle souligne le rôle de genre grammatical en français.

Il semble que 2019 était un tournant important dans l'histoire de la féminisation linguistique en France. En février 2019, des titres comme par exemple « *L'Académie française en passe de reconnaître la féminisation des nom* » (AUDIGANE, 2019), ils sont apparus sur Internet et dans des journaux. Dans le Monde et le Figaro, nous pouvons voir les articles intitulés « *L'Académie française se résout à la féminisation des noms de métiers* » (RÉROLLE, 2019), « *L'Académie française prend acte de la féminisation de la langue* » (DEVELEY, 2019) etc.

Parce que l'Académie était longtemps l'un des plus grands opposants de la féminisation linguistique, son attitude actuelle est surprenante. L'académicienne Dominique Bona a expliqué ce changement d'attitude dans un entretien à Libération dans lequel elle a dit que : « *l'Académie française s'est rendu compte qu'il existait un véritable malaise : comment*

¹⁰Le député UMP, Julien Aubert a été sanctionné par l'Assemblée nationale pour avoir interpellé la socialiste Sandrine Mazetier, alors présidente de séance, du titre « Mme le président ».

aujourd'hui nommer les métiers, les grades ; les titres et les fonctions des femmes » (LECAPLAIN, 2019). Une commission présidée par Gabriel de Broglie a été établie. Elle a dû rédiger le rapport sur ce sujet qui a été soumis au vote des Immortels. Ce document a été adopté le 28 février 2019. Le public parle même d'une petite révolution. Entre autres, l'Académie dans ce rapport recommande entre autres de suivre la règle syntaxique d'accorder systématiquement les adjectifs et participes avec le substantif.

De toute façon, il faut dire que même parmi des femmes elles-mêmes, il y a aussi des opposants qui sont en désaccord avec la féminisation. Parmi eux nous pouvons trouver même des femmes de haut rang, politicienne, femmes de l'église, femmes de lettres, chercheurs etc.

Par exemple une politicienne française Michèle Alliot-Marie (la seule Française qui a occupé le poste de ministre de l'Intérieur, de ministre des Affaires étrangères et finalement le poste de ministre de la Défense), elle défend une utilisation des formes masculins des noms de métiers, grades, titres et fonctions. Elle a marqué certaines formes féminisées des mots comme ridicules. Selon elle : « *Le Madame suffit à identifier le genre de la personne à qui on s'adresse. Et personne ne m'a jamais prise pour un homme. J'assume ma féminité. Pas besoin que l'on me le dise à travers l'article !* » (GAUTIER, 2019).

Plusieurs experts tentent d'expliquer d'un point de vue sociologique les attitudes négatives des femmes à l'égard de la linguistique féministe. L'une entre eux est Maria Candea. Cette linguiste française explique des attitudes rejetées par le fait que la féminité est encore considérée comme une faiblesse dans la société d'aujourd'hui. : « *Les femmes qui gardent leur fonction au masculin le font parce qu'elles considèrent que le féminin est dévalorisant. Elles pensent que le masculin les tire vers le haut* » (FÉO, 2019).

La déclaration de Chrystel Breysse, la sociolinguiste française, elle rappelle que de femmes ne veulent pas attirer l'attention sur leur féminité. : « *Le fait que les femmes revendiquent le masculin montre la légitimité du pouvoir des hommes. Elles se disent : j'en ai tellement bavé que je tiens à avoir mon titre au masculin, à égalité avec les hommes. C'est un vieux débat sur la place des femmes dans l'espace public et l'espace politique* » (Ibid.).

Yannick Chevalier, grammairien a dit : « *Il n'est pas étonnant que des femmes tiennent à leur titre au masculin. Une fois parvenue à leur poste, elles ne veulent pas qu'on leur rappelle qu'elles sont des femmes. On parle là des pionnières. Elles ont dû batailler ferme et veulent les prérogatives qui vont avec leur poste* » (Ibid.).

III.2.1 Textes officiels réglant la féminisation linguistique

Dans ce sous-chapitre nous présentons les documents réglant la féminisation linguistique publiés en France. En France, un cadre juridique encourage la féminisation des noms à travers les textes réglementaires et les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat. Parmi ces documents, il faut souligner avant tout les circulaires écrites au nom des Premiers ministres de ce temps-là. Ce sont : La circulaire du 1^{er} mars 1986 (signé par Laurent Fabius), la circulaire du 5 mars 1998 (signé par Lionel Jospin), la circulaire du 21 février 2012 (signé par François Fillon) et finalement la circulaire du 21 novembre 2017 (signé par Edouard Philippe, l'actuel Premier ministre, en fonction depuis le 15 mai 2017).

En générale, les circulaires sont destinées uniquement aux documents émanant de l'Etat. À notre avis, les institutions gouvernementales sont censées être un exemple pour un grand public, c'est-à-dire des utilisateurs français. Comme Lionel Jospin lui-même a déclaré dans la préface du « manuel » *Femme, j'écris ton nom...* la tâche du gouvernement n'est pas imposée la norme de la langue utilisée, mais il doit être un exemple pour le public par l'application des règles de la féminisation dans sa propre sphère, dans les services publics (BECQUER et al., 1999, pp. 5-6). Donc les termes de circulaires devraient donc également encourager le comportement du secteur privé.

À travers des circulaires à valeur réglementaire, les premiers ministres encouragent les administrations à se conformer aux règles qui les contiennent. De plus il existe des rapports qui traitent de la féminisation linguistique et qui promeuvent la visibilité et l'égalité des Françaises dans leur langue maternelle. Leur tâche était d'examiner des obstacles ainsi que l'application réelle de ce phénomène linguistique dans le français. Nous allons présenter deux rapports : le Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie de l'année 1998 et le Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions adopté par l'Académie française en 2019.

Première circulaire traitant de la féminisation du français de l'année 1986

Le circulaire de Laurent Fabius est le premier document officiel qui traite de cette problématique en France. C'est une circulaire relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Donc il s'agit de la problématique lexicale ainsi que deux circulaires qui le suivent. Il a été publié le 1er janvier 1986. Dans ce premier texte officiel réglant la féminisation linguistique, le premier ministre demande aux « *mesdames et messieurs ministres et secrétaires d'état* » d'adapter à l'évolution sociale qui est provoquée par la représentation

augmenté des femmes dans diverses fonctions. La langue française doit réagir à ce phénomène. La partie importante de ce circulaire est une annexe dans laquelle nous trouvons des règles de féminisation de noms de métiers, fonction, grade ou titre qui sont le résultat de travaux de la commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métiers et de fonction présidée par Mme Benoit Groult. Il s'agit de deux règles qui prescrivent l'utilisation du déterminant féminin et ils nous donnent le manuel comment former les appellations féminines pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions à la base de la terminaison du mot au masculin. (FABIUS, 1986).

Circulaire de l'année 1998

Parce que les recommandations de la première circulaire n'étaient pas appliquées dans la pratique, dans la deuxième circulaire de l'année 1998 (ainsi que la première circulaire, il s'agit de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre), le Premier Ministre de l'époque Lionel Jospin a rappelé des obligations découlant du 1^{er} circulaire de Laurent Fabius et il a demandé au respect des règles prescrites. De plus, il a demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui analysera le point sur l'état de la question de féminisation linguistique en France. Les résultats devaient être présentés dans la seconde moitié de l'année 1998. De plus il a annoncé la proposition de l'Institut national de la langue française d'établir un guide de la féminisation linguistique pour les usagers qui contiendra des recommandations concernant les règles de la formation des féminins (JOSPIN, 1998).

Circulaire de l'année 2012

La troisième circulaire n'a été publiée que 14 ans plus tard et elle a été signée par François Fillon. Le premier ministre y a fortement recommandé la suppression des termes « *se référant, sans justification ni nécessité, à la situation matrimoniale des femmes* » dans les formulaires et correspondances des administrations. En pratique, il suggère de substituer les termes : mademoiselle, nom de jeune fille, nom patronymique, nom d'épouse et nom d'époux aux termes qui ne réfèrent pas à la situation matrimoniale des Françaises, cela signifie une utilisation des termes : madame, nom de famille et nom d'usage (FILLON, 2012).

Circulaire de l'année 2017

La quatrième et à la fois dernière circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française a été signée par Edouard Philippe. Le premier ministre proclame que le Gouvernement est engagé de renforcer l'égalité entre les sexes et de lutter contre les stéréotypes qui freinent le progrès vers l'égalité

ou la parité entre femmes et hommes. Entre autres, cette circulaire traite de l'usage de l'écriture dite inclusive, le phénomène des pratiques rédactionnelles et typographiques. Elle est strictement rejetée dans tous les textes publiés au Journal officiel. D'autre part, le premier ministre promeut la féminisation de fonctions dans des arrêtés, des actions de nominations, des actes de recrutement et des avis de vacances. Il demande aussi à suivre les règles de la guide de l'année 1999. En même temps, il défend l'utilisation du masculin comme le genre neutre dans les textes réglementaires (PHILLIPE, 2017).

Le 8 janvier 2018, l'association *Groupement d'information et de soutien sur les questions sexuées et sexuelles* a déposé la requête auprès du Conseil d'Etat. Elle a demandé d'annuler la circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 à cause de la règle de ne pas appliquer de l'écriture inclusive dans les textes officiels. Mais la requête a été rejetée par un arrêt du 28 février 2019 relatif à l'écriture inclusive (n° 417128) qui a confirmé que l'écriture inclusive ne sera pas appliquée dans des textes officiels (CONSEIL D'ÉTAT, 2019).

Autres textes officiels réglant la féminisation linguistique :

Rapport de la Commissions générale de terminologie et de néologie de l'année 1998

Avant de passer à la guide *Femme j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions* lui-même, nous devons souligner que sa publication, elle a été précédée par la publication du *Rapport de la Commissions générale de terminologie et de néologie sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre Octobre*. Le but était d'examiner les champs d'actions et les limites juridique et linguistique de cette phénomène langagière. Il y a une évaluation des compétences de la commission générale de terminologie et de néologie et la compétence du gouvernement qui sont limitées par le statut juridique de la langue français, l'expression de la souveraineté nationale et de la liberté individuelle, et par l'autorité de l'usage qui restreint la portée de toute terminologie officielle obligatoire. Du texte, il implique que la seule compétence du gouvernement est de réglementer et de contrôler des expressions utilisées seulement dans des textes publiés par l'État. Donc, « *le gouvernement ne prétend pas régenter les usages individuels mais les pratiques du secteur public* ». En tout cas, bien que la féminisation du français soit rendue difficile (à cause de l'absence d'un suffixe unique permettant de féminiser automatiquement les substantifs), il n'existe pas des obstacles à l'application des noms de métier et de profession féminisées tant dans le secteur privé que dans le secteur public dans le secteur privé. Mais la Commission n'a pas exclu l'utilisation du générique masculin dans les textes réglementaires. (BROGLIE et al., 1998, pp. 35-39).

Guide a d'aide à la féminisation des noms et de métiers, titres, grades et fonctions

En 1999, le première guide relative à la féminisation des noms a été publié par le gouvernement sous la responsabilité Bernard Cerquiglini, linguiste français et le vice-président du Conseil supérieur de la langue français. Le Centre national de la recherche et l'Institut national de la langue française, les deux institutions ont contribué à la publication de ce document. Il est intitulée *Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions*. Dans ce guide, nous trouvons un peu de l'histoire de la féminisation linguistique mais principalement il y a des règles, des objections et des difficultés la concernant. C'est le premier texte officiel pratique et à ce jour un guide seul de son espèce qui nous aide féminiser des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Il y a aussi une liste indicative de substantifs féminin et une liste annexe de la proposition de masculinisation des termes féminins. Dans la liste indicative de substantifs féminins, nous y trouvons également une référence à la règle selon laquelle la forme féminine du nom concret a été créée (BECQUER et al. 1999). Ce texte est un document essentiel pour notre mémoire de master. C'est une source unique dans laquelle nous allons vérifier la forme correcte des appellations féminines pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions. Il y a une liste de 2000 noms de métiers, grades ou fonctions mis au féminin afin d'aider à la féminisation des noms métiers, titres, grades et fonctions. Bien que le document ait été élaboré déjà en 1999, il continue d'être observé comme une référence, en raison de son exhaustivité.

Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, un guide de l'année 2016

Nous avons décidé mentionner et analyser aussi les règles du guide de *Pour communication publique sans stéréotypes de sexe* parce que ce document a été publié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en 2016 qui est une institution nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. De plus, le guide pratique relative à la communication sans stéréotypes de sexe a été publié avec le soutien du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Dans la préface, Laurence Rossignol, la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes proclame :

« *La langue est un héritage mais aussi une matière vivante, qui doit s'adapter aux évolutions sociales. Dans un pays où l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution, la langue ne peut rester un domaine où serait encore admise et revendiquée l'expression de la prétendue supériorité d'un sexe sur un autre. Ne pas pouvoir nommer le féminin, ou le faire disparaître dans un genre prétendument indifférencié, c'est organiser*

l'invisibilité donc l'absence des femmes dans la sphère publique » (HAUT CONSEIL A L'EGALITE, 2016).

Dans ce guide, il y a des recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe, comme par exemple : d'éliminer toutes expressions sexistes (Mademoiselle, nom de jeune fille...), d'accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions, d'user du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes, d'utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération de terme identique au féminin ou de diversifier les représentation des femmes et des hommes afin de ne pas les enfermer dans les rôles de sexe stéréotypes pas le moindre, parler « des femmes » plutôt que « la femme », mais il y a aussi un mention de la nécessité à équilibrer le nombre de femme et d'hommes dans les sphères où les femmes sont sous-représentées. Donc ce rapport ne traite pas seulement le lexique français mais il s'agit aussi de la position des femmes dans la société. Par ailleurs, il convient de noter que ce guide encourage également le public à écrire de manière inclusive, la méthode interdite par la quatrième et dernière circulaire de l'année 2017. (HAUT CONSEIL A L'EGALITE, 2016).

Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions adopté par l'Académie française en 2019

Le 28 février 2019, le rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions a été adopté par l'Académie française. C'est un rapport présenté par une commission d'étude comprenant quatre membres de l'Académie française (Gabriel de Broglie, Danièle Sallenave, Michael Edwards et Dominique Bona). Selon ce rapport l'Académie devrait s'abstenir de la position dogmatique et elle devrait adopter une attitude pragmatique en matière de féminisation des noms de métiers, grades, titres ou fonctions dans la langue française d'aujourd'hui. La mission de l'Académie française n'est pas de créer une liste des noms de métiers et de leur féminisation inscrite dans l'usage ou souhaitable. C'est une tâche insurmontable à cause de la nombre les noms de métiers mais elles seules peuvent conférer à des appellations nouvelles la légitimité dont elles manquaient à l'origine. La Commission a proposé que l'Académie réalisera aux changements dans le français dans la neuvième édition de son propre dictionnaire (Dictionnaire de l'Académie) qui sera entièrement mise en ligne où elle devrait faire des révisions des noms de métiers, fonctions, titre et grades. (BROIGLIE et al., 2019).

Recommandation du Conseil de l'Europe

Sauf des documents publiés dans les pays individuels, il existe également des documents à validité internationale. L'une entre eux c'est *la Recommandation n° R (90) 4* du Conseil de l'Europe qui a été publié le 21 février 1990 (CONSEIL DE L'EUROPE, 1990). Cette recommandation vise à encourager des pays européens pour adapter leurs dictionnaires dans l'esprit de l'autonomie des deux sexes. Le principe de ces adaptations est que les hommes ainsi que les femmes et les activités qu'elles effectuent, ils doivent être visibles au même titre dans le langage. Cette recommandation relative à la promotion de la parité entre hommes et femmes qui est ancré dans *la Recommandation n° R (85) 2* du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection juridique contre la discrimination fondée sur le sexe (CONSEIL DE L'EUROPE, 1985).

Manuel et guide des organisation internationales

Les organisations internationales traitent également de cette problématique. Par exemple l'Organisation des Nations unies promit le langage plus correct aux femmes par la publication *le Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations Unies* selon lequel il est obligatoire féminiser la plupart de titres de fonctionnaires de cette organisation. Aussi l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son guide de style de l'écriture de 2015 intitulé *Guide de style de l'OCDE*, elle souligne une obligation de respecter de règles prescrites de féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonction et des usagers sont référé sur le site officiel de l'ATILF ou ces règles sont publiés.

Après l'analyse des textes officiels réglant la féminisation linguistique en France, nous avons décidé focaliser sur la problématique de la féminisation du lexique française, plus précisément dans le cadre des noms de métiers, titres, grades et fonctions car presque tous les textes officiels demandent d'accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions.

III.2.2 Comment féminiser « correctement » ?

Dans ce travail nous nous concentrons sur la féminisation lexicale du français car c'est un enjeu commun réglé par des textes officiels traitant de la féminisation linguistique qui ont été publiés en France. Donc nous nous focalisons sur les règles concernant la féminisation du lexique français dans le domaine des appellations de métiers, grades ou titres. Ce phénomène lexical se reflète de diverses manières dans la langue quotidienne. Les linguistes et les utilisateurs de langues réagissent à ce phénomène de différentes manières. Des méthodes spécifiques de féminisation ont été estimées par notre analyse dans la dernière partie de ce travail. Différentes manières de rendre les femmes plus visibles dans la langue apparaissent.

Mais dans le cadre de ce mémoire de master, il est nécessaire déterminer comment féminiser « correctement ». Cela signifie suivre les recommandations et les procédures de la féminisation écrit dans les textes officiels et d'éviter les méthodes jugées inappropriées. Le but de ce sous-chapitre est de déterminer les critères selon lesquels nous examinons l'observation des règles prescrites officiels dans la partie pratique. Dans le contexte de ce mémoire de master et de la féminisation linguistique, qui suivi des règles recommandées par les textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France, nous parlons de la féminisation linguistique correct et des noms qui sont féminisés correctement.

Nous commençons avec une méthode de l'écriture dont utilisation est considérée comme une inobservation des règles dans notre analyse. Dans le cadre de méthodes « interdites », nous nous référons à l'écriture inclusive. Selon le guide pratique pour une communisation publique sans stéréotype de sexe publié en novembre 2015 par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), la parité linguistique entre femmes et hommes et la visibilité des femmes dans la langue écrite pourrait être encouragée à l'aide de l'écriture inclusive ce qui signifie de composant le mot comme suit selon le schéma suivant :

Racine du mot + suffixe masculin + point + suffixe féminin

« La.le.chef.fe » « les.commerçant.e.s. » « les.ambassadeur.rice.s »

Ce qui est aussi importants c'est un ordre alphabétique en cas de terme épïcène :

« la.le journaliste », « au.à la maire », « du.de la fonctionnaire »

Mais dans notre partie pratique, nous avons décidé le considérer comme un outil inapproprié même si c'est un moyen de rendre les femmes plus visibles car il violerait les règles de la féminisation écrits. Plus précisément, le circulaire signé par Edouard Phillipe de l'année 2017 ne recommande pas ce style de l'écriture.

Eduard Phillipe a invité « ... à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine » (PHILLIPE, 2017).

Aussi l'Académie française s'est également opposée à cette façon d'écrire dans sa Déclaration du 26 octobre 2017. Les immortels affirment que la démultiplication des marqueurs orthographique et syntaxique fait des mots et particulièrement des textes illisibles. Et l'année 2019 n'est pas devenu un tournant, cette méthode d'écrit reste bannie dans les textes du gouvernement. L'un des Immortels, Gabriel de Broglie a dit que « Cette écriture n'est pas française. C'est imprononçable. Cela gêne la lecture et surtout, cela ne répond nullement à la demande des femmes. C'est une erreur totale » dans un édition du Figaro du 28 février

(RIOTORD, 2019). Donc, le premier critère de notre analyse sera de ne pas appliquer l'écriture inclusive.

Incontestablement, des textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France, ils demandent de féminiser les noms de métiers, fonctions, grades et titres. Donc, la règle générale est de rendre les femmes visibles dans la langue appliquée, c'est-à-dire accorder (féminiser) les noms de métiers, fonctions, grades et titres ce qui est notre deuxième critère.

Les circulaires ainsi que le guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe publié en 2016, ils renvoient sur les règles publiées dans le guide de l'année 1999. Entre autres, ce guide recommande d'utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération de termes identiques (ou équivalents) au féminin et au masculin afin de ne pas systématiquement mettre le masculin en premier (HAUT CONSEIL A L'EGALITE, 2016). Mais nous avons décidé de ne pas prendre cette règle comme crucial dans notre analyse. Selon nous, cette règle ne se rapporte pas directement au procès de la féminisation du lexique. Il n s'agit pas la visibilité des femmes, l'intention principale d'autres textes officiels réglant la féminisation linguistique. C'est la question de statut supérieur ou inférieur des sexes. De plus, il ne serait pas reflété dans notre corpus, où les noms apparaissent principalement au singulier dans lequel la plupart des cas, le masculin sera à la première place (*un assistant et une assistante, des assistantes et des assistants, un vendeur et une vendeuse, des vendeurs et des vendeuses...*).

Dans le guide *Femme j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions*, des auteurs et des auteures ont déterminé et ils ont complété les règles françaises, en suivant les suggestions d'autres pays francophone (Suisse, Québec et Belgique). Ce guide est notre source principale pour déterminer si les noms dans notre analyse sont féminisés correctement ou pas. Le troisième critère est donc d'examiner si la forme du nom particulière est féminisée de la manière autorisée et prescrite dans ce guide. Ci-dessous, nous interprétons plusieurs règles fondamentales.

Nous rappelons que l'auteur de ce mémoire de master a paraphrasé toutes les règles de la source mentionnée ci-dessus.

1. Il faut utiliser un déterminant féminin pour les désignations simple mais aussi pour les désignations complexes : « *la députée, cette agente de change...* ».
2. Ensuite, le guide divise des méthodes de la féminisation des noms en fonction de la terminaison du mot au masculin en deux groupes. Le premier groupe est formé par des noms se terminant au masculin par une voyelle (ce sont des termes non suffixés). Deuxième groupe est représenté par des noms terminant par une consonne.

Noms se terminant au masculin par une voyelle :

a) Noms se terminant par *-e* →

La forme féminin et masculin, elles sont identiques. Le suffixe *-esse* est désuet, voire dévalorisant, seuls les emplois consacrés sont retenus (*une hôtesse, une maîtresse d'école*).

b) Noms se terminant par *-é, -i* →

À la fin de la forme masculine, nous y ajoutons d'un *-e* (*une chargée, une députée*).

c) Noms se terminant par *-a, -o, -u* →

La forme épïcène est retenue, ce sont de cas rares (*un boutefeu*).

Noms se terminant au masculin par une consonne :

a) Noms se terminant par final autre que *-eur* →

Ce sont des noms féminins formés par l'adjonction d'un *-e* avec les éventuelles modifications (*une agente, une avocate, une présidente, une chirurgienne, une électricienne, une conseillère*).

b) Noms se terminant par *-eur* →

Le féminin termine en *-euse* (lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct) (*une chercheuse*). Dans d'autres cas, nous choisissons entre l'emploi épïcène et l'adjonction d'un *-e* (*une ingénieur, une ingénieure*). Dans la langue juridique, des formes anciennes sont conservées (*une demanderesse*).

c) Noms se terminant par *-teur* →

La forme féminine se termine par *-trice*, quand trois conditions sont remplies, non exclusives les unes des autres :

- Il n'existe pas de verbe correspondant au nom ou le verbe est apparu postérieurement au nom (*une agricultrice, une actrice*).
- Il existe un verbe correspondant au nom, mais il n'y a pas *-t-* dans sa terminaison (le verbe « *conduire* » – *un conducteur, une conductrice*).
- Il existe un substantif corrélé au nom se terminant par *-tion, -ture, -torat* (le substantif « *édition* » – *un éditeur, une éditrice*).

! Auteur, docteur – nous conservons la forme identique au masculin ou on ajoutons *-e* à la fin (*une auteur(e), une docteur(e)*) ! (BECQUER et al., 1999, pp. 22-25).

Des abréviations, des sigles et des mots empruntés sont féminisés de manière spécifique.

Pour des abréviations et sigles, il est recommandé d'utiliser des épïcènes. Des noms empruntés ont la forme féminine et la forme masculin identiques sauf des équivalents recommandés par les commissions ministérielles de terminologie : « *une clown mais une stylicienne* » (Ibid., pp. 26).

Dans les dénomination composées et complexes, les substantifs sont féminisés selon les règles déjà mentionnés et de plus il faut accorder les adjectives et les participes au féminin (*une directrice financière, une contrôleuse-vérificatrice*) (Ibid., pp. 27).

Sur la base de l'analyse des textes officiels réglant la féminisation linguistique, nous avons retenu trois critères se référant aux appellations féminines pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions. Afin que nous puissions considérer une appellation féminine comme le nom qui est « féminisé » correctement, trois conditions doivent être remplies :

1. Le nom doit apparaître sous les deux formes (forme féminine et masculine).

(C'est-à-dire que l'utilisation du nom uniquement dans la forme masculine mais aussi seulement dans la forme féminine, elle est considérée comme une inobservation des règles découlant de textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France.)

2. La forme féminine de la dénomination doit être conforme à la forme féminine écrite dans le guide de 1999 (*Femme, j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions*).

(Afin de considérer le nom de métiers, grades, titres et fonctions correctement féminisés, nous vérifierons sa forme dans la liste indicative de substantifs féminins située à la fin du guide.) De plus, il faut faire attention aux dénominations composées et complexes.

Les substantifs dans les dénominations composées et complexes sont féminisés selon les règles écrites dans le guide et les adjectifs et les participes s'accordent au féminin.

3. La forme féminine du nom ne doit pas être écrite en écriture inclusive.

(C'est une règle simple qui découle de la dernière circulaire de Édouard Phillippe publié en 2017. De plus, il est souvent décrit comme un outil de la destruction de la langue française, la manière de l'écriture qui rends des textes illisibles. Sans doute, il est un outil de la féminisation linguistique très controversé qui provoque les débats passionnés entre des usager du français.)

IV Niveau de la féminisation linguistique dans le secteur privé et le secteur public

Après avoir étudié la féminisation du français sur le plan social, historique et du point de vue des règles officiels écrits dans les textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France, nous nous concentrons sur la féminisation du français dans la pratique. Ce phénomène linguistique a apporté diverses suggestions sur la manière comment rendre les femmes visibles dans la langue. Mais nous les analysons par rapport aux textes officiels réglant féminisation linguistique. Tous les textes officiels, que nous avons mentionnés dans le chapitre précédent, ont un point commun auquel ils s'adressent. C'est une question de la féminisation des noms de métiers, titre, grades et fonctions. C'est pourquoi nous avons décidé s'intéresser sur l'utilisation réelle des noms de professions féminisés dans le français d'aujourd'hui.

Notre analyse est basée sur un seul guide publié en France traitant cette problématique : *Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions* (qui, à ce jour, est considéré comme un document officiel de base aidant à féminiser le lexique français en raison de son caractère unique et de sa complexité – nous y trouvons une liste de 2000 de noms de professions) et sur les critères qui nous avons déterminé dans le chapitre *Comment féminiser correctement* (ce sont les règles basées sur les textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France).

Parce que nous avons décidé de se focaliser sur la problématique de la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions, nous avons choisi des offres d'emploi comme des textes de recherche. En ce qui concerne la méthode de notre recherche, nous avons décidé d'utiliser la méthode de l'analyse quantitatives dont la base est un grand nombre d'échantillons analysés et c'est pourquoi nous n'examinerons pas le texte intégral de chaque offre d'emploi mais nous nous concentrons uniquement sur les titres des offres d'emploi recueillis.

Afin que nous puissions examiner cette question dans les deux secteurs du même point de vue nous avons décidé analyser des offres d'emplois du secteur public et du secteur privé. Cela signifie qu'il faut créer deux corpus. Un corpus est construit pour le secteur privé et deuxième corpus ne contient que des titres des offres d'emploi du secteur public.

Nous avons obtenu les données importantes pour notre sondage depuis les sites officiels de la recherche d'emploi en France. Le premier site officiel où nous recueillons les données pour l'analyse du secteur privé, il est nommé *Pôle emploi* (<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>). Car ce site ne contient pas uniquement des offres d'emplois du secteur privé, nous avons dû sélectionner des offres d'emplois du secteur public lors de la collecte de

données. Pour le deuxième corpus, nous avons recherché un site officiel où il n'y a que des offres d'emplois du secteur public. Nous avons choisi le site *Place de l'emploi public* (<https://www.place-emploi-public.gouv.fr>), le portail de la Fonction publique. C'est site qui propose des offres d'emplois publiées par les employeurs des Fonctions Publiques d'Etat, Territoriale et Hospitalière.

L'objectif principal de notre mémoire de master est de déterminer si les règles prescrites de la féminisation linguistique sont respectées en France. C'est-à-dire que nous n'essayons pas de déterminer si les noms de métiers, titres, grades et fonctions sont féminisés ou non, même si ce fait sera évident dans notre analyse. Nous allons examiner s'ils sont féminisés « correctement », conformément aux critères que nous avons établis à la base de l'analyse des textes officiels réglant la féminisation linguistique en France. Les connaissances théoriques de ce mémoire de master nous ont appris que nous pouvons rencontrer les méthodes de féminisation linguistique qui sont considérées comme inappropriées en France (par exemple l'écriture inclusive).

Toutes les données ont été collectées en octobre 2019, plus précisément du 16 octobre au 25 octobre. Il s'agit des offres d'emplois sur le territoire de France. Pour créer un échantillon diversifié d'offres d'emploi, nous avons fixé l'objectif d'obtenir 50 offres d'emploi par un jour. Nous avons rassemblé les données chaque jour à peu près au même moment, vers 4 heures de l'après-midi. Finalement chaque corpus contient au total 500 échantillons. L'auteur de ce mémoire de master a recueilli 1000 titres des offres d'emplois au total. Après la collecte de données nécessaires, nous avons divisé tous les échantillons individuels en 4 groupes :

1. **Le premier groupe** contient des titres des offres d'emploi qui sont féminisés correctement, cela signifie qu'ils sont écrits selon les règles de la féminisation linguistique publié dans les textes officiels réglant la féminisation linguistique en France, p.ex. : *directeur générale/directrice générale, directeur(trice) général(e)*.
2. **Le deuxième groupe** contient des noms qui sont féminisés d'une certaine manière mais la méthode utilisée n'est pas correcte, p.ex. : *directeur générale (H/F), directeur.trice général.e*.
3. **Le troisième groupe** contient des offres d'emploi desquels titres sont apparu seulement dans la forme masculine, c'est-à-dire qu'elle ne contient que des noms de profession non-féminisés, p.ex. : *directeur générale*.
4. **Le quatrième groupe** contient des titres des offres d'emploi qui n'ont pas pu être clairement identifiés. Il s'agit principalement des noms épécènes qui ne sont pas été précédés par le déterminant et qui ne sont pas suivi par l'adjectif ou le participant selon

lesquelles, il serait possible d'identifier si des noms sont vraiment féminisés, p.ex. : *juriste des marchés publics*. Dans les titres des offres d'emplois de ce type, nous ne pouvons pas identifier distinctement l'intention de féminiser et de rendre les femmes visibles.

IV.1 Analyse de textes officiels d'institutions publiques

Comme nous avons déjà mentionné, nous avons choisi le site *Web Place de l'emploi* pour collecter les données pour notre sondage. *Place de l'emploi* est un site Web d'offres d'emploi commun à l'ensemble de la fonction publique. C'est un site nouvel. Depuis 22 février 2019, il a remplacé la Bourse interministérielle de d'emploi public (BIEP). Ce site regroupe l'ensemble des offres d'emploi des trois versants de la fonction publique : fonction publique d'État, fonction publique hospitalière et fonction publique territoriale. Du 16 au 25 octobre, nous avons obtenu 500 d'offres d'emploi au total. Car nous avons décidé d'utiliser la méthode d'analyse quantitative, nous nous sommes concentrés uniquement sur les titres des offres d'emplois collectés. En ce qui concerne les critères d'évaluation, ils sont les mêmes pour les deux secteurs : une offre d'emploi « correctement » féminisée est l'offre d'emploi dans laquelle le nom indiquant une profession apparaît dans les deux forme (féminin et masculin), la forme féminine doit être recommandée dans le guide *Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions* et elle ne doit pas être écrit en écriture inclusive.

IV.1.1 Corpus pour l'analyse du secteur public

Après avoir rassemblé toutes les données, nous avons analysé des échantillons dans notre corpus. Nous avons identifié plusieurs tendances comment féminiser des noms de métiers, grades, titres et fonctions. Plusieurs méthodes de la féminisation utilisées par les français sont apparues dans notre corpus. Pour imaginer, nous vous donnons des exemples :

- *Agent administratif ou agent administrative*
- *Agent (e) administratif (ve)*
- *Agent-e administratif -ve*
- *Agent.e administraf.ve*
- *Agent administratif (H/F).*

Nous considérons les trois premières méthodes comme les formes de féminisation linguistique correctes et nous les classons en premier groupe. Utiliser l'écriture inclusive est une méthode interdite et ces échantillons appartient au deuxième groupe ainsi que la dernière méthode en utilisant les abréviations H / F. Bien que ces moyens soient certains efforts pour rendre les

femmes visibles et ces titres des offres d'emploi se concernent aussi bien les femmes que les hommes et nous les considérons comme l'un des moyens de la féminisation linguistique, nous ne les considérons pas comme des méthodes correctes car ils ne suivent pas les règles officielles. Dans notre analyse, il est nécessaire de faire attention particulière aux noms épiciènes. Ce sont des mots qui peuvent être employé au masculin et au féminin sans variation de forme. Pour certains, nous sommes capables de déterminer si elles sont féminisées correctement en fonction du déterminant qui précède le nom ou de l'adjectif qui le suit. C'est le cas des dénominations composés et complexes. Dans d'autres cas, nous ne pouvons pas reconnaître un effort intentionnel de la féminisation correcte. Nous avons donc créé quatrième groupe pour inclure ces épiciènes qui ne sont pas identifiable. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas identifier avec certitude l'intention de féminiser « correctement » (selon les règles écrits).

Tableau n ° 2 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 16.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épiciènes trouvés : 12

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 6

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	14	28%
2ème groupe	12	24%
3ème groupe	18	36%
4ème groupe	6	12%

Sur les 50 échantillons, 14 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 12 titres sont féminisés mais des méthodes inappropriées ont été utilisées. Un total de 18 échantillons ne contient que le nom au forme masculin. 6 échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Technicienne ou technicien de proximité des systèmes d'information et de communication

Agent (e) administratif (ve)

Chargé(e) de mission économie de la donnée et cloud

2. Échantillons incorrectement féminisés :

Adjoint au chef du groupement des services techniques aéronautiques h/f

Directeur de l'enseignement et de la recherche h/f

Chargé de mission auprès de la présidence f/h

3. Échantillons non-féminisés :

Assistant de justice tribunal d'instance de Fort-de-France

Expert en packaging des applications du poste de travail

Agent de piste

Particularités :

- Sur 12 épiciens, 6 épiciens ne sont pas identifiables, 1 épicienne est féminisée correctement (p.ex. *responsable administratif (ve) de l'école de management de la Sorbonne h/f*) et 5 épiciens sont féminisés mais les règles prescrites n'ont pas été respectées (p.ex. *gestionnaire financier au service de la formation continue*).
- Dans le groupe incorrectement féminisé, il y a 4 titres des offres d'emploi en écriture inclusive (*correspondant.e fonctionnel.le sifac h/f, directeur.trice de la coordination de l'institut convergences migrations, coordinateur.rice de projet de traduction (h/f) agent.e d'entretien et de maintenance polyvalent.e bis*).
- 2 titres des offres d'emplois n'apparaissent que dans le féminin (*technicienne en caractérisation sensorielle et biochimique des aliments, infirmière en santé au travail pour l'école nationale de l'aviation civile*). Nous considérons également ce type de féminisation comme incorrect et nous avons placé ces deux échantillons dans le deuxième groupe.
- Un autre nom intéressant est le substantif « chef » : p.ex. *chef(fe) du département des politiques sociales et des conditions de travail*. Le guide ne recommande que l'utilisation de l'épicienne. Donc nous avons inclus cet échantillon dans le deuxième groupe, le groupe de titres incorrectement féminisés.

Tableau n ° 3 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 17.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épiciens trouvés : 15

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 12

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	17	34%
2ème groupe	15	30%
3ème groupe	6	12%
4ème groupe	12	24%

Sur les 50 titres des offres d'emploi obtenus, 17 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 15 titres sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées. 6 titres des offres d'emploi ne contiennent que le masculin. 12 échantillons ne sont pas identifiables.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Infirmier(ère) de spécialisé au bloc (H/F)

Ingénieure/ingénieur pédagogique

Directeur ou directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Consultant sap fi-co h/f

Rédacteur messagerie de service-public.fr (h/f)

Chargé de gestion administrative et de la paie (h/f)

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

Technicien en réalisation mécanique

Attaché de presse – insee

Acheteur public

Particularités :

- 12 épiciènes ne sont pas identifiables, 1 épiciène est féminisée selon les règles recommandés (*juriste marchés publics expérimenté(e) (h/f)*) et 2 autres échantillons sont féminisés mais les règles prescrites n'ont pas été observées (*p.ex. gestionnaire administratif (f/h)*).
- Dans le deuxième groupe, il y a 4 titres des offres d'emploi en écriture inclusive (*chargé.e de mission mobilité européenne des jeunes et acteurs de jeunesse, chargé.e de la gestion financière et comptable, assistant.e ressources humaines – crous bourgogne franche-comté, chargé.e d'appui à la campagne d'agrément - cdd de 4 mois*).
- Ce qui est intéressant, c'est le substantif « ingénieure ». En ce qui concerne ce nom, nous avons le choix car les deux formes de ce nom sont correctes : nous pouvons utiliser un épiciène ou nous pouvons additionner -e. Mais l'addition est facultative. Nous avons rencontré les deux formes (*ingénieure/ingénieur pédagogique, ingénieur mécatronique (h/f)*).

Tableau n ° 4 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 18.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 11

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 9

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	13	26%
2ème groupe	19	38%
3ème groupe	9	18%
4ème groupe	9	18%

Nous avons inclus 13 échantillons correctement féminisés dans le premier groupe. 19 titres des offres d'emploi sont incorrectement féminisés. 9 échantillons ne contiennent que le masculin et le même nombre d'échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Un(e) assistant(e) pédagogique (f/h)

Une chargée/un chargé d'ingénierie de projets et d'étude d'impact

Développeur(euse)

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Agent logistique – service de la transformation numérique et logistique - h/f

Animateur territorial en santé référent ambulatoire h/f

Régisseur d'expositions h/f

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

Conseiller jeunesse cepj ou contractuel catégorie a

Emploi de secrétaire général de la dsden de l'allier

Electricien courants fort ou faible

Particularités :

- Sur 11 épécènes, 9 épécènes ne sont pas identifiables et 2 échantillons sont féminisés mais les règles prescrites n'ont pas été respectées (*chef(fe) de pôle fonction publique, gestionnaire administratif et financier en apprentissage*).
- Le deuxième groupe contient 3 titres des offres d'emploi en écriture inclusive (*chargé.e de mission « distribution de la presse », chargé.e de mission « études statistiques et analyses de données », psychomotricien.ne en ehpad*).
- Il faut souligner la forme féminine du nom « médecin ». C'est le même cas comme le nom « ingénieur ». Il est également possible d'utiliser deux formes : un médecin ou une médecine, les deux formes sont correctes.

Tableau n ° 5 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 19.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 16

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 13

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	7	14%
2ème groupe	19	38%
3ème groupe	11	22%
4ème groupe	13	26%

Seulement 7 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement. 19 échantillons sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées. 11 échantillons ne contiennent que le masculin. Finalement 13 échantillons ne sont pas identifiables.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Chargé/e de projet - gestion et exploitation voirie

Une conseillère / un conseiller en prévention des risques professionnels

Officier (-ière) d'état civil

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Jardinier (h/f)

Surveillant de travaux en hydraulique fluviale (h/f)

Régisseur audiovisuel projectionniste (h/f)

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

Ouvrier polyvalent contractuel

Cuisinier contractuel

Directeur général des services

Particularités :

- Sur 16 épécènes, 13 épécènes ne sont pas identifiables et 3 échantillons sont féminisés mais les règles de la féminisation linguistique n'ont pas été observées. (*Gestionnaire administratif (h/f)*, *chef.fe de service assemblée et relations élus*, *chef-fe de projet marketing territorial au service marketing territorial et communication économique*). Comme nous pouvons le voir dans le deuxième exemple, il y a aussi un titre en écriture inclusif.

Tableau n ° 6 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 20.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épicènes trouvés : 15

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 9

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	21	42%
2ème groupe	13	26%
3ème groupe	7	14%
4ème groupe	9	18%

21 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement et ils sont inclus dans le premier groupe. 13 titres sont féminisés incorrectement et 7 échantillons ne contiennent que le masculin. 9 échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Mécanicien(ne)

Educateur(trice) spécialisé(e)

Operateur(trice) centre de supervision urbaine

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Mediateur du patrimoine (h/f)

Préparateur de matériaux (h/f)

Chargé d'affaires juridiques (h/f)

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

Policier municipal

Sous-directeur mutations économiques et sécurisation de l'emploi

Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information

Particularités :

- Sur 15 épicènes, 9 épicènes ne sont pas identifiables. 3 échantillons sont féminisés correctement (*responsable éditorial(e) web travail, gestionnaire administratif(ve) au sein du pôle..., secrétaire administratif(ve)*) et 3 échantillons sont féminisés incorrectement (*gestionnaire financier des contrats de recherche, chef(fe) de projet achat tic (h/f), cheffe/chef de projet maîtrise d'œuvre nsic*).
- Le deuxième groupe contient 1 titre de l'offre d'emploi en écriture inclusive (*directeur.rice de projet offre de service - cloud f/h*).

- Dans notre corpus, il y a aussi des titres des offres d'emploi dans lesquels les substantifs sont féminisés correctement mais l'adjectif qui le suit, il ne s'accorde pas au féminin (*un(e) technicien(ne) littoral*).

Tableau n ° 7 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 21.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 12

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 12

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	14	28%
2ème groupe	12	24%
3ème groupe	12	24%
4ème groupe	12	24%

Sur 50 échantillons, 14 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement. Les trois autres groupes contiennent chacun 12 échantillons.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Contrôleur ou contrôlease de gestion
Administratrice/administrateur en systèmes d'information et de communication
Directeur(trice) délégué(e) à l'administration régionale et judiciaire
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Préparateur en biologie (h/f)
Expert de haut niveau pilotage et performance h/f
Assistant administratif (h/f)
3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :
Enseignant chercheur en réseau de communication
Rédacteur au bureau de la commande publique
Psychomotricien

Particularités :

- Le deuxième groupe contient 4 titres des offres d'emploi en écriture inclusive (*assistant.e de direction en ressources humaines, ingénieur.e pédagogique, chargé.e du récolement des dépôts d'œuvres d'art h/f, infirmier.e de coordination de projets,*).

Tableau n ° 8 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 22.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épicènes trouvés : 16

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 13

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	7	14%
2ème groupe	21	42%
3ème groupe	9	18%
4ème groupe	13	26%

Le 22 octobre 2019 nous avons obtenus seulement 7 titres des offres d'emploi féminisés selon les règles prescrites. 21 échantillons sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées. 9 échantillons contiennent le nom seulement dans sa forme masculine. 13 échantillons au total ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Directeur (trice) général (e) des services (h/f)

Ingénieur-e sécurité et prévention h/f

Ingénieur chargé(e) des projets et des dispositifs pédagogiques en langues

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Officier contre-ingérence cyber h/f

Technicien atelier avionique h/f

Chargé de mission h-f

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

Directeur du site du havre au sein de l'école nationale supérieure maritime

Administrateur des systèmes d'informations

Conseiller pédagogique national

Particularités :

- 13 épicènes ne sont pas identifiables. 3 échantillons sont féminisés mais les règles prescrites n'ont pas été respectées (*responsable administratif adjoint en charge de la formation - iut sénart-fontainebleau, gestionnaire administrative et financière pour le laboratoire cethyl, juriste marché public confirmé.e h/f*). Dans le dernier échantillon, nous voyons que l'épicène n'est apparu qu'avec l'adjectif du genre féminin.
- Dans le deuxième groupe, il y a 10 titres des offres d'emploi au total en écriture inclusive (*p.ex. chargé-e d'affaires, chargé.e de missions du fonds social européen, acheteur.se public.que ...*).

- Il y a encore 1 titre qui n'apparaît que dans le féminin (*assistante de direction*).

Tableau n ° 9 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 23.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 12

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 9

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	16	32%
2ème groupe	11	22%
3ème groupe	14	28%
4ème groupe	9	18%

16 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement selon le guide et 11 titres ne sont pas féminisés correctement. 14 échantillons ne contiennent que le masculin. 9 titres ne peuvent pas être déterminés précisément.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Médecin de prévention (f/h)
Sous-directeur·trice de la sécurité, des métiers de l'animation et du sport et de l'éthique
Chargé(e) gestion finances
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Conseiller principal d'éducation h/f
Chef ou cheffe de projet exploitation-maintenance
Agent domanial h/f
3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :
Contrôleur de travaux
Opérateur de maintenance
Inspecteur des ouvrages hydrauliques

Particularités :

- 9 épécènes ne sont pas identifiables. 3 échantillons sont féminisés mais les règles prescrites n'ont pas été respectées (*chef(fe) du département de l'appui aux politiques de prévention, gestionnaire administratif.ve et pédagogique, chef ou cheffe de projet exploitation-maintenance*).
- Nous avons obtenu encore deux autres titres en écriture inclusive (*directeur·trice des services d'appui à la recherche, directeur.trice du suio-ip*).
- Le nom « proviseur » ont deux formes correctes (un proviseur, une proviseur (e)).

Tableau n ° 10 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 24.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 10

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 7

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	19	38%
2ème groupe	16	32%
3ème groupe	8	16%
4ème groupe	7	14%

Sur les 50 échantillons, 19 titres des offres d'emploi sont écrits correctement et d'autres 16 titres sont féminisés mais incorrectement. 8 échantillons contiennent seulement le masculin et 7 échantillons sont méconnaissable.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Électricien(ne) h/f

Administrateur/administratrice système et réseaux

Consultant(e) juridique

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Conseiller en insertion professionnelle f/h

Chargé du contrôle et de l'exécution de la dépense publique et des recettes h/f

Opérateur logistique (f/h) - ddp

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

Rédacteur marches publics

Assistant ingénieur en instrumentation scientifique

Adjoint au chef du bureau de la programmation et de la synthèse - ministère de la justice

Particularités :

- Sur 10 épécènes, 7 épécènes ne sont pas identifiables et 3 échantillons sont féminisés mais les règles prescrites n'ont pas été respectées (*chef(fe) de projet e-formation et innovations technologiques, chef-fe de développement « relations entreprises », gestionnaire administratif & financier*).
- L'écriture inclusive a été trouvée dans 3 échantillons au total (*agent.e de maintenance et de bâtiment, responsable camap et chargé.e de mission du projet camap, chargé.e de développement "relations entreprises"*).

Tableau n ° 11 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 25.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épicènes trouvés : 15

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 10

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	17	34%
2ème groupe	17	34%
3ème groupe	6	12%
4ème groupe	10	20%

17 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, le même nombre d'échantillons est féminisé incorrectement. 6 échantillons ne contiennent que le masculin du nom et 10 échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

***Rédactrice / rédacteur** pôle formation des stagiaires étrangers*

Conseiller(e)-expert(e) de cohésion sociale

Un(e) chargé(e) de mission grand chantier / développement économique

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Chargé de la maîtrise des risques (f/h)

***Cheffe**/chef de projet maîtrise d'œuvre*

Chargé de recrutement / conseiller en évolution professionnelle h/f

3. Échantillons non-féminisés, p.ex. :

***Coordonnateur** ressources*

***Contrôleur** de gestion - ministère de la justice*

***Directeur** départemental interministériel (ddt de l'orne)*

Particularités :

- 10 épicènes sont méconnaissables et 5 échantillons sont féminisées mais les règles prescrites n'ont pas été observées (*analyste financier – référent **financier** des établissements de la drôme et de l'ardèche, secrétaire **général** pour les affaires régionales (auvergne-rhône-alpes), **cheffe**/chef de projet maîtrise d'œuvre, chef ou **cheffe** du service concours et examens professionnels a+, chef(fe) de service administratif et financier (csaf)*).
- Nous avons obtenu aussi 3 titres en écriture inclusive (*administrateur**-trice** systèmes et réseaux (h/f), administrateur**-trice** des systèmes d'information chargé.e des applications du domaine études, agent.e de sûreté (cdd) h/f*).

- Il y a 2 des titres des offres d'emploi dans lesquels les substantifs sont féminisés correctement mais l'adjectif qui le suivent, il ne s'accorde pas au féminin (*professeur agrégé de philisophie, professeur agrégé de sciences physiques h/f*). L'addition de -e est facultatif dans le substantif « professeur » (un proffesseur, une proffesseur (e)). Mais l'adjectif agrégé est seulement dans la forme masculine.
- Il y a aussi un nom emprunté à une langue étranger qui a la forme identique au masculin selon le guide (*fundraiser (h/f)*).

Résumé :

Tableau n ° 12 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur public recueillis du 10 au 16 octobre divisés en jours individuels et en groupe selon le niveau de la féminisation

10 jours	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10	Au total
1er groupe	14	17	13	7	21	14	7	16	19	17	145
2ème groupe	12	15	19	19	13	12	21	11	16	17	155
3ème groupe	18	6	9	11	7	12	9	14	8	6	100
4ème groupe	6	12	9	13	9	12	13	9	7	10	100

IV.1.2 Résultats du secteur public

Sur les 500 échantillons de notre corpus, 400 occurrences au total sont identifiables (80%). L'écriture inclusive est identifiée dans 36 titres des offres d'emploi (7,2%). Seule la forme féminine du substantif est apparue dans 3 titres au total (0,6%). Il y a 6 échantillons dans lesquels l'adjectif ne correspond pas au nom du genre féminin (12%) et nous avons obtenu 1 anglicisme (0,2%).

Tableau n ° 13 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur public recueillis du 10 au 16 octobre divisés en groupe selon le niveau de la féminisation

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 500

Nombre total d'épiciens trouvés : 134

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 100

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	145	29%
2ème groupe	155	31%
3ème groupe	100	20%
4ème groupe	100	20%

Sur les 500 échantillons au total, 145 titres des offres d'emploi (29%) sont féminisés correctement. 155 titres des offres d'emploi (31%) sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées. 100 échantillons (20%) ne contiennent que le masculin du nom et le même nombre d'échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

IV.2 Analyse de textes officiels d'institutions privés

Pour le secteur privé, nous avons obtenu les données du site officiel d'une agence *Pôle emploi*. Pôle emploi est une agence gouvernementale française qui enregistre les chômeurs, elle les aide à trouver un emploi et de plus elle leur fournit une aide financière. L'agence a été créée en 2008, à la suite de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC.

Des échantillons pour l'analyse du secteur privé ont été collectés au cours de la même période (du 16 octobre au 25 octobre 2019). Nous avons recueilli 50 titres des offres d'emplois quotidiennement à peu près au même moment de la journée (vers 4 heures de l'après-midi). Notre corpus du secteur privé contient aussi 500 échantillons au total. Les critères d'évaluation sont identiques aux critères utilisés dans l'analyse du secteur public. Pour qu'un titre soit correctement féminisé, il doit contenir les deux formes de noms de profession (à la fois féminines et masculines). Sa forme féminine est recommandée dans le guide français de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions et il n'est pas écrits en écriture inclusive. Encore une fois, il est nécessaire de se concentrer sur les épécènes et sur l'accord des adjectifs.

IV.2.1 Corpus pour l'analyse du secteur privé

En tant que dans le secteur public, dans le secteur privé nous pouvons également voir plusieurs méthodes de féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions :

- *Chargé et (ou) **chargée** d'accueil et de gestion*
- *Chargé -e emploi d'accueil et de gestion*
- *Chargé(e) emploi d'accueil et de gestion*
- *Chargé.e emploi d'accueil et de gestion*
- *Chargé d'accueil et de gestion (H/F).*

Pour le secteur privé, les critères d'évaluation des données sont les mêmes. De nouveau, nous ne considérons que les trois premières méthodes correctement féminisées car selon nous, elles rendent les femmes visibles de manière appropriée. Dans la section suivante, nous donnons les données individuelles organisées dans des tableaux. Chaque tableau présente les données recueillis en un jour particulier. Comme dans le chapitre traitant du secteur public, le dernier tableau montre toutes les données obtenues pendant 10 jours.

Tableau n ° 14 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 16.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épicènes trouvés : 13

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 11

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	34	68%
2ème groupe	5	10%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	11	22%

Sur les 50 échantillons, 34 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 5 titres sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées et 11 échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Hôte/hôtesse de vente (H/F)

Pâtissier tourier / Pâtissière tourière

Pharmacien / Pharmacienne en officine (H/F)

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Commercial sédentaire revendeurs imprimantes (H/F)

TÉLÉCONTRÔLEUR (H/F)

CHARGÉ DE CLIENTÈLE ANGLAIS (F/H)

Particularités :

- Sur 13 épicènes, 11 épicènes ne sont pas identifiables et seulement 2 échantillons sont féminisés correctement (*comptable général / générale, responsable commercial / commerciale*).

Tableau n ° 15 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 17.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épicènes trouvés : 10

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 10

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	35	70%
2ème groupe	5	10%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	10	20%

Sur 50 échantillons, 35 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 5 titres sont féminisés incorrectement et 10 échantillons ne sont pas identifiables.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Acheteur approvisionnement / Acheteuse approvisionnementneuse
Plombier / Plombière – chauffagiste
Chauffeur / Chauffeuse de poids lourd
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Dessinateur Autocad H/F
Câbleur armoires (H/F)
Agent de conditionnement (H/F)

Particularités :

- Il existe deux formes féminines du nom « enquêteur » : enquêteuse ou enquêtrice, les deux formes sont acceptables : enquêteuse (de police) et enquêtrice (sondages). Dans notre corpus, il y a deuxième forme du nom (*enquêteur / enquêtrice terrain chez des audioprothésistes (H/F)*).

Tableau n ° 16 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 18.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 8

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 7

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	26	52%
2ème groupe	17	34%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	7	14%

Sur les 50 titres obtenus, 26 titres des offres d'emploi sont féminisés selon les règles existes. 17 titres sont féminisés mais les méthodes utilisées ne sont pas recommandées. 7 échantillons ne peuvent pas être identifié avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Dessinateur / Dessinatrice en tuyauterie industrielle
Mécanicien / Mécanicienne poids lourds
Vendeur / Vendeuse en cigarettes électroniques
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Vendeur Comptoir (H/F)

AVOCAT DROIT DES AFFAIRES F/H

ACHETEUR - CHEF DE PRODUIT SPORTSWEAR F/H

Particularités :

- Sur 8 épïcènes, 7 épïcènes ne sont pas identifiables et 1 échantillon est féminisé correctement (*aide ménager / ménagère à domicile*).
- Il y a un substantif « ingénieur » (*ingénieur / ingénieure d'études en génie électrique*). Comme nous avons déjà mentionné dans le secteur public, nous avons le choix de deux possibilités : un ingénieur ou une ingénieure.

Tableau n ° 17 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 19.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épïcènes trouvés : 8

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 8

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	34	68%
2ème groupe	8	16%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	8	16%

34 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 8 titres sont féminisés incorrectement et 8 échantillons ne sont pas identifiables.

Quelques exemples :

3. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Employé / Employée de ménage d'hôtel

Plongeur / Plongeuse en restauration

Informaticien / Informaticienne d'application (H/F)

4. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Electromécanicien (H/F)

Vendeur (H/F)

Maçon N2 (H/F)

Tableau n ° 18 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 20.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 8

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 8

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	37	74%
2ème groupe	5	10%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	8	16%

Sur les 50 échantillons, 37 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 5 titres sont féminisés en utilisant des méthodes qui ne sont pas recommandées et 8 échantillons ne peuvent pas être déterminé avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Employé polyvalent / Employée polyvalente de restauration (H/F)

Garçon limonadier / Serveuse limonadière

Esthéticien / Esthéticienne

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Charpentier (H/F)

Assistant Administratif Projet (H/F)

OPERATEUR DE FABRICATION DE CHARPENTE (H/F)

Particularités :

- Il y a un nom de profession (*téléconseiller / téléconseillère*) que nous ne trouvons pas dans la liste indicative de substantifs féminins dans le guide. Mais nous y trouvons son racine « conseiller ». Il est féminisé correctement.

Tableau n ° 19 : Titres des offres d'emploi du secteur privé collectés le 21.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 5

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 4

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	36	72%
2ème groupe	10	20%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	4	8%

Sur 50 échantillons, 36 titres sont féminisés correctement, 10 titres sont féminisés incorrectement et 4 échantillons ne peuvent pas être déterminés avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Électricien / Électricienne de maintenance
Equipier / Equipière d'hôtel
Serveur / Serveuse de restaurant
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Commercial auprès des particuliers (H/F)
Agent de mise sous plis - Job à domicile - Temps Partiel (H/F)
Administrateur système (H/F)

Particularités :

- Sur 5 épécènes, 4 épécènes ne sont pas identifiables et 1 échantillon est féminisé correctement (*chef magasinier / magasinière*).
- Il y a un titre qui n'est pas dans la liste dans le guide utilisé mais il y a sa racine (*téléprospecteur / téléprospectrice*).

Tableau n ° 20 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 22.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 15

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 15

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	18	36%
2ème groupe	17	34%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	15	30%

18 échantillons sont féminisés correctement, 17 titres des offres d'emploi sont féminisés mais des méthodes inappropriées ont été utilisées et 15 échantillons ne sont pas identifiables.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Magasinier / Magasinière gestionnaire de stocks
Zingueur / Zingueuse (H/F)
Commercial(e) en biens d'équipement auprès des entreprises
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Électromécanicien (H/F)
POSEUR DE CUISINES F/H (H/F)

Tableau n ° 21 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 23.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 12

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 12

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	24	48%
2ème groupe	14	28%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	12	24%

Sur les 50 échantillons, 24 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 14 titres sont féminisés incorrectement et 12 échantillons ne peuvent pas être déterminés avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :

Employé / Employée de rayon produits alimentaires (H/F)

Coiffeur / Coiffeuse

Maçon / Maçonne

2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :

Manager audit (h/f)

Ouvrier tailleur de vigne (H/F)

Contrôleur financier (H/F)

Particularités :

- Nous avons identifié 1 anglicisme (*baby sitter H/F*), qui est féminisé correctement. L'utilisation d'épécène est recommandée.

Tableau n ° 22 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 24.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 6

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 6

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	36	72%
2ème groupe	8	16%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	6	12%

36 titres des offres d'emploi sont féminisés correctement, 8 titres sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées et 6 échantillons ne sont pas identifiables.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Pisteur / Pisteuse secouriste
Ambassadeur / Ambassadrice High-Tech (H/F)
Logisticien / Logisticienne
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Démonteur automobile (H/F)
Commercial Terrain (H/F) – Perpignan
Développeur Fullstack JEE/ReactJS F/H

Tableau n ° 23 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 25.10.2019

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épicènes trouvés : 12

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 10

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	34	68%
2ème groupe	6	12%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	10	20%

Sur les 50 titres obtenus, 34 titres des offres d'emploi sont féminisés selon les règles existes. 5 titres sont féminisés mais les méthodes utilisées ne sont pas recommandées et 10 échantillons ne peuvent pas être identifié avec précision.

Quelques exemples :

1. Échantillons correctement féminisés, p.ex. :
Usineur / Usineuse
Stratifieur / Stratifieuse
Manager commercial / Manageuse commerciale des forces de ve (H/F)
2. Échantillons incorrectement féminisés, p.ex. :
Technicien méthodes h/f
DIRECTEUR MARKETING ET/OU COMMUNICATION (H/F)
Coordinateur de travaux (H-F)

Particularités :

- Sur 12 épicènes, 10 épicènes ne sont pas identifiables et 2 échantillons est féminisées correctement (*gestionnaire administratif / administrative ressources humaines, aide maçon / maçonne Voiries et Réseaux Divers VRD (H/F)*).

Résumé :

Tableau n ° 24 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis du 10 au 16 octobre divisés en jours individuels et en groupe selon le niveau de la féminisation

10 jours	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10	Au total
1er groupe	34	35	26	34	37	36	18	24	36	34	314
2ème groupe	5	5	17	8	5	10	17	14	8	6	95
3ème groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4ème groupe	11	10	7	8	8	4	15	12	6	10	91

V.2.2 Résultats du secteur privé

Sur les 500 échantillons de notre corpus, 409 titres des offres d'emploi au total étaient identifiables (81,5%). Il n'y a aucune écriture inclusive. Les sujets du secteur privé qui ont publié des offres d'emploi du 16 octobre au 25 octobre 2019, ils n'ont pas enfreint la règle du 4ème circuit de 2017. Nous n'avons identifié aucun titre dans lequel seule la féminine du substantif est apparue. De plus, il n'y a pas des échantillons dans lesquels l'adjectif ou le déterminant ne s'accordent pas. En général, il est possible de dire que dans le secteur privé, dans la plupart des cas, les règles prescrites ont été respectées. De plus, il n'y avait aucune tendance de faire des femmes invisibles dans la langue. Aucun des échantillons ne contenait pas seul le masculin sans indice de l'élément féminin. Dans tous les cas des titres féminisés incorrectement, l'abréviation H / F a été utilisée.

Tableau n ° 25 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis du 10 au 16 octobre divisés en groupe selon le niveau de la féminisation

Nombre total de titres des offres d'emploi analysés : 50

Nombre total d'épécènes trouvés : 97

Nombre total des échantillons qui ne sont pas identifiables : 91

Niveau de féminisation	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1er groupe	314	62,8%
2ème groupe	95	19%
3ème groupe	0	0%
4ème groupe	91	18,2%

Sur les 500 échantillons au total, 314 titres des offres d'emploi (62,8%) sont féminisés correctement. 95 titres (19 %) sont féminisés en utilisant des méthodes inappropriées et 91 titres

des offres d'emplois ne sont pas identifiables. Sur les 500 titres au total, 409 des titres des offres d'emploi (80%) est identifiable.

IV.3 Comparaison des résultats du secteur privé et du secteur public

Dans la dernière partie de ce mémoire de master, nous comparons les résultats et les tendances découvertes dans notre analyse du secteur public et du secteur privé. Premièrement, il faut souligner que dans notre corpus, il y a aussi des dénominations complexes et composées. Certains noms des professions sont apparus sous différentes formes, c'est-à-dire dans différentes branches ou domaines (*p.ex. vendeur ou vendeuse de lingerie, en boulangerie, en chocolaterie, de supermarché, assistant ou assistante de manager, de comptable et budgétaire etc.*). Mais pour nous, il est important de savoir combien de noms de métiers, grades, titres ou fonctions individuels, plus précisément les substantifs individuels s'apparaissent dans les corpus pour évaluer si nos corpus est suffisamment pertinent. Il faut dire que les échantillons recueillis sont relativement variés. Dans ce contexte, le corpus du secteur privé est plus varié que celui du secteur public. Dans le corpus du secteur privé, nous avons réussi à identifier 96 noms différents. Notre liste indicative de substantifs recueillis est disponible dans l'Annex de ce mémoire de master (annexe n°1). Le secteur public, il s'agit 51 différents noms de professions (annexe n°2). Selon nous, l'échantillon de titres des offres d'emploi que nous avons recueillis est pertinent. Il contient un nombre suffisant de noms individuels des professions. Au total, nous avons reçu 118 noms différents de métiers dans les deux secteurs.

Car l'objectif de ce mémoire de master n'est pas de déterminer quelles fautes et ou quelles méthodes individuelles de la féminisation linguistique et dans quelle proportion, ils sont pratiqués dans la féminisation linguistique dans les secteurs individuels, nous avons décidé se focaliser sur l'occurrence de l'écriture inclusive qui est très discuté aujourd'hui.

Mais de notre point de vue, quand nous avons découvert les mauvais moyens de féminisation linguistique, ce pourrait s'agir d'un sujet intéressant qui pourrait être approfondi dans la thèse de doctorat : quelles fautes de la féminisation linguistique s'apparaissent dans les textes officiels publiés par les institutions individuelles du secteur privé et du secteur public et leur comparaison en fonction du domaine d'activité.

Après l'analyse des deux corpus, nous concluons que des sujets du secteur privé n'utilisent pas l'écriture inclusive. Nous ne trouvons aucuns titres des offres d'emplois féminisés au moyen ce méthode dans notre corpus du secteur privé. Au contraire, 36 des titres des offres d'emploi (7,2%) en écriture inclusive sont apparues dans le corpus du secteur public.

Le but n'était pas de déterminer si les Français et les Françaises féminisent ou non. En tout cas, cela ressort clairement de notre analyse. Il faut de noter que dans 709 titres des offres d'emplois analysés (70,9%) sur 1000 échantillons obtenus, la tentative intentionnelle pour la parité linguistique pouvait est clairement identifiée. Les moyens de rendre les femmes visibles dans la langue française se différaient. Sur les 709 échantillons, 459 titres des offres d'emplois (64,7%) sont féminisés correctement. Mais il y a la différence entre les secteurs. 314 titres des offres d'emplois (68%) sur 459 échantillons qui sont féminisées correctement, ce sont des titres obtenus est du secteur privé.

L'objectif principal de ce travail était de déterminer si les différents secteurs pratiquent la féminisation linguistique en accord les règles écrits dans les textes officiels réglant la féminisation linguistique en France. Après avoir analysé les deux corpus (corpus du secteur public et corpus du secteur privé) que nous avons construit, nous pouvons répondre à cette hypothèse dans la section suivante. Dans le tableau suivant, nous comparons les résultats de différents secteurs.

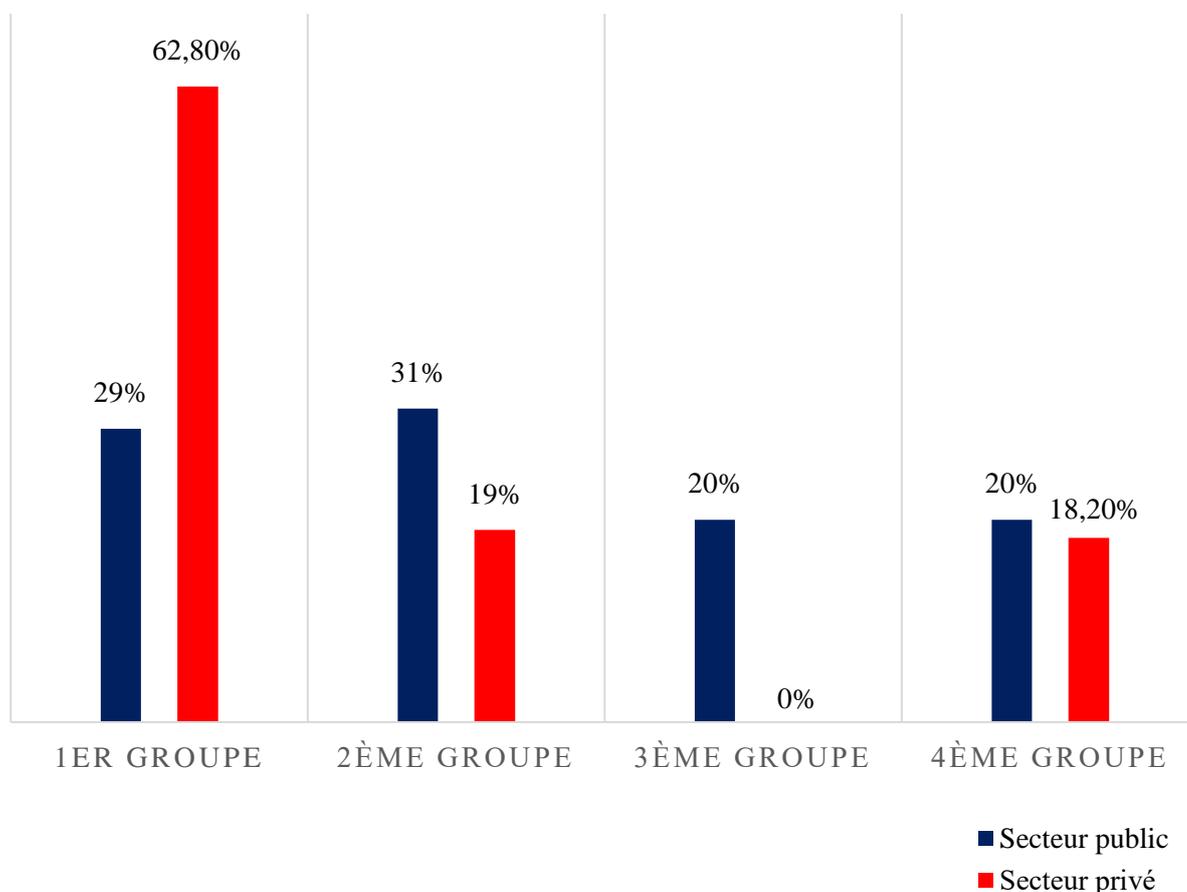
Tableau n ° 26 : Tous les titres des offres d'emploi dans les deux secteur recueillis du 10 au 16 octobre divisés en groupe selon le niveau de la féminisation

Niveau de féminisation du lexique	Nombre d'occurrences dans le secteur public	Nombre d'occurrences dans le secteur privé
1er groupe	145	314
2ème groupe	155	95
3ème groupe	100	0
4ème groupe	100	91

À la première vue, il est évident que le secteur privé a dépassé le secteur public. Tandis que sur 500 échantillons, 314 des titres des offres d'emploi (62,8%) publiés par des sujets du secteur privé sont correctement féminisés (suivant les règles prescrites dans les textes officiels réglant la féminisation linguistique en France). Dans le secteur public il n'y a que 29%. Dans ces titres du première groupe (des titres des offres d'emploi féminisés correctement), les titres contiennent des substantifs en les deux genres (masculin et féminin), le féminin est écrit selon les règles recommandées dans le guide de plus de 2000 entrées masculin/féminin aidant à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions intitulé *Femmes, j'écris ton nom...* de l'année 1999 écrits par des membres de l'Institut national de la langue française. De plus, ils ne sont pas écrits en écriture inclusive.

Par souci de clarté, nous comparerons les résultats de notre analyse en graphique n °1 dans lequel les résultats sont immédiatement visibles. En général, le secteur privé est plus favorable que le secteur public à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions dans les offres d’emplois publiés sur les sites web officiels de recherche d’emploi.

Graphique n ° 1 : Comparaison des valeurs du secteur privé et secteur public



Il y a également une différence significative dans le deuxième groupe contenant des échantillons mal ou incorrectement féminisés. Des institutions du secteur public ont commis des fautes de 12% de plus. Dans le corpus du secteur public, 155 titres des offres d’emploi (31%) sont féminisés mais les règles prescrites n’ont pas été observées. Dans le secteur privé, 95 des titres obtenus (19%) sont féminisés de cette manière. Fondamentalement, ce groupe comprend des échantillons faisant des femmes visibles dans la langue française mais cela se fait de manière inappropriée, non-recommandée ou interdite. Il s’agit une utilisation de l’abréviations H/F (homme/femme) et de l’écriture inclusive. Ce sont aussi des titres des offres d’emploi écrits seulement en genre féminin ou une utilisation la mauvaise forme féminine du nom.

Le troisième groupe contient des titres d'emploi qui n'ont pas du tout été féminisés. C'est-à-dire qu'ils ne contiennent que des substantifs en forme masculine sans aucune indication de sexe féminin. Dans le secteur privé, il n'y avait aucune tendance à rendre les femmes invisibles ou les négliger. Dans le corpus du secteur public, il y a 100 occurrences (20%) sur 500 au total qui défavorise des femmes. Ce sont des exemples dans lesquels il n'est pas possible d'identifier un effort en faveur de la parité linguistique comme dans les deux premiers groupes.

Dans le quatrième groupe, nous incluons des échantillons qui ne sont pas essentiellement identifiables. Il s'agit des noms épiciques. Ce sont des noms avec une même terminaison qui sont invariables quoiqu'ils servent à exprimer les individus des deux sexes. Plus simplement, les épiciques ont la même forme au masculin et au féminin. La seule façon d'indiquer s'il s'agit d'un homme ou d'une femme est d'utiliser un déterminant en genre particulier (féminin ou masculin) et d'observer l'accord de l'adjectif qui suit des noms. Généralement, les déterminants ne sont pas utilisés dans les titres. De plus chaque nom de profession n'est pas suivi d'un adjectif. Donc, plusieurs épiciques sont devenues méconnaissables. Cela signifie qu'il n'était pas possible de découvrir et de confirmer un effort incontestable de les féminiser ou un effort de poursuivre les règles réglant la féminisation linguistique. Le pourcentage de ces échantillons est similaire dans deux secteurs. Nous avons obtenu 91 échantillons de ce type (18,2%) dans le secteur privé et 100 échantillons (20%) dans le secteur public.

Conclusion

Généralement, ce mémoire de master traite de l'influence du mouvement d'émancipation des femmes et du mouvement féministe sur la langue française d'aujourd'hui. Le thème principal de ce travail est la féminisation linguistique comme l'un des outils pour atteindre l'égalité entre les sexes dans la société. De nos jours, la langue est perçue comme l'un des éléments pouvant déterminer le statut social de l'individu. Le motif principal de ce phénomène linguistique est de rendre les deux sexes visibles dans la même mesure. Pour des partisans de ce tendance, la parité linguistique est un élément essentiel d'une société indépendante en genre. Des femmes ne devraient pas être « des ministres ou des directeurs », leur capacité à devenir ministères et directrices doit être vue et aussi la langue d'aujourd'hui doit apprécier leur succès ainsi qu'elle le fait dans le cas des hommes.

La féminisation linguistique, comme des autres mouvements de différents domaines dans lesquelles nous identifions la pensée féministe, elle est l'une des résultats de l'émancipation des femmes dans la société. Dans le passé des femmes occupaient un statut social inférieur, leurs efforts et leurs demandes d'une plus grande représentation et une plus grande reconnaissance leurs individualité dans des domaines typiquement masculins n'est pas été suffisamment pris en compte. Elles ne pouvaient pas étudier, voter ou décider de leur propre vie ou de leur propre corp. Elles n'étaient que perçues comme des mères et des épouses. C'était une époque où personne n'imaginait qu'une femme pouvait devenir « politicienne, médecine, avocate, technicienne, pompière ou mécanicienne ». Il importait peu de savoir s'il y avait un nom féminin convenable pour ces métiers, grades, titres ou fonction. La réalité d'aujourd'hui est différente. Les femmes se sont devenues « plombière, policière, professeures, architectes, dentistes » mais elles sont aussi « des députées ou des sénatrices » et la question des noms de métiers, grades, titres ou fonctions est important.

Mais il est nécessaire de rappeler que la féminisation du lexique n'est pas une nouveauté en français. Au moyen âge des activités des femmes étaient normalement féminisés par exemple par la terminaison *-esse*. En ce qui concerne la féminisation du lexique français, pour la plupart, il s'agit de réutiliser la forme de mots qui existent déjà plutôt que de créer des nouveaux mots. Ce sont des expressions qui, à travers d'une masculinisation de la société, ils ont reçu une autre signification ou ils ont été disparaître complètement. Les premières initiatives demandant la féminisation des noms de métier viennent des années quatre-vingt du XXe siècle dont résultat était la loi de l'année 1983 laquelle interdit entre autres la préférence pour un sexe dans les offres d'emploi. Mais les premières demandes officielles de féminiser des noms de

métiers, grades, titres et fonctions est venu en 1884 où Hubertine Auclert, journaliste, écrivaine et militante féministe française a envoyé une lettre à l'Académie française.

Les objectifs de ce mémoire de master sont de découvrir comment le changement de la position sociale des femmes se manifeste dans la langue et de découvrir si les règles officielles concernant la féminisation linguistique sont appliquées dans la langue française d'aujourd'hui dans le secteur privé et dans le secteur public. Il est nécessaire de souligner que nous nous concentrons uniquement sur la France, pas tous les pays francophones. Les niveaux de la féminisation linguistique du français varient selon les pays et c'est le Québec qui est le pionnier de ce phénomène dans la langue française. Donc, notre objectif n'est pas d'évaluer si la féminisation linguistique est appliquée en français (même si cela aussi résulte de notre analyse) mais si elle est appliquée « correctement », en utilisant des manières desquels les textes officiels publiés en France réglant la féminisation linguistique la recommandent. Finalement nous avons comparé quel secteur suit les règles prescrites de la féminisation correcte plus soigneusement.

Sur la base des connaissances théoriques contenues dans ce travail, nous sommes convaincu que la position des femmes dans la société a joué un rôle crucial dans une création de théories et un élargissement des pensées de la parité linguistique ce qui a provoqué la naissance de la féminisation linguistique comme une sous-discipline appliquée de la linguistique du genre. Selon nous, il est même la cause de la naissance de cette tendance de la langue. Les défenseurs et les défenseuses de ce phénomène linguistique proclament des objectifs féministes, examinent la question de la dénomination des femmes et des hommes et ils les discutent en fonction de leurs positions dans le discours et dans la société. Bien que nous ayons focalisé sur la féminisation du lexique dans ce mémoire de licence, la féminisation linguistique traite aussi la morphologie, la syntaxe, etc. C'est une théorie complexe visant à prévenir le sexisme dans la langue oral et écrit. Il souligne le rôle de la langue dans la formation des hiérarchies de genre dans la société d'aujourd'hui. A nos avis, tout cela est un résultat de la lutte graduelle des femmes pour l'égalité des droits, la capacité de décider pour elles-mêmes et d'avoir les mêmes opportunités et la même position dans une société qui ne préfère pas des hommes et qui ne discrimine pas l'un ou l'autre sexe.

Pour répondre à la deuxième question de recherche de ce mémoire de master, au début nous avons analysé des textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France. Au total, nous avons examiné quatre circulaires ministérielles (le circulaire de Laurent Fabius, de Lionel Jospin, de François Fillon et le dernier circulaire traitant de la féminisation du français de l'année 2017 signé par l'actuel Premier ministre Edouard Philippe), deux rapports

(le rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie de l'années 1998 et le rapport de l'année 2019 adopté par l'Académie française) et deux guides (guide aidant à la féminisation des noms de métier, grades, titres et fonction intitulé *Femme, j'écris ton nom...* publié en 1999 par le gouvernement sous la responsabilité Bernard Cerquiglini, linguiste français et vice-président du Conseil supérieur de la langue français et le guide *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* publié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes en 2016). Nous avons étudié aussi des recommandations issues de textes officiels internationaux (par exemple Recommandation n° R (90) 4 du 21 février 1990 qui encourage les pays européens d'adapter leurs dictionnaires dans l'esprit de l'autonomie les deux sexes). Ce sont des textes desquels le but est d'inciter des efforts des sujet de la sphère publique et privé en faveur de la parité linguistique. Nous avons identifié un enjeu qui est réglant et traité dans tous ces textes officiels. C'est une féminisation du lexique français sur lequel nous avons décidé s'orienter. Précisément, nous avons décidé de se concentrer sur les questions linguistiques concernant la féminisation des noms de métiers, grade, titres et fonctions. Sur la base de l'étude des textes officiels réglant la féminisation linguistique, nous avons établi les critères permettant d'évaluer si des noms particuliers sont féminisés de la manière correcte.

Pour découvrir le niveau et les méthodes utilisés de la féminisation linguistique appliquée par des institutions du secteur privé et du secteur public, nous avons effectué une analyse quantitative dans laquelle nous nous sommes concentrés sur les titres des offres d'emploi. Au début, il fallait d'assembler le corpus des échantillons qui nous avons examiné ensuite. Nous avons créé deux corpus individuels. Premiers corpus contient des titres des offres d'emploi publiés par des sujets du secteur privé et l'autre contient des échantillons du secteur public. Nous avons recueilli des données depuis deux sites officiels de la recherche d'emploi. Les données du secteur privé ont été obtenues du site *Pôle emploi*. Les données du deuxième corpus ont été recueilli du portail de la Fonction publique *Place de l'emploi public*. En tout, 1000 titres des offres d'emploi ont été recueillis du 16 octobre au 25 octobre 2019, 500 pour chacun de deux corpus. Nous avons recueilli le données 10 jours à peu près à la même heure, vers quatre heures après-midi.

Après que toutes les données ont été collectées, nous analysons tous les titres des deux corpus. Il était nécessaire d'examiner chaque titre de l'offre d'emploi séparément. Le titre d'offres d'emploi féminisé correctement est celui qui contient le nom de métiers, grades, titres ou fonctions en masculin et en féminin (les deux formes), la forme féminine doit être recommandé dans le guide aidant à féminiser les noms de métiers, grades, titres et fonctions français publié en 1999 et le titre ne doit pas être écrit en écriture inclusive. Nous avons ensuite

divisé les données analysées en 4 groupes. Le premier groupe contient des titres des offres d'emploi féminisés correctement, dans le deuxième groupe il y a des titres des offres d'emploi féminisés incorrectement, le troisième groupe contient des échantillons qui ne contiennent que le masculin qu'ils ne sont pas féminisés et finalement dans le quatrième groupe, nous y incluons des échantillons qui ne sont pas identifiables. Ce sont des épécènes qui ne sont pas précédés par le déterminant et ils ne sont pas suivis par l'adjectif, donc il n'est pas possible de confirmer un effort pour féminiser le français correctement.

Le résultat de notre analyse est une constatation que le secteur privé est généralement plus ouvert à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonction. De plus, pour la plupart, les sujets du secteur privé utilisent des méthodes de la féminisation qui sont conformément aux règles officielles réglant la féminisation linguistique. En tout, 81,8% des titres des offres d'emploi du secteur privé ont rendu des femmes visibles. Dans le secteur public, les efforts de féminisation n'ont été identifiés que dans 60% des échantillons. Mais l'objectif principal de ce mémoire de master était de découvrir si le secteur privé et le secteur public féminisent le français correctement, c'est-à-dire en respectant les règles prescrites dans les textes officiels réglant la féminisation linguistique publiés en France. En ce qui concerne le secteur privé, 62,8% échantillons du corpus étaient féminisés correctement. Dans le corpus du secteur public, seulement 29% titres des offres d'emploi sur 500 échantillons ont été féminisée correctement. Donc, la différence à l'effort de la poursuite des règles recommandées concernant la féminisation linguistique est frappante entre les deux secteurs. En ce qui concerne le troisième groupe contenant les titres des offres d'emploi ne sont pas féminisés, nous n'avons trouvé aucun échantillon dans le secteur privé. Donc, les organisations du secteur privé qui ont publiés des offres d'emploi figurant dans notre corpus, ils ne publiaient que des offres d'emploi desquels titres ne négligent pas les femmes. La situation dans le secteur public est différente. 20% d'occurrences dans notre corpus du secteur public n'étaient pas féminisé d'aucune manière, ce qui signifie que seul le genre masculin figurait dans le titre de l'offre d'emploi.

En ce qui concerne la pertinence de notre analyse quantitative, nous sommes convaincus que nous avons utilisé le nombre des échantillons suffisamment pour révéler ce fait et nos résultats sont donc pertinents. Les corpus contiennent un nombre suffisant de noms de professions individuels. Dans le corpus du secteur privé contenant 500 titres des offres d'emploi, nous trouvons 96 noms de professions différents. Le corpus du secteur public est moins varié mais encore pertinent. Il y a 51 noms de professions différents.

Le sujet de ce mémoire de master pourrait être approfondi et il pourrait être examiné en plus de détails. Par exemple, il serait possible et intéressant de se concentrer en

détails et de comparer des méthodes incorrectes utilisées dans les deux secteurs. Cela signifie de se concentrer et de rechercher des fautes spécifiques lesquelles des sujets des deux secteurs font et de déterminer s'il existe quelque rapport entre les méthodes de la féminisation linguistique du lexique français utilisées et le domaine professionnel dans lequel des sujets opèrent. Est-ce que les règles recommandées réglant féminisation linguistique sont violées plus dans les domaines professionnels typiquement masculines ?

Listes de tableaux et de graphiques

Le tableau n°1 : Tableau récapitulatif du pourcentage de femmes dans des postes de la prise de décision sélectionnés en France en 2018

Tableaux du secteur public :

Tableau n ° 2 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 16.10.2019

Tableau n ° 3 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 17.10.2019

Tableau n ° 4 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 18.10.2019

Tableau n ° 5 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 19.10.2019

Tableau n ° 6 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 20.10.2019

Tableau n ° 7 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 21.10.2019

Tableau n ° 8 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 22.10.2019

Tableau n ° 9 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 23.10.2019

Tableau n ° 10 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 24.10.2019

Tableau n ° 11 : Titres des offres d'emploi du secteur public recueillis le 25.10.2019

Tableau n ° 12 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur public recueillis du 10 au 16 octobre divisés en jours individuels et en groupe selon le niveau de la féminisation

Tableau n ° 13 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur public recueillis du 10 au 16 octobre divisés en groupe selon le niveau de la féminisation

Tableaux du secteur privé :

Tableau n ° 14 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 16.10.2019

Tableau n ° 15 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 17.10.2019

Tableau n ° 16 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 18.10.2019

Tableau n ° 17 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 19.10.2019

Tableau n ° 18 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 20.10.2019

Tableau n ° 19 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 21.10.2019

Tableau n ° 20 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 22.10.2019

Tableau n ° 21 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 23.10.2019

Tableau n ° 22 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 24.10.2019

Tableau n ° 23 : Titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis le 25.10.2019

Tableau n °24 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis du 10 au 16 octobre divisés en jours individuels et en groupe selon le niveau de la féminisation

Tableau n °25 : Tous les titres des offres d'emploi du secteur privé recueillis du 10 au 16 octobre divisés en groupe selon le niveau de la féminisation

Comparaison :

Tableau :

Tableau n ° 26 : Tous les titres des offres d'emploi dans les deux secteurs recueillis du 10 au 16 octobre divisés en groupe selon le niveau de la féminisation

Graphique :

Graphique n ° 1 : Comparaison des valeurs du secteur privé et secteur public

Résumé

Tato diplomová práce se zabývá jedním z poměrně novodobých socio-lingvistických fenoménů, který se v posledních desetiletích stal velmi diskutovaným tématem. Nejen ve Francii započali zuřivé debaty o genderově vyváženém jazyce jakožto jednom z nástrojů k dosažení rovnosti žen a mužů ve společnosti. Často se mluví o sexistickém jazyce, který opomíjí ženské pohlaví. Forma jazyka začala být vnímána jako jeden z diskriminačních prostředků z pohledu sociálního postavení žen. Tento jazykový trend je nepochybně jedním z výsledků dlouholetého boje žen za svá práva a za uznání jejich individuality v novodobé společnosti, ve které ženy už dávno přestaly být jen matkami, manželkami a staly se právníčkami, lékařkami, političkami, ale také automechaničkami, zahradnicemi nebo policistkami. Tato schopnost žen dosahovat stejných profesních kvalit, jakých dříve dosahovali pouze muži, musí být ihned patrná, a tudíž oceněná současnou formou jazyka. V kontextu této diplomové práce hovoříme o francouzském jazyce. Stejně jako jiné oblasti a disciplíny (ekonomie, politika, oblast mezinárodních vztahů ale také ekologie atd.) se tedy ani jazyk a obecně lingvistika jako taková nevyhnula vlivu feministického smýšlení a teoriím, založených na přesvědčení, že typicky maskulinní oblasti je důležité feminizovat, tedy zařadit ženský element do maskulinního celku. Jak naznačuje výše uvedené, autor této práce se zaměřuje na feminizaci lexika, konkrétně jde o feminizaci názvů povolání a funkcí ve francouzském jazyce. Jedná se o problematiku, kterou se zabývají všechny námi nalezené a prostudované oficiální texty regulující lingvistickou feminizaci vydané na území Francii.

Hlavním motivem teorií propagující jazykovou paritu je přesvědčení, že způsob, jakým o věcech, lidech a obecně o realitě mluvíme silně souvisí se způsobem, jakým smýšlíme a jak samotnou realitu vnímáme. Jednoduše řečeno, pokud se ženy ve francouzském jazyce stávají „politikem, lékařem nebo právníkem“ přehlídíme tím jejich schopnost a přítomnost v dříve typicky maskulinních oborech a funkcích. Diskriminujeme ženy tím, že stejně jako je tomu u názvů povolání v mužském rodě, není jejich postavení dostatečně jazykově viditelné. Pokud má muž právo stát se ředitelem, architektem nebo hasičem, každá žena má právo stát se ředitelkou, architektkou a hasičkou. Zdá se, že jde o poměrně logický a jednoduchý způsob, jak být jazykově spravedlivý k oběma pohlavím. Ve francouzském jazyce, to ale není tak jednoduché a tvoření ženských protějšků k názvům povolání v mužském rodě může být problematické.

Cílem této diplomové práce bylo identifikovat v jaké míře se vývoj současného sociálního postavení promítl do podoby současné podoby francouzského jazyka. Autor této práce

se zaměřuje na feminizaci lexika, konkrétně jde o feminizaci názvů povolání a funkcí ve francouzském jazyce. Hlavním cílem práce bylo zkoumat, zda existující doporučená pravidla sepsaná v oficiálních dokumentech vydaných oficiálními institucemi ve Francii, týkající se lingvistické feminizace, jsou respektovány organizacemi a institucemi veřejného a soukromého sektoru. Naším úkolem nebylo zkoumat, zda subjekty těchto dvou sektorů feminizují či nikoliv (i přesto že i tato skutečnost je z naší analýzy patrná), ale určit, zda feminizují správně, tedy tak jak je to doporučeno oficiálními pravidly.

Diplomová práce je rozdělena do čtyř hlavních kapitol a několika podkapitol. V první kapitole nazvané *Femme dans la société française*, jsme se zaměřili na vývoj společenského postavení žen ve Francii. Důležité je zde srovnání současného stavu věci s minulostí, ve které ženy neměly právo volit, rozhodovat o svém těle a životě nebo se vzdělávat. Dále se zde velmi stručně zabýváme samotným feministickým hnutím (jeho vývojem, rozdílnými proudy a cíli).

Ve druhé kapitole nazvané *Femme dans la langue française* se soustředíme na postavení žen ve francouzském jazyce. Zmiňujeme několik základních informací o vývoji a postavení francouzského jazyka ve světě. Uvádíme zde i instituce, jejichž úkolem je dohlížet na vývoj francouzštiny a chránit ji tak před negativními vlivy, které se mohou stát hrozbou pro tento vznešený jazyk (anglicismy, různé novotvary i samotná feminizace). Lingvistická feminizace je sama vnímána různými způsoby, pozitivně i negativně. Podle některých jde o nezbytné přizpůsobení se francouzštiny novému sociálnímu přerozdělení společnosti, jiní jsou přesvědčeni, že jde o absurdní komolení jazyka. V podkapitole *Visibilité des femmes dans le français*, přecházíme ke konkrétní kritice příznivců lingvistické feminizace, jako je užívání generického maskulina či užití pouhého maskulina v názvech povolání.

Třetí kapitola je věnovaná procesu feminizace francouzského jazyka jakožto sociolingvistickému fenoménu. Vysvětlujeme zde proč lingvistickou feminizaci považujeme za sociolingvistický trend a jak to vidí odborníci. Následuje část práce, ve které se věnujeme tomuto jazykovému fenoménu detailněji. Uvádíme jeho definici, jeho kořeny, historii vzniku a jeho šíření se. Soustředíme se mimo jiné i na postoj Francouzů k této snaze o zviditelnění žen. Důležitou částí této kapitoly jsou podkapitoly nazvané *Textes officiels réglant la féminisation linguistique* a *Comment féminiser correctement*. V těchto podkapitolách se soustředíme na sběr a analýzu oficiálních textů upravujících lingvistickou feminizaci ve Francii. Na základě analýzy těchto textů jsme si zde stanovili kritéria, podle kterých následně hodnotíme správně feminizované názvy povolání. Celkem jsme prostudovali čtyři ministerské oběžníky, dva raporty pojednávající o této problematice a dva průvodce lingvistickou feminizací. Stěžejním

dílem pro naši analýzu se stal průvodce *Femme, j'écris ton nom...: guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, dokument vydaný Národním centrem pro vědecký výzkum (Centre national de recherche scientifique) spolu s Národním ústavem francouzského jazyka (Institut national de la langue française). Tento spis mimo jiné obsahuje seznam 2000 názvů povolání doplněný pravidly tvorby jednolitých názvů povolání v ženském rodě. Konkrétní pravidla ve zkratce uvádíme v podkapitole *Comment féminiser correctement*.

V poslední kapitole provádíme kvantitativní analýzu, na základě které jsme schopni odpovědět na druhou výzkumnou otázku této práce: zda oficiální pravidla týkající se lingvistické feminizace jsou respektována organizacemi a institucemi veřejného a soukromého sektoru a v jaké míře. Jelikož jsme se rozhodli pro kvantitativní analýzu, soustředíme se pouze na názvy nabídek práce, nikoliv na jejich celý text. Předtím než jsme přistoupili k samotné analýze, museli jsme si sestavit celkem dva korpusy (jeden pro soukromý a druhý pro veřejný sektor). Potřebná data jsme sbírali ze dvou oficiálních francouzských webových stránek určených k publikaci nabídek práce: web *Pôle emploi* (ve kterém jsme získali data pro korpus soukromého sektoru) a *Place de l'emploi public* (který se stal zdrojem dat veřejného sektoru). Data jsme sbírali v období od 16. do 25. října 2019 (celkem tedy 10 dní), v přibližně stejnou denní dobu (okolo čtvrté hodiny odpolední). Každý den jsme nasbírali 50 vzorků pro každý sektor (tedy celkem 100 vzorků denně).

Dohromady jsme nasbírali 1000 názvů nabídek práce (500 pro každý sektor), které jsme následně po jednom analyzovali. Poté jsme vzorky rozdělili do 4 skupin podle úrovně a využitých metod lingvistické feminizace. První skupina obsahuje správně feminizované názvy nabídek práce, které respektují námi zvolená kritéria pro správně feminizované názvy povolání stanovených na základě pravidel vyplívajících z oficiálních textů upravujících lingvistickou feminizaci. Druhá skupina pak obsahuje názvy, které se snaží neopomíjet ženy, avšak využitě metody nejsou vhodné (jako je tomu u inkluзивního psaní, které je výrazně nedoporučené ministerským oběžníkem z roku 2017 podepsaný současným francouzským premiérem Eduardem Phillipem).

Výsledek námi provedené analýzy je vcelku překvapivý. Přestože ministerské oběžníky jsou určeny především vládním institucím a ministerstvům, která by následně měla jít příkladem institucím soukromého sektoru (jak uvádí Lionel Jospin, tehdejší premiér v předmluvě průvodce feminizací *Femme, j'écris ton nom...*), co se feminizace lexika týče, subjekty soukromého sektoru výrazně předběhly instituce sektoru veřejného. Na základě analýzy námi nasbíraných dat, je zcela nezpochybnitelné, že subjekty soukromého sektoru jsou

lingvistické feminizaci více otevření, a především ve větší míře respektují oficiální pravidla týkající se této problematiky. Rozdíl hodnot dvou sektorů je vcelku markantní. Zatímco 62,8 % vzorků korpusu soukromého sektoru je feminizováno správným způsobem, ve veřejném sektoru jde pouze o 29 %. Důležitý je i poměr vzorků třetí skupiny tzv. nefeminizovaných vzorků. Hodnota soukromého sektoru vykazuje 0 %, naopak ve veřejném sektoru jsme identifikovali 20 % vzorků obsahujících název povolání pouze v mužském rodě. Druhá skupina, která obsahuje vzorky feminizované nevhodným nebo zakázaným způsobem, jako například pomocí „inkluzivního psaní“, vykazuje vyšší hodnotu ve veřejném sektoru. Korpus veřejného sektoru obsahuje 31 % nesprávně feminizovaných názvů povolání. Soukromý sektor obsahuje pouze 19 % takto feminizovaných vzorků. A nakonec čtvrtá skupina obsahující neidentifikovatelné vzorky, zde jsou hodnoty skoro totožné. V soukromém sektoru figuruje 18,2 % neidentifikovatelných vzorků a ve veřejném sektoru jde o 20 % neidentifikovatelných názvů nabídek práce.

Téma této diplomové práce bychom mohli dále podrobněji zkoumat v navazujícím studiu. Jelikož jsme odhalili chybné metody feminizace, mohli bychom dále zkoumat, zda existuje nějaká souvislost mezi nesprávným způsobem feminizace francouzského lexika a oborem činností, ve kterém dané instituce publikující nabídky práce působí. Jinými slovy, chybí se více v typicky maskulinních oborech činností?

Bibliographie et sitographie

ABRAMS, Lynn (2005). *Zrození moderní ženy: Evropa 1789-1918*. Traducteur : Eva Lajkepová. Brno: Centrum pro studium demokracie a kultury, pp. 59-62, 274-277. ISBN 80-7325-060-8.

ACADEMIE FRANÇAISE (2014). *Déclaration de l'Académie française sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres du 10 octobre 2014* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>, page consultée le 28 mars 2019.

ACADÉMIE FRANÇAISE (2019) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/>, page consultée le 14 mars 2019.

AUDIGANE, Liv (2019). *L'Académie française en passe de reconnaître la féminisation des noms* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.bfmtv.com/societe/l-academie-francaise-en-passe-de-reconnaitre-la-feminisation-des-noms-1636167.html>, page consultée le 25 mars 2019.

ALF (2019) [en ligne]. *L'avenir de la langue française*. Disponible sur : <http://www.avenir-langue-francaise.fr/>, page consultée le 17 mars 2019.

ARBOUR, Marie-Ève, NAYVES, Hélène De, ROYER, Ariane (2014). *Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe*, Langage et société, 2 (148), pp. 31-51. Éditions de la Maison des sciences de l'homme. ISBN 9782735116096.

ASSEMBLÉE NATIONALE, (1983). *Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*. La Documentation Française.

BECQUER, Anne-Marie et al. (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris : La Documentation Française.

BOCK, Gisela (2007). *Ženy v evropských dějinách: od středověku do současnosti*. Praha: NLN, Nakladatelství Lidové noviny. Utváření Evropy. ISBN 978-80-7106-494-7.

BOURCIEZ, Édouard, BOURCIEZ, Jean (1989). *Phonétique française, Étude historique*. Paris : Klincksieck.

BROGLIE et al., (1998). *Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Paris : La Documentation Française.

BROGLIE et al., (2019). *Rapport de l'Académie française sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions du 28 février 2019*. Paris : La Documentation Française.

CODE CIVIL (1804) [en ligne]. Disponible sur : <https://www.laculturegenerale.com/code-civil-femme-inferiorite/>, page consultée le 2 février 2019.

CONSEIL D'ÉTAT (2019). *Décision du Conseil d'État n° 417128 du 28 février 2019*. Paris : La Documentation Française.

CONSEIL DE L'EUROPE (1985). *Recommandation n° R (85) 2 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection juridique contre la discrimination fondée sur le sexe*.

CONSEIL DE L'EUROPE (1990). *Recommandation no R (90) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'élimination du sexisme dans le langage*.

CRAUZET-DAURAT, Pierrette, LE TALLEC LLORET, Gabrielle (2017) « *Chef, cheffe, cheffesse : norme, usage et nouveaux outils pour la féminisation des noms de métiers* » [en ligne]. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01846343/document>, page consultée le 22 mars 2019.

DAWES, Elizabeth (2003). *La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie. De la morphologie à l'idéologie*. *Ethnologies* 25 (2), pp. 195-2013, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/ethno/2003-v25-n2-ethno719/008054ar/>, la page consultée le 17 janvier 2019.

DEVELEY, Alice (2019). *L'Académie française prend acte de la féminisation de la langue* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2019/02/28/37002-20190228ARTFIG00244-l-academie-francaise-prend-acte-de-la-feminisation-de-la-langue.php>, page consultée le 25 mars 2019.

DGLFLF (2019) [en ligne]. *La Délégation générale en langue française et aux langues de France*. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF/Qui-sommes-nous>, page consultée le 15 mars 2019.

DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANCAISE (2019) [en ligne]. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F0433>, page consultée le 3 mars 2019.

DLF (2019) [en ligne]. *Association Défense de la langue française*. Disponible sur : <http://www.langue-francaise.org/>, page consultée le 17 mars 2019.

EUROSTAT (2019) [en ligne]. *The Statistical office of the European Union*. Disponible sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/data/statistics-a-z/abc>, page consultée le 13 mars 2019.

FABIUS, Laurent (1986). *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Journal officiel de la République française. Paris : La Documentation Française.

FÉO, Agnès De (2019). *Quand les femmes de pouvoir résistent à la féminisation* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.slate.fr/source/123473/agnes-de-feo>, page consultée le 17 mars 2019.

FILLON, François (1912). *Circulaire du 21 février relative aux règles de féminisation*. Journal officiel de la République française. Paris : La Documentation Française.

GAULIER, Emmanuèle, GOUGES, Olympe de, (2003). *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Paris, Mille et une nuits. (ISBN 978-2-84205-746-6).

GAUTIER, Vincent (2019). *Ces arguments récurrents contre la féminisation des noms de métiers* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/societe/ces-arguments-recurrents-contre-la-feminisation-des-noms-de-metiers-28-02-2019-8022183.php>, page consultée le 17 mars 2019.

GOUT, Priscilla (2018). *Seuls 17 % des métiers sont mixtes : zoom sur ces secteurs qui recrutent des femmes* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.blog-emploi.com/guide-cidj-mixite-2018/>, page consultée le 26 mars 2019.

GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIE (2019) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.granddictionnaire.com/Resultat.aspx>, page consultée le 3 mars 2019.

GRASSION, Phillipe (2019). *CITATIONS « SIMONE DE BEAUVOIR »* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.abc-citations.com/citations/la-femme-est-vouee-a-l-immortalite/>, page consultée le 27 janvier 2019.

HAUT CONSEIL A L'EGALITE (2016). *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Paris : La Documentation Française. ISBN : 978-2-11-145137-7

HAVELKOVÁ, Hana et al. (2004). *ABC feminismu*. Brno : Nesehnutí, 2004. ISBN 80-903228-3-2.

HECHT, Jacqueline (1977). *Cent mesures pour les femmes*. *Population*, 32(6), p. 1317 [en ligne]. Disponible sur : https://www.persee.fr/docAsPDF/pop_00324663_1977_num_32_6_16681.pdf, page consultée le 4 janvier 2019.

HOUDEBINE-GRAVAUD, Anne - Marie (1995). *Des femmes dans la langue et les discours*. Cahier des Annales de Normandie [en ligne]. Disponible sur : https://www.persee.fr/docAsPDF/annor_0570-1600_1995_hos_26_1_2284.pdf, page consultée le 19 mars 2019.

HOUDEBINE-GRAVAUD, Anne - Marie (1998). *La Féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan. ISBN : 978-2738470423.

IFTIME, Alina (2016). *SOCIOLINGUISTIC ASPECTS OF THE FEMINISATION OF NAMES OF PROFESSIONS IN THE CONTEMPORARY FRENCH LANGUAGE*. *IJASOS-International E-Journal of Advances in Social Sciences*, 2(4) [en ligne]. Disponible sur : <http://ijasos.ocerintjournals.org/tr/download/article-file/232095>, page consultée le 17 mars 2019.

IFTIME, Alina (2017). *FEMINISATION OF NAMES OF PROFESSIONS, FUNCTIONS, DEGREES OR TITLES IN THE FRENCH PRESS*. Proceedings of INTCESS, 4th International Conference on Education and Social Sciences 6-8 February 2017 in Istanbul, Turkey. ISBN: 978-605-64453-9-2.

JÁNOŠÍKOVÁ, Petra (2005). *Rodinné právo dle Napoleonova Code civil. Stát a právo v období absolutismu*. *Acta universitatis masarykianae brunensis iuridica*, 2005 (295) Brno, pp. 259-267. ISBN 80-210-3899-3.

JOSPIN, Lionel (1998). *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Journal officiel de la République française. Paris : La Documentation Française.

KOLAŘÍKOVÁ, Dagmar (2011). *At' žije ministryně, poslankyně, inženýrka, profesorka... aneb Feminizace názvů povolání ve francouzském jazyce*. Acta Fakulty filozofické Západočeské univerzity v Plzni, pp. 168-189. ISSN : 1802-0364.

KRÁLÍKOVÁ, A. (2004) *Francouzská realita: ženy v politice* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.feminismus.cz/cz/clanky/francouzska-realita-zeny-v-politice>, la page consultée le 2 février 2019.

LABROSSE, Céline (1997). *Pour une grammaire non sexiste*. Revue Recherches féministes 10 (1), pp.170–172. ISSN 0838-4479.

LARIVIERE, Louis-Laurence. (2000). *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou À la recherche des mots perdus*. Montréal, Éditions du Boréal. ISSN 0835-8443.

LARIVIERE, Louis-Laurence (2004). *La féminisation linguistique au Canada et au Québec de 1961 à 2001 : affirmation d'une identité francophone et continentale nord-américaine*, Terminology Standardization & Information Technology.

LAROUSSE, (2019). *Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%C3%A9miniser/33212>, page consultée le 3 mars 2019

LECAPLAIN, Guillaume (2019). *Féminisation des noms de métiers : l'Académie « observe »* [en ligne]. Disponible sur : https://www.liberation.fr/france/2019/02/20/feminisation-des-noms-de-metiers-l-academie-observe_1710646, page consultée le 27 mars 2019.

LENOBLE-PINSON, Michèle (2006). *Chercheuse? chercheur ? chercheure? Mettre au féminin les noms de métier et les titres de fonction*. Revue belge de Philologie et d'Histoire, 84 (3) [en ligne]. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/rbph_00350818_2006_num_84_3_5033, page consultée le 17 janvier 2019.

- MATHIEU, Marie-Jo, PIERREL Jean Marie (2009). *La féminisation dans la langue. L. Guittienne, M. Proust. Homme-femme : de quel sexe êtes – vous ?* PUN, pp.111-122 [en ligne]. Disponible sur : https://halshs.archivesouvertes.fr/halshs_00397463/file/La_Feminisation_dans_la_langue.pdf, page consultée le 22 mars 2019.
- MICHEL, Andrée (2003). *Le féminisme*. Presses Universitaires de France – PUF, 7e édition. ISBN: 978-2130519355
- MILLS, Sara (2008). *Language and sexism*. New York: Cambridge University Press. ISBN : 13 978-0-511-42885-2.
- MOSCONI, Nicole. (2008). « *Mai 68 : le féminisme de la « deuxième vague » et l'analyse du sexisme en éducation* ». Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, 41(3), pp. 117-140 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-sciences-de-l-education-pour-l-ere-nouvelle-2008-3-page-117.htm>, page consultée le 24 janvier 2019.
- OFFEN, Karren (1987). *Sur l'origine des mots « féminisme » et « féministe »*. Revue d'histoire moderne et contemporaine 34(3), pp. 492-496. Disponible sur : www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1987_num_34_3_1421, page consultée le 26 janvier 2019.
- OIF (2019) [en ligne]. *Organisation internationale de la francophonie*. Disponible sur : <https://www.francophonie.org/>, page consultée le 14 mars 2019.
- OSTRÁ, Růžena (1990). *Přehled vývoje románských jazyků I.*, Lidová latina. Francouzština. Praha: Státní pedagogické nakladatelství. ISBN 80-210-0151-8.
- PETRUSEK, Miroslav et al. (1996). *Velký sociologický slovník*. Praha: Karolinum. ISBN 80-7184-310-5.
- PETRUSEK, Miroslav, VODÁKOVÁ, Alena, MILTOVÁ, Alena, (1994) *Sociologické školy, směry, paradigmata*. Praha: Sociologické nakladatelství (SLON). ISBN 80-85850-04-4.
- ZVĚŘINA, Jaroslav (2004). *Feminismus a jeho současné podoby*. Revue politika 2004 (1). Politicko-spoločenská revue Centra pro studium demokracie a kultury.

PHILIPPE, Édouard (2017), *Circulaire du 21 novembre relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*. Journal officiel de la République française. Paris : La Documentation Française.

PLACE DE L'EMPLOI PUBLIC (2019). *Le site officiel des offres d'emploi publiées par les employeurs des Fonctions Publiques* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>, page consultée depuis 16 octobre au 25 octobre 2019.

PLANELLES IVAÑEZ, Montserrat (1996). *L'influence De La Planification Linguistique Dans La Féminisation Des Titres En France Et Au Québec : Deux Résultats Différents En Ce Qui a Trait à L'usage*. Revue Québécoise De Linguistique 24 (2) [en ligne]. Disponible sur <https://core.ac.uk/download/pdf/32320501.pdf>, page consultée le 24 mars 2019.

POLE EMPLOI (2019). *Le site officiel de la recherche de l'emploi* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>, page consultée depuis 16 octobre au 25 octobre 2019.

RENZETTI, Claire M., CURRAN, Daniel J. (2003). *Ženy, muži a společnost*. Praha: Karolinum. ISBN 80-246-0525-2.

RÉROLLE, Raphaëlle (2019). *L'Académie française se résout à la féminisation des noms de métiers* [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/02/28/l-academie-francaise-se-resout-a-la-feminisation-des-noms-demetiers_5429632_3224.html, page consultée le 25 mars 2019.

RIOTORD, Bertrand (2019). *L'écriture inclusive reste bannie dans les textes du gouvernement* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2019/02/28/37002-20190228ARTFIG00247-l-ecriture-inclusive-rejetee-par-le-conseil-d-etat.php>, page consultée le 24 mars 2019.

ŠABRŠULA, Jan (2007). *Vývoj francouzského jazyka*. Ostrava : Repronis Ostrava, pp. 18-67 ISBN 80-7042-455-9.

TIKHONOV SIGRIST, Natalia (2009). *Les femmes et l'université en France, 1860-1914*. Histoire de l'éducation (122), pp. 53-70. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2009-2-page-53.htm>, page consultée le 6 février 2019.

VIENNOT, Éliane (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* Editions IXE, Donnemarie-Dontilly, p. 128. ISBN : 979-10-90062-44-3.

VIE PUBLIQUE (2019) [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.viepublique.fr/dossier/19589-les-droits-des-femmes-une-politique-de-le>, page consultée le 8 février 2019.

WALTER, Henriette (1993). *Francouzština známá i neznámá*. Praha: J. Kanzelsberger. ISBN 80-85387-15-8.

WIRZ, Charles, BURGELIN, Pierre, ROUSSEAU, Jacques (1995). *Émile ou De l'éducation*. Collection Folio essais, Gallimard. ISBN : 9782070329083.

WOITIER, Chloé (2012). *La lente montée en puissance des femmes au gouvernement*. [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.lefigaro.fr/politique/2012/05/16/0100220120516ARTFIG00583-la-lente-montee-en-puissance-des-femmes-au-gouvernement.php>, page consultée le 8 février 2019.

Annexe

Annexe n ° 1 : Liste indicative de substantifs du secteur privé

Substantif	Règle appliqué	Féminin
Un adjoint	3.1	Une adjointe
Un administrateur	3.3.a	Une administratrice
Un agent	3.1	Une agente
Un acheteur	3.3.b	Une acheteuse
Un aide	2.a	Une aide
Un animateur	3.3.a	Une animatrice
Un approvisionneur	3.2.a.	Une approvisionneuse
Un architecte	2.a.	Une architecte
Un assistant	3.1.	Une assistante
Un attaché	2.b.	Une attachée
Un auditeur	3.3.a *	Une auditrice
Un automatique	3.1	Une automatique
Un auxiliaire	2.a	Une auxiliaire
Un avocat	3.1	Une avocate
Un baby-sitter	5	Une baby-sitter
Un barman	6.Rem.	Une barmaid
Un bijoutier	3.1.	Une bijoutière
Un câbleur	3.2.a	Une câbleuse
Un cariste	2.a	Une cariste
Un carreleur	3.2.a	Une carreleuse
Un coiffeur	3.2.a	Une coiffeuse
Un collaborateur	3.3.a	Une collaboratrice
Un commercial	3.3.a	Une commerciale
Un commis	3.1*	Une commise
Un comptable	2.a.	Une comptable
Un concepteur	3.3.a	Une conceptrice
Un conducteur	3.3.a	Une conductrice
Un conseiller	3.1	Une conseillère
Un consultant	3.1	Une consultante
Un coordinateur	3.3.a	Une conductrice
Un cuisinier	3.1.	Une cuisinière
Un délégué	2.b	Une déléguée
Un démonteur	3.3.b	Une démonteuse
Un dessinateur	3.3.a	Une dessinatrice
Un développeur	3.2.a	Une développeuse
Un directeur	3.3.a	Une directrice
Un économiste	2.a	Une économiste
Un éducateur	3.3.a	Une éducatrice
Un électricien	3.1	Une électricienne
Un employé	2.b	Une employée
Un enquêteur	3.3.b *	Une enquêtrice
Un équipier	3.1	Une équipière
Un esthéticien	3.1	Une esthéticienne
Un expert	3.1	Une experte
Un fabricant	3.1	Une fabricante
Un façadier	3.1.	Une façadière
Un formateur	3.3.a	Une formatrice
Un fundraiser	5	Une fundraiser

Un garde	2.a	Une garde
Un hôte	2.a Rem.	Une hôtesse
Un chargé	2.b	Une chargée
Un charpentier	3.1	Une charpentière
Un chaudronnier	3.1	Une chaudronnière
Un chauffeur	3.2.a	Une chauffeuse
Un chef	3.1.Rem.	Une chef
Un ingénieur	3.2.b	Une ingénieur (e)
Un juriste	2.a	Une juriste
Un maçon	3.1	Une maçonne
Un magasinier	3.1	Une magasinière
Un manager/manager	3.2.a	Une manageuse
Un manoeuvre	2.a	Une manoeuvre
Un manutentionnaire	2.a	Une manutentionnaire
Un mécanicien	3.1	Une mécanicienne
Un médiateur	3.3.a	Une médiatrice
Un médecin	3.1.Rem.2	Une médecin (e)
Un menuisier	3.1	Une menuisière
Un métreur	3.2.a	Une métreuse
Un moniteur	3.3.a	Une monitrice
Un monteur	3.3.b	Une monteuse
Un operateur	3.3.a	Une opératrice
Un ouvrier	3.1	Une ouvrière
Un pâtissier	3.1	Une pâtissière
Un peintre	2.a	Une peintre
Un pharmacien	3.1	Une pharmacienne
Un plaquiste	2.a.	Une plaquiste
Un plombier	3.1	Une plombière
Un plongeur	3.2.a	Une plongeuse
Un pousseur	3.2.a	Une pousseuse
Un préparateur	3.3.a.	Une préparatrice
Un professeur	3.2.b *	Une professeur (e)
Un proviseur	3.2.b	Une proviseur (e)
Un psychologue	2.a.	Une psychologue
Un psychométricien	3.1.	Une psychométricienne
Un réceptionnaire	2.a.	Une réceptionnaire
Un réceptionniste	2.a.	Une réceptionniste
Un responsable	2.a.	Une responsable
Un retoucheur	3.2.a.	Une retoucheuse
Un secrétaire	2.a.	Une secrétaire
Un serveur	6.Rem.	Une serveuse
Un stratifieur	3.2.a	Une stratifieuse
Un technicien	3.1	Une technicienne
Un télé(contrôleur)	3.2.a	Une télé(contrôleuse)
Un télé(prospecteur)	3.3.a	Une télé(prospectrice)
Un usineur	3.2.a.	Une usineuse
Un veilleur	3.2.a	Une veilleuse
Un vendeur	3.2.a.	Une vendeuse
Un zinguer	3.2.a.	Une zingueuse

Annex n ° 2 : Liste indicative de substantifs du secteur public

Substantif	Règle appliqué	Féminin
Un adjoint	3.1	Une adjointe
Un administrateur	3.3.a	Une administratrice
Un agent	3.1	Une agente
Un acheteur	3.3.b	Une acheteuse
Un analyste	2.a.	Une analyste
Un animateur	3.3.a	Une animatrice
Un assistant	3.1.	Une assistante
Un attaché	2.b.	Une attachée
Un auxiliaire	2.a	Une auxiliaire
Un caporal	3.1.	Une caporale
Un cartographe	2.a	Une cartographe
Un comptable	2.a	Une comptable
Un conseiller	3.1	Une conseillère
Un consultant	3.1	Une consultante
Un coordinateur	3.3.a	Une conductrice
Un correspondant	3.1	Une correspondante
Un développeur	3.2.a	Une développeuse
Un directeur	3.3.a	Une directrice
Un électricien	3.1	Une électricienne
Un enseignant	3.1	Une enseignante
Un graphiste	2.a	Un graphiste
Un chargé	2.b	Une chargée
Un chef	3.1.Rem.	Une chef
Un infirmier	3.1	Une infirmière
Un informaticien	3.1	Une informaticienne
Un ingénieur	3.2.b	Une ingénieur (e)
Un inspecteur	3.3.a	Une inspectrice
Un instructeur	3.3.a	Une instructrice
Un jardinier	3.1	Une jardinière
Un juriste	2.a	Une juriste
Un médecin	3.1.Rem.2	Une médecin (e)
Un médiateur	3.3.a	Une médiatrice
Un officier	3.1	Une officière
Un operateur	3.3.a	Une opératrice
Un photographe	2.a	Une photographe
Un policier	3.1	Une policière
Un préparateur	3.3.a.	Une préparatrice
Un proviseur	3.2.b	Une proviseur (e)
Un psychomotricien	3.1	Une psychomotricienne
Un rédacteur	3.3.a	Une rédactrice
Un régisseur	3.2.a	Une régisseuse
Un responsable	2.a	Une responsable
Un secrétaire	2.a	Une secrétaire
Un sous-directeur	3.3.a	Une sous-directrice
Un surveillant	3.1.	Une surveillante
Un technicien	3.1	Une technicienne
Un pédiatre	2.a	Une pédiatre
Un professeur	3.2.b *	Une professeur (e)

Annotation

Nom de l'auteur	Bc. Kateřina Hušková
Faculté et département	Faculté des lettres, Département des Études romanes
Titre	Implémentation des règles concernant l'égalité femmes-hommes dans la langue française au sein du secteur privé et du secteur public
Directeur du mémoire	doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.
Nombre de caractères	252 041
Nombre de titres de la littérature	72
Mots clés	Parité linguistique, égalité entre femmes-hommes, féminisation de la langue, féminisation du français, féminisation linguistique, féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions, règles relatives au féminisation linguistique, recommandations concernant de la féminisation linguistique, règles de la féminisation de la langue, textes officiels réglant la féminisation linguistique
Annotation	Ce mémoire de master traite de l'un des phénomènes sociolinguistiques qui est très discuté ces dernières années. C'est la féminisation linguistique, l'une des résultats de l'émancipations des femmes et des mouvements féministes. L'objectif principal est de découvrir comment le changement de la position sociale des femmes se manifeste dans la langue française d'aujourd'hui et de comparer le niveau du respect des règles officiels réglant la féminisation linguistique dans le secteur public et le secteur privé en France. L'auteur se concentre sur la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions dans les titres des offres d'emploi publiés par des institutions du secteur public et du secteur privé.

Annotation en anglais

Annotation in English

Author's name	Bc. Kateřina Hušková
Faculty and department	Faculty of Arts, the Department of Romance Studies
Title	Implementation of the rules concerning gender equality in the French language in the private and public sector
Thesis supervisor	doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.
Number of characters	72
Number of titles of literature	252 041
Key words	Linguistic parity, gender equality, feminization of language, feminization of French, linguistic feminization, feminization of trade names, ranks, titles and functions, rules relating to linguistic feminization, recommendations concerning linguistic feminization, rules of the feminisation of the language, official texts regulating linguistic feminization
Abstract	<p>This master thesis deals with one of the sociolinguistic phenomena that has been very much discussed in recent years. It is a linguistic feminization, one of the results of the emancipation of women and feminist movements. The main objective is to discover how the change of the social position of women is manifested in today's French language and to compare the level of compliance with the official rules regulating linguistic feminization in the public and private sectors in France. The author focuses on the feminization of trade names, ranks, titles and functions in the titles of job offers published by institutions of public and private sector.</p>